

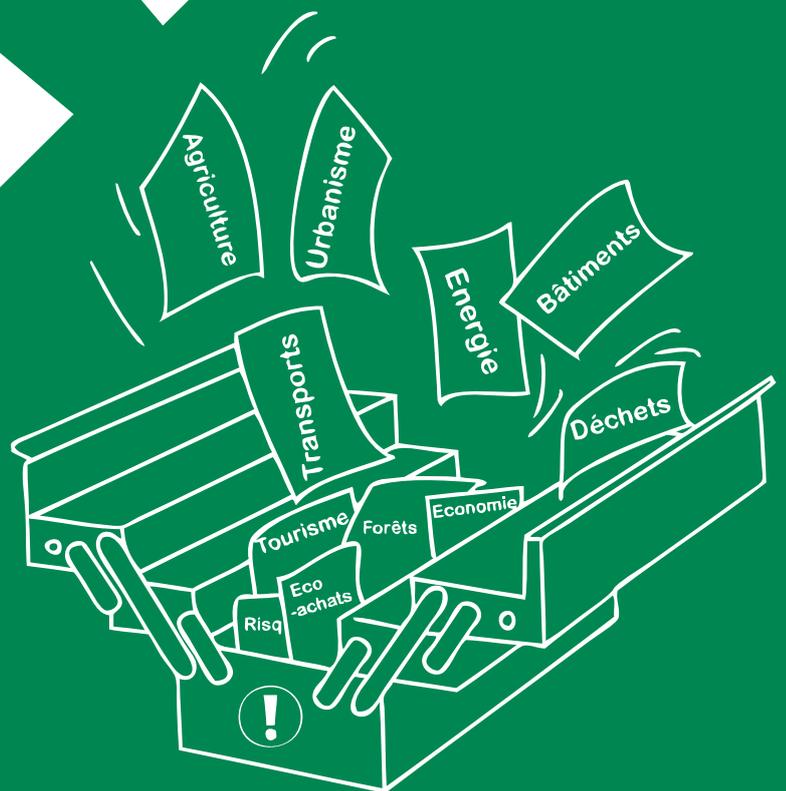
# Votre boîte à outils

Pour agir contre le changement climatique et pour la transition écologique et énergétique !

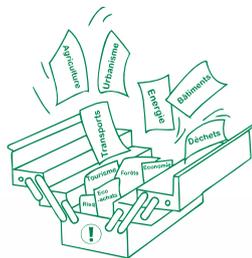
## Municipales 2014

# Transition

ici !



# Sommaire



- p.4** — **Une boîte à outils municipale : pourquoi et pour qui ?**
- p.7** — **Agir maintenant : les enjeux d'une politique climat-énergie ambitieuse au niveau communal et intercommunal**
- p.14** — **Bibliographie et liens intéressants**
- p.18** — **Réalisation et partenaire**
- p.19** — **Les fiches actions**
- p.20** — **Urbanisme (et aménagement du territoire)**  
Organiser le pilotage des documents et des opérations d'urbanisme  
Élaborer les documents d'urbanisme en tenant compte des enjeux climat-énergie  
Objectif n°1 : économiser l'espace  
Le PLU : pour inciter ou contraindre à un respect environnemental renforcé  
Prendre en compte la mobilité dans les documents et projets d'urbanisme  
Élaborer une politique de stationnement volontariste
- p.26** — **Mobilité**  
Développer une politique de mobilité durable  
Elus et agents territoriaux : montrer l'exemple  
Développer la pratique quotidienne des modes actifs de déplacement (marche et vélo)  
Mettre en place un service efficace de transports collectifs  
Inciter à se déplacer autrement  
Lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité
- p.32** — **Énergie (Gestion, production et distribution)**  
Suivre les consommations énergétiques et optimiser l'entretien des installations  
Développer les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables  
Optimiser l'éclairage public  
Electricité, gaz, chaleur : optimiser les réseaux de distribution  
Soutenir le développement des énergies renouvelables  
Optimiser l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables sur les réseaux d'eau et d'assainissement
- p.38** — **Bâtiments**  
Réhabiliter énergétiquement le patrimoine bâti  
Réaliser des constructions neuves énergétiquement performantes  
Inciter les habitants à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments  
Lutter contre la précarité énergétique liée au logement
- p.42** — **Agriculture**  
Contribuer à une agriculture qui participe à la lutte contre les changements climatiques  
Développer des circuits courts de proximité  
Préserver et développer le foncier agricole  
Accompagner les paysans dans la voie de la transition énergétique

- p.46 — Forêts**  
Gérer durablement les forêts  
Développer le bois-construction et le bois-énergie
- p.48 — Eau**  
Économiser l'eau
- p.49 — Espaces verts**  
Organiser une gestion différenciée des espaces verts
- p.50 — Économie**  
Œuvrer au développement local  
Mobiliser les entreprises aux enjeux Climat/Énergie  
Pour un tourisme responsable, respectueux de l'environnement et des habitants
- p.53 — Consommation responsable**  
Restauration collective : des menus à base de produits issus de l'agriculture locale et éco-responsable  
S'abonner à Enercoop, pour une électricité 100 % renouvelable  
Devenir un acteur de la monnaie locale, sociale et écologique : Eco  
Devenir un village / une ville «Stop pub»  
S'engager pour des achats publics écologiquement soutenables
- p.58 — Déchets (Collecte, gestion et prévention)**  
Mettre en œuvre la réduction des déchets à la source  
Développer le réemploi local des déchets  
Instaurer une tarification incitative  
Améliorer la politique de tri et de recyclage  
Améliorer la gestion des bio-déchets  
Minimiser l'impact environnemental du traitement des déchets  
Optimiser la valorisation énergétique
- p.65 — Risques**  
S'adapter aux risques de canicule  
S'adapter aux risques d'inondation  
S'adapter à la sécheresse  
Réduire la vulnérabilité de la biodiversité
- p.69 — Stratégie (+ formation et sensibilisation)**  
Plan Climat Energie Territorial (PCET) : une construction collective  
Stratégie Climat-Energie : les étapes clés  
La prise en compte de la stratégie Climat-Energie dans le budget

# Une boîte à outils municipale :

## Pourquoi et pour qui ?

### 1) Des années décisives :

Les municipales de 2014 mettront en place les équipes qui auront à gérer notre territoire au plus près de ses habitantes jusqu'en 2020. Il s'agit là d'une période doublement décisive.



D'une part parce que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC voir note 1) la situent comme la dernière période où il est encore possible d'infléchir les tendances actuelles d'émissions de gaz à effet de serre nous menant tout droit au franchissement du seuil d'emballement climatique à l'horizon 2050/2060.

Concrètement, « l'emballement climatique » vers lequel nous courrons actuellement est un phénomène irréversible qui provoquera une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des tempêtes et des inondations, des problèmes d'accès à l'eau potable, des canicules, des sécheresses et des incendies, l'érosion de la biodiversité, des difficultés de production agricole et l'aggravation de la faim dans le monde, la montée des océans, la destruction d'habitats viables et des conflits liés aux migrations climatiques.

Voilà ce qu'est réellement le « changement climatique », pour le Bassin Lémanique comme pour les autres régions du monde.

Heureusement de nombreuses solutions existent et peuvent être mises en place dès aujourd'hui à l'échelle locale pour contribuer à éviter la catastrophe climatique. C'est dire si les élus de mars 2014 partageront une lourde responsabilité quant à notre avenir et à nos conditions de vie.

Si l'on peut encore éviter le pire, il n'en reste pas moins que le changement climatique en cours a déjà et aura de plus en plus d'effets dans les prochaines décennies. Là encore, les choix qui seront faits dans les quelques années à venir auront leur importance sur notre capacité d'adaptation à ces premiers dérèglements du climat (inondations, canicules, vulnérabilité de la biodiversité etc.).

D'autre part, la période 2014-2020 est décisive parce que nous rentrons dans l'ère d'une énergie globalement moins accessible et bien plus chère, ce qui va bouleverser beaucoup de choses dans nos sociétés construites sur l'accès quasi-illimité à une énergie bon marché (un litre de pétrole brut coûtait moins cher que la bouteille d'eau minérale). L'aménagement du territoire, les transports, le modèle agricole et la distribution alimentaire, les logements et bâtiments divers, le tourisme et le modèle économique tels que nous les connaissons, ont été entièrement conçus sur le présupposé d'une énergie abondante et bon marché.

Tout cela est déjà en train de changer, et quelles que soient les découvertes de pétrole ou de gaz non conventionnels (dont l'extraction sera chaque fois un mauvais coup de plus porté au climat), la tendance est appelée à se renforcer et à s'accélérer. Là encore, les politiques mises en place et les choix d'investissement seront décisifs. Soit ils permettront une meilleure anticipation et adaptation, et ainsi une transition en douceur vers un monde très différent de celui que nos parents et nous-mêmes avons connu, soit ils laisseront nos sociétés prendre de plein fouet le bouleversement induit par cette nouvelle donne énergétique. Tout le monde sera touché et cela sera encore plus dramatique pour les plus vulnérables et les moins aisés qui n'auront pas les moyens de s'adapter à la nouvelle situation.

## 2) Les collectivités locales peuvent beaucoup :

Les objectifs formulés par les scientifiques pour éviter de franchir le seuil du basculement climatique dans un horizon proche sont déclinés au niveau mondial. Soit pour les pays industrialisés une diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2050, par rapport à leur niveau de 1990 (2).

### Du global au local :

Ces objectifs ont beau être évalués au niveau européen et national, ce sont aussi les échelons locaux qui doivent mettre en œuvre la lutte contre les changements climatiques et pour la transition énergétique. En effet, les collectivités ont la possibilité d'influencer les comportements des citoyens et des organisations de leurs territoires en concrétisant une politique nationale ou internationale trop souvent perçue comme abstraite.

Les collectivités locales portent ainsi une responsabilité majeure dans la lutte contre le changement climatique :

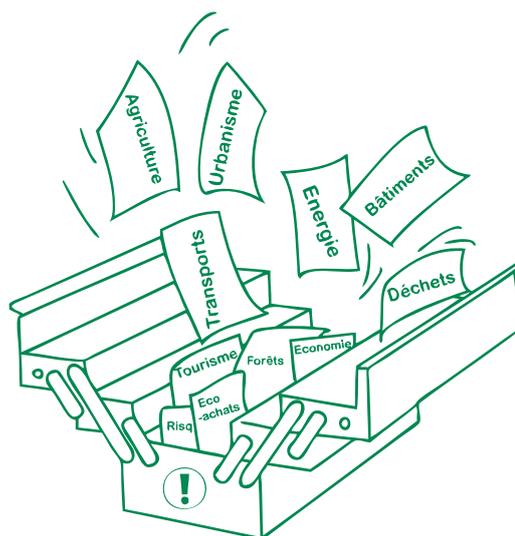
- d'abord pour la part de leurs émissions directes : on estime qu'elles sont responsables d'environ 15% des émissions françaises de gaz à effet de serre (aménagement, urbanisme, transports, bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, gestion des déchets et de l'eau, etc.) ;
- ensuite pour les effets indirects générés par l'action des collectivités en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transports ;
- enfin en raison du poids des collectivités dans l'économie nationale et de leur capacité à entraîner l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

### Agir maintenant :

Les collectivités locales ne manquent pas de leviers pour agir en tant que catalyseur de la dynamique locale : impact de leurs propres politiques, exemplarité, subventions, commandes publiques, projets pilotes, actions de sensibilisation, etc.

Ayant pris conscience de cet enjeu, nombreuses sont celles qui s'engagent dans des démarches visant à réduire les émissions de GES en interne et sur leur territoire, et à développer tant les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques que la mise en valeur d'importants « gisements » d'économie d'énergie ou de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, biomasse dont le bois).

## 3) Pourquoi une boîte à outils municipale :



Fin 2013, le collectif local pour la transition citoyenne décidait de se doter d'une « boîte à outils », constituée d'un ensemble de propositions d'actions (inter)communales concrètes pour les mettre à la disposition de toutes les futures listes en présence aux élections municipales de mars 2014 dans le bassin du Léman, et ce quelles que soient leurs étiquettes politiques (ou l'absence d'étiquette). Des propositions d'actions concrètes et réalisables dès aujourd'hui dans les domaines de l'environnement, du climat et de l'énergie, en tenant compte de l'arsenal juridique et administratif actuel, et aussi de la situation financière des communes et des inter-communalités. Autrement dit, des propositions d'actions qui pourront être mises en œuvre dès mars 2014, sans attendre le grand soir ou LA loi de transition écologique, et permettre ainsi d'engager réellement le bassin du Léman dans une démarche de transition énergétique et de contribution forte à la préservation du climat et de la biodiversité.

Cette fameuse boîte à outils a pour objectif : que les listes et candidatEs puissent en prendre pleinement naissance et les intégrer dans leurs programmes.

Qui dit « boîte à outils » signifie que chacun pourra choisir les propositions d'actions qu'il jugera les plus pertinentes pour son territoire. Bien sûr, l'important à nos yeux est que le plus possible d'entre elles soient mises en œuvre au service d'une véritable politique énergie-climat globale, cohérente, et adaptée aux spécificités locales.

## Climat Pratic :

Après avoir étudié les documentations existantes et listé les domaines d'intervention et types de politiques que nous voulions aborder, notre choix s'est porté sur un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique « climat énergie » dénommé Climat Pratic.

Réalisé par l'ADEME, le CLER (Comité de Liaison Énergies Renouvelables), l'ETD (Centre de ressource du développement territorial) et le RAC (Réseau Action Climat), cet outil nous a semblé être la ressource documentaire la plus pertinente.

Cette boîte à outils est comme un sas d'entrée au Climat Pratic afin d'offrir aux candidatEs des fiches simples et synthétiques, qui leur permettront de lister les actions à retenir pour leurs programmes.

A partir de là, elles pourront être approfondies soit en étudiant les exemples concrets que nous citons, soit en visitant les sites de nos références bibliographiques, soit enfin en allant lire les fiches plus nombreuses et plus détaillées du Climat Pratic (celui-ci est gratuitement accessible sur : [www.climat-pratic.fr](http://www.climat-pratic.fr))

Climat Pratic est un cadre pratique et utile, permettant d'intégrer les problématiques énergétiques et climatiques dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité.

Il comprend :

- un tableau de progression
- des fiches explicatives
- le guide de l'utilisateur
- un support de présentation de l'outil aux élus
- un didacticiel

## 4) Que trouve-t-on dans notre boîte à outils ?

- une présentation des enjeux climat-énergie dans chaque domaine d'action possible pour les futurs élus municipaux ;
- 50 fiches action réparties dans 12 domaines sectoriels :

1. Urbanisme (et aménagement)
2. Mobilité
3. Énergie (Gestion, production et distribution)
4. Bâtiments
5. Agriculture
8. Forêts
7. Eau
8. Espaces verts
9. Économie
10. Consommation responsable
11. Déchets (Collecte, gestion et prévention)
12. Risques

Enfin, 3 fiches listeront quelques réflexions et conseils pour une approche globale de la stratégie climat-énergie à mettre en œuvre, ainsi que les démarches de formation, sensibilisation et communication qui doivent l'accompagner.

## 5) Et maintenant...

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et la meilleure réappropriation possible de cette boîte à outils dans le cadre des projets municipaux et inter-communaux que les diverses listes et candidatEs porteront aux élections de mars 2014.

*1) Le GIEC a été créé en novembre 1988 par l'ONU. Le GIEC a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique, claire et objective, les informations scientifiques, techniques et socio-économiques disponibles en rapport avec la question du changement du climat. Le GIEC travaille à rendre compte des différents points de vue et des incertitudes, tout en dégagant clairement les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique. C'est un lieu d'expertise visant à synthétiser des travaux menés dans les laboratoires du monde entier.*

*2) En 2007, les scientifiques préconisaient une diminution de 25 à 40% pour 2020 et de 80 à 95% pour 2050. C'est la fourchette haute qu'il convient aujourd'hui de retenir car toutes les études montrent une accélération et une aggravation du constat établi par le GIEC.*

*3) Le dernier rapport de septembre 2013 confirme que nous nous situons dans les scénarios les plus pessimistes de 2007.*

# Agir maintenant

## Les enjeux d'une politique climat-énergie ambitieuse au niveau communal et intercommunal :

Une politique climat-énergie ambitieuse vise à rendre les communes et territoires moins fragiles face aux bouleversements de la nouvelle donne énergétique, dans tous les domaines de nos sociétés et de nos quotidiens. Dans le même temps, elle permet de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) contribuant ainsi à combattre le changement climatique, enjeu majeur des prochaines décennies. Détaillons ici les enjeux d'une telle politique, secteur par secteur.

### Urbanisme et aménagement du territoire :

L'artificialisation a augmenté de 40% les 20 dernières années, soit 4 fois plus vite que la population. Ce rythme s'accélère fortement : on artificialise aujourd'hui l'équivalent d'un département tous les 7 ans, contre un tous les dix ans au début des années 2000.



C'est une des conséquences les plus visibles d'un développement (péri) urbain non maîtrisé, fortement consommateur d'espace et se traduisant principalement par la construction de maisons individuelles isolées. Nous nous sommes petit à petit écartés du modèle, plus efficace, dit de la « ville compacte mixte » (mixité des fonctions d'habitat, de services, des activités économiques...).

Ce phénomène est fortement générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en particulier dans le domaine des transports (prépondérance de la voiture individuelle) et du bâtiment (maisons individuelles).

50% des constructions neuves se font dans les villes de moins de 2000 habitants : l'étalement urbain gagne ainsi les petites communes et les territoires ruraux. Par ailleurs, de plus en plus de personnes qui se sont installées loin de la ville centre et de leur lieu de travail (souvent pour des

raisons de coût du foncier) subissent aujourd'hui la précarité énergétique liée au coût des déplacements – autrement appelé « isolement énergétique ».

L'étalement urbain est très consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels ; il est aussi coûteux pour la collectivité en termes de coûts de réseaux et services collectifs (réseau d'électricité et de gaz, éclairage public, ramassage scolaire, collecte des déchets, etc.), voire trop coûteux pour que certains services publics puissent être mis en place (réseaux de chaleur et transports collectifs, par exemple). De plus, le mitage (= l'éparpillement des constructions) et l'artificialisation des sols sont particulièrement dommageables à la biodiversité déjà fortement menacée par la perte d'espaces naturels, leur fragmentation (infrastructures), les pollutions, et les impacts des changements climatiques.

L'imperméabilisation des sols accroît également les risques d'inondation, alors même que les changements climatiques auront pour conséquence l'augmentation du nombre et de la fréquence d'événements climatiques extrêmes (de type très fortes précipitations). Il est ainsi fondamental d'améliorer la prise en compte dans les documents d'urbanisme des risques actuels, mais également de ceux à venir en raison des changements climatiques.

Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont et auront tout à la fois un fort impact sur les émissions de GES du territoire et sur sa capacité d'adaptation ou sa vulnérabilité au changement climatique.

Les débats du Grenelle de l'environnement ont clairement établi la responsabilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes communales) dans ce domaine

Parmi les objectifs de la loi Grenelle 2 (article L 121- 1 du code de l'urbanisme, article 14 de la loi) figure « la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie », ainsi que le principe de « la diminution des obligations de déplacements ».

La loi impose également de préserver le foncier agricole dans la perspective de souveraineté alimentaire des territoires et fixe l'objectif de lutter contre les systèmes de production et de consommation des produits alimentaires qui parcourent des milliers de kilomètres entre le champ et l'assiette.

Aujourd'hui les espaces rendus constructibles sont largement surévalués. On soulignera que depuis dix ans, les surfaces agricoles ont reculé trois fois plus fortement qu'en France, principalement du fait de choix de construction de logements et de zones d'activités peu coordonnés et déconnectés des besoins réels.

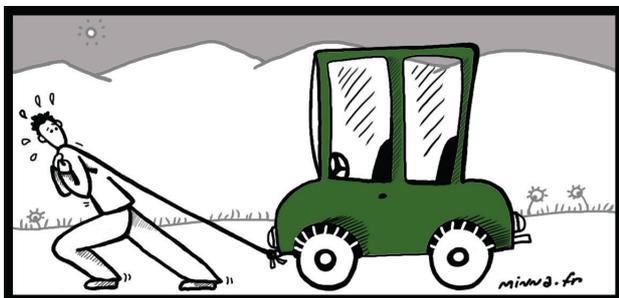
L'enjeu est donc de construire de véritables stratégies foncières prévoyant une ouverture à l'urbanisation cohérente avec les besoins réels de construction et ne considérant pas l'espace agricole comme une simple réserve foncière.

L'enjeu est aussi et peut-être avant tout de rendre désirable auprès des citoyens la ville plus compacte et créatrice de nouveaux liens sociaux car « maison individuelle » et « solisme en voiture » reflète une demande sociale individualiste qu'il s'agit aujourd'hui de réinterroger en profondeur.

## Mobilité :

En termes de consommation d'énergie finale, le transport (32% en 2010) représente le deuxième secteur le plus important derrière le résidentiel tertiaire. En revanche, il est le principal secteur émetteur de GES en France (26 %), et celui dont les émissions augmentent le plus vite (+13,5 % entre 1990 et 2008). Cette situation est encore plus marquée dans le bassin du Léman (couloir de passage, maisons individuelles et dispersées, retard pris dans les politiques d'alternatives à la voiture).

Cette responsabilité déjà lourde est cependant sous-évaluée puisque les déplacements internationaux ne sont pas pris en compte, pas plus que les émissions de GES liées à la réalisation d'infrastructures et d'équipements routiers, à la fabrication des véhicules et à l'extraction et au raffinage des carburants.



Dépendant à 96 % des produits pétroliers, ce secteur est responsable de 60 % des importations de pétrole. Ceci constitue un facteur important de vulnérabilité et explique sa forte contribution aux émissions de polluants issus de la combustion de produits pétroliers. La route représente plus de 90 % des émissions de CO<sup>2</sup> du secteur des transports : En France, 86% des transports de marchandises se font par route.



## Gestion, production et distribution de l'énergie :

La gestion et la distribution de l'énergie, au même titre que la production d'énergies renouvelables, constituent un pilier essentiel d'une politique climat - énergie.

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles est un puissant levier de diminution de nos émissions de GES et permettra d'éviter que la hausse inéluctable du prix de l'énergie ne soit subie de plein fouet, notamment par les communes les moins riches et les catégories les plus modestes de la population. Une baisse de notre consommation d'électricité facilite en outre une sortie rapide du nucléaire.

## La transition énergétique, comment ?

Les alternatives globales sont développées dans le scénario négaWatt ([www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)) qui repose sur les trois piliers suivants :

-La sobriété énergétique vise à réduire les gaspillages en supprimant par exemple les éclairages permanents inutiles. Ce volet doit nous conduire à nous pencher sur les usages de l'énergie (chaleur, éclairage, mobilité...).

- L'efficacité énergétique concerne la réduction des pertes d'énergie lors du fonctionnement et de l'exploitation (par exemple par la réduction de la consommation ou encore par l'augmentation du rendement énergétique).

- Une fois les consommations d'énergie fortement diminuées, les énergies renouvelables viennent compenser une part essentielle des besoins restants.

Les collectivités locales peuvent enclencher de nombreuses dynamiques positives dans ce domaine.

Le suivi régulier des consommations et dépenses est essentiel dans cette démarche de maîtrise de l'énergie. La réduction du budget énergie peut rapidement atteindre 10% grâce à ce seul suivi, sans investissement.

Par ailleurs, une commune peut également agir pour sensibiliser et aider les acteurs locaux et la population à entrer à leur tour dans des démarches de sobriété et d'efficacité énergétique.

Des logiques nouvelles peuvent être expérimentées, comme les notions de gratuité (ou accès bon marché) de l'usage et du renchérissement du mésusage. La création et l'exploitation de réseaux de chaleur renouvelables, et plus généralement le diagnostic du potentiel du territoire en énergies renouvelables, puis leur développement, peuvent constituer des programmes d'action ambitieux d'une politique climat énergie communale ou intercommunale.

## Bâtiments :

Le secteur du bâtiment (tertiaire, résidentiel) est le plus gros consommateur d'énergie (42,5% de l'énergie finale totale consommée). Chaque année, cette consommation équivaut à plus d'une tonne équivalent pétrole par personne. Les bâtiments sont responsables de 19% des émissions de GES, dont 2/3 par les logements.



La consommation moyenne des logements existants est de 250 kWh/m<sup>2</sup>/an, dont 70% sont liés aux besoins de chauffage. Le taux de renouvellement du parc ancien de logements est très faible (1% par an environ). C'est pourquoi l'essentiel des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur doit se concentrer sur le bâti déjà existant. L'objectif à atteindre peut-être fixé à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an (La loi Grenelle 1 fixe un objectif -insuffisant- de réduction à 150 kWh/m<sup>2</sup>/an pour la rénovation de 800 000 logements sociaux d'ici à 2020).

Dans le cadre du Paquet Climat-Energie Européen adopté par l'Union Européenne fin 2008, la France s'est engagée à améliorer son efficacité énergétique de 20% d'ici 2020. La Loi Grenelle 1, publiée en août 2009, fixe par ailleurs des objectifs spécifiques pour la réhabilitation (- 38 % de consommation d'énergie d'ici 2020) et la construction neuve.

La loi Grenelle 2, publiée en juillet 2010, vient préciser les outils de mise en œuvre des objectifs fixés par la loi Grenelle 1, en renforçant entre autres le contrôle de la réglementation thermique et le rôle du diagnostic de performance énergétique (DPE) et en introduisant de nouveaux dispositifs pour la réhabilitation des copropriétés.

## Agriculture

L'agriculture est à la fois l'un des secteurs les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et un contributeur net aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions directes de GES émises sur les exploitations agricoles représentent plus de 20% de celles émises sur l'Hexagone, ce qui la place au deuxième rang des secteurs émetteurs, juste devant l'industrie et les bâtiments. Les émissions indirectes (fabrication des intrants, industries de transformation, transports, etc.) sont comptabilisées dans d'autres secteurs. L'agriculture est donc un émetteur important, notamment via ses émissions non énergétiques (protoxyde d'azote – N<sub>2</sub>O et méthane – CH<sub>4</sub>).

L'agriculture intensive et industrielle en est la principale responsable. En outre, elle pose de plus en plus de problèmes : contamination de l'eau par les pesticides et les nitrates, érosion des sols, recul de la biodiversité, destruction d'emplois pay-sans, impossibilité de transmettre les exploitations à cause du niveau élevé de la capitalisation, coût énergétique de plus en plus in-supportable, captation par certains d'aides publiques de montants indécents, etc... Il est d'utilité publique de réorienter cette agriculture vers une agriculture paysanne, durable, voire biologique (La loi « Grenelle 1 » fixait comme objectif d'arriver à 6% de surface agricole utile en agri-culture biologique en 2012 et de 20% en 2020), créatrice d'emplois, économe en énergie et en intrants, respectueuse de l'autonomie des paysans, productrice de biens alimentaires de qualité sanitaire et gustative, respectueuse de la nature et de la biodiversité...

L'agriculture - comme la sylviculture - est par ailleurs la seule activité économique capable de fixer du carbone atmosphérique. Selon son impact sur les terres agricoles et ses pratiques, l'agriculture peut aussi permettre de capturer le CO<sub>2</sub> contenu dans l'atmosphère et atténuer les changements climatiques, mais elle peut aussi contribuer de manière forte à ceux-ci, par exemple en provoquant de la déforestation.

L'agriculture peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques, et cette adaptation peut se faire dans le cadre de filières durables qui préservent la qualité des milieux naturels, la production agricole et l'activité économique

Le bassin du Léman a la chance de compter de nombreuses filières et démarches de qualité, et des acteurs travaillant à la défense et au développement d'une agriculture paysanne et durable, tels que Initiaterre, Terre de Lien.

### **Forêts :**

Stockant du carbone dans le bois, les sols et la matière organique, les forêts ont un impact fort sur le climat. Bien gérées, elles permettent de fournir en bois-énergie, renouvelable, et en bois-construction qui permet de stocker du carbone dans le bâtiment.

Les forêts permettent de conserver l'eau en facilitant sa pénétration en profondeur et en assurant un couvert permanent du sol. Elles régulent le climat local, réduisant l'amplitude des variations de températures, limitant les sécheresses...Elles jouent également un rôle important au niveau bio-diversité.

Les forêts sont menacées par les changements climatiques qui favorisent la multiplication de phénomènes destructeurs : recrudescence des sécheresses et incendies, intensification des tempêtes ; augmentation des attaques de parasites par l'expansion de leurs aires de répartition et la modification de leur cycle biologique ; invasion par des espèces exotiques au détriment des espèces indigènes ; modification de certains habitats pouvant aboutir à leur disparition ; remontée moyenne de la végétation en montagne (toutes espèces confondues) de 29m par décennie au cours des trente dernières années.

Dans le même temps, on observe un accroissement de la saison de végétation de plus de dix jours entre 1962 et 1995 et une augmentation de la productivité de la végétation de l'ordre de 12 %. À terme, la tendance serait plutôt à une réduction de la production globale de la forêt française du fait de la limitation en eau.

Enfin, dans un contexte de crise biologique, le réchauffement climatique aggrave le risque de déclin de la bio-diversité. Il est donc nécessaire d'en tenir compte dans les pratiques de gestion forestière.



## Eau :

Économiser l'eau est devenu une nécessité. Les niveaux des nappes phréatiques ne sont plus ce qu'ils étaient et les prix augmentent en conséquence. Il faut donc réduire les consommations et utiliser, quand cela est possible et surtout autorisé, l'eau qui nous vient du ciel : la pluie.

## Espaces verts :

Le végétal a une vraie place dans le processus de lutte contre les dérèglements climatiques, tant préventivement que dans l'adaptation aux aléas météorologiques. Il est relativement facile de diminuer les consommations d'énergie liées à la gestion et l'entretien des espaces verts.

Cependant, comme pour l'agriculture, ce sont les engrais et les produits phytosanitaires qui sont responsables de la majeure partie des émissions de GES. La France est aujourd'hui le premier consommateur de produits phytosanitaires en Europe et le troisième consommateur mondial. Les communes peuvent utiliser des techniques et des produits respectueux de l'environnement. La commune devenue exemplaire pourra également sensibiliser les citoyens car le jardinier du dimanche est un gros consommateur d'engrais et de phytosanitaires !

En outre, en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques, la place du végétal en ville est également très importante car les plantes, par l'évaporation, humidifient et refroidissent l'air, luttant ainsi contre les micro-climats engendrés par la densité urbaine. Enfin, le choix des espèces plantées permettra d'opter pour des plantes plus adaptées au milieu et des plantes locales (ce qui limitera l'introduction de plantes invasives), et de réduire les consommations d'eau.

La commune peut organiser une gestion différenciée de ses espaces verts consistant à créer un espace adapté au milieu (sol, climat, environnement urbain...). Il s'agit d'une technique visant à limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, et à favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique. Toutefois, elle intègre également les préoccupations d'entretien et de paysage urbain afin d'ajuster au mieux les techniques utilisées aux contraintes imposées par la sécurité, l'usage et le point de vue esthétique des riverains.



## Economie :

Le système économique dominant repose notamment sur des flux de transports de marchandises et de personnes ainsi que sur une consommation croissante des ressources énergétiques et des milieux naturels. Ce sont autant de facteurs qui contribuent au changement climatique. Les politiques de réduction de gaz à effet de serre exigent des collectivités de repenser ce modèle économique et d'agir en faveur d'un développement local durable. Il s'agit, pour une même efficacité économique, de réduire l'impact environnemental et social des activités économiques sur nos communes.

Les Collectivités ont un rôle déterminant dans l'équilibre économique de leurs territoires ; elles ont une responsabilité tout aussi cruciale dans la préservation environnementale de leurs espaces. La réunion de ces deux objectifs aboutit à la construction d'une économie locale durable dont la Collectivité est l'un des acteurs. Toutefois, l'objectif ne saurait être atteint sans la participation active des entreprises locales et des citoyens.

C'est la raison pour laquelle les Collectivités doivent inciter les acteurs économiques à s'engager dans la voie de la transition écologique et énergétique de leurs activités. A ce titre, les communes et communautés de communes jouent un rôle de facilitateur en donnant les moyens aux entreprises d'agir sur leur propre fonctionnement ou encore en mettant en place des zones d'activités durables.

L'économie locale incite aussi à la création de nouvelles filières dites «vertes» valorisant les ressources locales et créant des emplois locaux non délocalisables. Des potentialités d'économies de matières et de flux sont également à trouver ici.

Les pistes d'action sont nombreuses : travailler de manière collaborative avec les professionnels pour générer des économies issues du transfert de matières et de flux entre les différents acteurs (écologie industrielle), faire connaître aux consommateurs l'engagement de développement durable des entreprises présentes sur le territoire, aider au développement de nouvelles activités créatrices d'emplois locaux et respectueuses de l'environnement, accompagner les entreprises dans la prise en compte de leur responsabilité environnementale et sociétale, développer les achats durables de la collectivité en lien avec l'offre durable des entreprises du territoire etc.

Activité particulièrement présente autour du bassin du Léman, le tourisme entraîne de nombreux impacts qui peuvent remettre en cause les ressources sur lesquelles il repose... En matière d'impacts environnementaux, on peut par exemple citer une forte consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), des émissions de GES (liées au transport vers et sur les sites touristiques, à l'énergie consommée dans les bâtiments et infrastructures de tourisme etc.), des pollutions multiples (eau, déchets, bruit, pollution visuelle), des impacts physiques (destruction, urbanisation)...

Le tourisme soutenable, (appelé aussi responsable ou durable) consiste à veiller aux équilibres socio-culturels et écologiques tout en favorisant le développement économique des destinations et entreprises touristiques. Tous les prestataires de tourisme sont concernés par cette problématique : hôtellerie et restauration, camping, entreprises de sports de plein air, stations de ski, compagnies de location de voiture etc.

Ici, les trois piliers du développement durable peuvent se décliner ainsi : préserver les ressources naturelles et veiller à réduire les impacts de l'activité touristique sur l'environnement ; respecter l'identité du territoire, découvrir son histoire et sa culture, avoir des échanges authentiques avec ses habitants ; renforcer les dynamiques économiques, associatives et culturelles existant localement à l'année et créer des emplois stables et non délocalisables.

## Consommation éco-responsable :



Avec plus de quinze milliards d'euros d'achat de fournitures et de services, la commande publique des collectivités locales est un des leviers majeurs pour faire évoluer les entreprises et faire émerger un marché « du produit durable ».

Pour y parvenir, l'article 5 du Code des marchés publics oblige les acheteurs à intégrer des objectifs de développement durable dans l'expression de leurs besoins, et ce quels que soient leurs commandes.

L'impact de la consommation de biens et services et celui de leur importation sont donc d'une part extrêmement importants, et d'autre part largement sous-estimés par les méthodes « classiques » de bilans d'émissions de GES (qui ne prennent pas en compte le bilan carbone de la fabrication et du transport des produits importés).

La Collectivité peut agir sur sa propre consommation (achats publics) et aussi sur les comportements des habitants. Ainsi, la commune peut limiter les incitations au gaspillage et à la surconsommation (la publicité par exemple), et promouvoir les démarches vertueuses sur son territoire. Par exemple, la nouvelle monnaie locale, écologique et solidaire l'ECO, qui vise à faire de l'acte d'achat un geste contribuant à la relocalisation et à la réorientation de l'économie.

## Gestion et prévention des déchets:

Selon les inventaires annuels, le traitement des déchets en France est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre. La mise en décharge (en particulier les émissions différées des déchets enfouis précédemment) engendre à elle seule plus de 16% des émissions de méthane, gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO<sup>2</sup>. Ces chiffres n'incluent pas les émissions liées au transport, comme la collecte par exemple. Ils n'intègrent pas non plus les émissions évitées liées aux substitutions permises par les valorisations matière et énergétiques. Il faut également garder à l'esprit qu'un déchet a d'abord été un produit dont chaque étape du « cycle de vie », fabrication, distribution, utilisation, a émis des GES.



## Zéro Déchet

Il est possible de réduire les émissions liées aux déchets en modifiant les politiques de gestion : d'abord en met-tant en œuvre des programmes ambitieux de prévention, puis une gestion séparée des biodéchets. Les autres valorisations (recyclage puis valorisation énergétique) sont également à développer. Ces priorités sont d'ailleurs traduites dans la hiérarchie européenne de gestion des déchets définie par la directive cadre européenne 2008/98/CE sur les déchets et dont l'application est imposée aux Etats Membres : 1 – prévention, 2 – réemploi, 3 – recyclage, 4 – valorisation, 5 – élimination.

Le Grenelle de l'environnement fixe en outre des objectifs nationaux de prévention, de recyclage, de valorisation organique et de diminution de l'incinération et de la mise en décharge.

### Risques :

Les récentes catastrophes naturelles illustrent les effets dévastateurs que les événements climatiques peuvent avoir sur nos sociétés et la difficulté pour les gouvernements et/ou les collectivités locales à répondre à de telles calamités. Bien sûr, les tempêtes, les inondations, les sécheresses, les épisodes de chaleur ne sont pas de nouveaux phénomènes. Mais avec le changement climatique, leur fréquence et leur intensité devraient augmenter.

Pour réduire les risques, les territoires doivent mettre en place des mesures visant à :

- réduire le niveau d'exposition aux aléas climatiques (nombre de logements et infrastructures construits en zone inondable, nombre de maisons individuelles cons-truites sur des terrains argileux...)
- réduire la vulnérabilité des territoires en agissant sur l'aménagement du territoire, l'occupation des sols, la qualité de la bio- diversité, les activités économiques locales, l'existence d'infrastructures de protection, etc...
- augmenter la résilience du territoire.

Par leur proximité avec les per-sonnes directement concernées par les risques, les communes disposent de plu-sieurs instruments pour engager des actions d'adaptation : (recensement des aléas climatiques, plans de prévention, sensibilisation et information de la population, préparation de situations d'urgence etc. ).

## Stratégie, formation et sensibilisation :

Dans tous les domaines énumérés ci-dessus, les communes et les communautés de communes ou d'agglomération peuvent agir, bien et beaucoup. Cela est possible dans le cadre de la législation, avec les moyens et les contraintes budgétaires actuels, comme le démontrent nos fiches actions et les exemples concrets que nous y citons. Pour autant, il ne s'agit pas de faire du coup par coup et d'avancer à l'aveuglette mais au contraire de construire un projet global et un calendrier ambitieux et réaliste à la fois.

La commune devra établir un diagnostic global et définir une stratégie générale, fixer des objectifs à court, moyen et long termes, penser à l'organisation interne et externe du travail à accomplir, définir la méthode à suivre pour la déclinaison opérationnelle de la stratégie et son suivi / évaluation.

En tant que donneur d'ordre et mobilisateur du territoire autour de la lutte contre les changements climatiques, les collectivités doivent se montrer exemplaires : aussi est-il nécessaire de commencer par un travail de sensibilisation et de formation des élus et services.

Tous les services doivent participer à cette dynamique afin de pouvoir proposer des mesures et des méthodes visant à intégrer la question du Climat-Energie dans leurs actions quotidiennes et dans leurs projets.

En outre, il est nécessaire d'impliquer le maximum d'acteurs locaux afin qu'ils développent, eux aussi, une «culture climat-énergie». Pour amener l'action, il est fondamental d'expliquer les enjeux et les pistes d'actions, et de donner une perspective positive et l'envie d'agir.

De nombreux organismes peuvent aider les collectivités et les élus dans cette perspective, qu'il s'agisse du RAC-F, de l'ADEME, du CLER, et sur le plan local du Collectif pour la Transition citoyenne (formations spéciales sur les questions de changements climatiques et de transition énergétique, présentations de la boîte à outils municipale).

# Bibliographie et liens intéressants

## Urbanisme (et aménagement)

«Etalement urbain et changements climatiques : état des lieux et propositions », étude du RAC, juillet 2011, disponible sur : [www.rac-f.org/IMG/pdf/Etalement%20urbain%20et%20changements%20climatiquespdf.pdf](http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Etalement%20urbain%20et%20changements%20climatiquespdf.pdf)

EPFL Etablissement Public Foncier Local ([www.epfl-pb.fr](http://www.epfl-pb.fr)): la pression foncière croissante oblige les collectivités à mettre en perspective la gestion des espaces, par la maîtrise des terrains et des bâtis servant leurs projets futurs. Pour ce faire, l'EPFL intervient en soutien opérationnel et/ou financier des collectivités adhérentes pour les aider à appliquer les outils d'actions foncières ou à développer des stratégies foncières.

Terre de lien([www.terredeliens.org/rhone-alpes](http://www.terredeliens.org/rhone-alpes)) permet :

- L'acquisition collective de terres agricoles et de bâtis
- La mise à disposition de la terre à des paysans nombreux via des baux à long terme
- La sensibilisation à l'enjeu de la protection et du maintien du foncier agricole

Toute personne physique ou morale peut devenir actionnaire de « Terre de lien » qui permet aux communes, aux collectivités, aux associations et aux entreprises de:

- Donner un sens à leur épargne
- Tisser un lien avec leur territoire
- Préserver leur environnement
- Prendre en main le développement économique de leur territoire et son avenir.

CAUE ([www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)) :

Les missions du CAUE 74 concernent plusieurs domaines du cadre de vie : l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, les paysages et le développement durable. Ses actions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information s'inscrivent dans une démarche d'optimisation des richesses et des particularités du département. Ses missions sont diversifiées : mission de conseil auprès des particuliers et d'aide à la décision auprès des collectivités locales, mission d'expertise sur les projets de territoires et actions de sensibilisation ou de formation. De l'espace naturel à l'espace bâti, la vocation du CAUE 74 est de promouvoir la qualité de vie dans un esprit de dialogue et de partenariat.

## Mobilité

« Transports : moteurs des changements climatiques », RAC-F, 2010 [www.rac-f.org/DocuFixes/GES\\_transports.pdf](http://www.rac-f.org/DocuFixes/GES_transports.pdf)

« Changement climatique et transports : Manuel de recommandations à l'attention des acteurs territoriaux », RAC-F, 2007. [www.rac-f.org/IMG/pdf/Changement\\_Climatique\\_et\\_Transports.pdf](http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Changement_Climatique_et_Transports.pdf)

« Mobilité et accès aux services en milieu rural et périurbain. Quelles méthodes d'analyse des besoins ? », ETD, juillet 2007. [www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/883/6763/version/5/file/guide\\_mobilite.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/883/6763/version/5/file/guide_mobilite.pdf)

« Construire une offre locale de transport. Quels outils pour une mobilité durable en milieu rural ou périurbain ? », ETD, décembre 2009. [www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/24627/421671/version/4/file/guideMobilit2.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/24627/421671/version/4/file/guideMobilit2.pdf)

Diagnostic Citoyen Vélo de Apicy ([www.apicy.fr](http://www.apicy.fr)) : diagnostics et préconisations en matière d'aménagements cyclables locaux.

## Organismes ressources :

### Institutionnels :

le GART (Groupement des autorités responsables de transport) [www.gart.org](http://www.gart.org)

le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) : [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

les CETE (Centre d'études techniques de l'équipement) et les Agences d'urbanisme disposent de compétences techniques susceptibles de vous apporter un appui technique

l'ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### Associatifs :

AGFUT Associations représentantes des usagers et du développement des transports en commun [www.agfut-dtc.74](http://www.agfut-dtc.74)

Bourgeon Association pour le développement de la mobilité douce et des transports en commun dans l'agglomération annemassienne. [www.bourgeons.fr](http://www.bourgeons.fr)

Pro-vélo encourage l'utilisation quotidienne du vélo comme moyen de transport respectueux de l'environnement, sain, rapide, silencieux et bon marché [www.provelogeneve.ch](http://www.provelogeneve.ch)

FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) : [www.fnaut.asso.fr](http://www.fnaut.asso.fr)

la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette) : [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

## Energie (Gestion, production et distribution)

L'élu, l'énergie et le climat. L'essentiel de ce que les collectivités doivent savoir, AMORCE, janvier 2008.

Le CLER (Comité de Liaisons Energies Renouvelables) est une association loi 1901 qui réunit plus de 180 structures réparties sur tout le territoire national (professionnels, collectivités, associations, agences locales de l'énergie...). Le CLER travaille sur l'efficacité énergétique, le développement des EnR, la maîtrise de la demande énergétique (MDE), la précarité énergétique et la mise en réseau des acteurs énergie – habitat. Il assure l'organisation de la « Ligue EnR » (compétitions énergies renouvelables entre collectivités locales) et réalise des publications sur les meilleures pratiques énergétiques. [www.cler.org](http://www.cler.org)

Energie et patrimoine communal, Enquête 2005, ADEME, AITF, EDF, GDF et TNS Sofres. [www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=8E32C99F0F3FCA0A48E92E7DA254F95F1196070088380.pdf](http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=8E32C99F0F3FCA0A48E92E7DA254F95F1196070088380.pdf)

Point Info Energie ([www.prioriterre.org](http://www.prioriterre.org)) : Depuis 2001, un réseau de spécialistes pour des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables a été créé par l'ADEME en partenariat avec les collectivités territoriales : les Espaces Info Energie (EIE).

## Bâtiments

L'élu et la performance énergétique des bâtiments. L'essentiel de ce que les collectivités territoriales doivent savoir. AMORCE-ADEME, avril 2009. [www.anil.org/fr/publications-et-etudes/etudes-et-eclairages/etudes-et-eclairages-2010/loi-por-tant-engagement-national-pour-lenvironnement-dite-grenelle-2/index.html](http://www.anil.org/fr/publications-et-etudes/etudes-et-eclairages/etudes-et-eclairages-2010/loi-por-tant-engagement-national-pour-lenvironnement-dite-grenelle-2/index.html)

« Réhabilitation et amélioration de l'efficacité énergétique : diagnostic stratégique de patrimoine et montages d'opération », Médiations n°20, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, Décembre 2009. [www.archi.fr/MIQCP/IMG/pdf/MEDIATIONS\\_20\\_web.pdf](http://www.archi.fr/MIQCP/IMG/pdf/MEDIATIONS_20_web.pdf)

## Agriculture

Terre de Lien ([www.terredeliens.org/rhone-alpes](http://www.terredeliens.org/rhone-alpes)) est l'outil qui permet :

- L'acquisition collective de terres agricoles et de bâtis
- La mise à disposition de la terre à des paysans nombreux via des baux à long terme
- La sensibilisation à l'enjeu de la protection et du maintien du foncier agricole

OdAmap ([odamap.fr](http://odamap.fr))

Organisation des diversifications Annemassiennes des AMAP assure la coordination des différentes AMAP qui distribuent sur la ville d'Annemasse. (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) L'AMAP est le produit de la rencontre entre des consommateurs désirant s'alimenter de manière saine et équitable, et des petits exploitants de proximité soucieux de pratiquer une agriculture durable.

Solagro ([www.solagro.org](http://www.solagro.org)) :

Créée en 1981, Solagro est une entreprise associative à but non lucratif. Son projet : ouvrir d'autres voies pour l'énergie et l'agriculture, pour une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles (énergie, biodiversité, eau, air,...).

Climagri ([www.jt-climagri.ademe.fr](http://www.jt-climagri.ademe.fr)) :

ClimAgri est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME.

Climapratric :

"Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives", RAC-F et FNH, septembre 2010. [www.rac-f.org/IMG/zip/GES\\_et\\_agriculture\\_sept2010-pdf.zip](http://www.rac-f.org/IMG/zip/GES_et_agriculture_sept2010-pdf.zip)

« Face au défi énergétique : la contribution d'agriculteurs au sein de leurs territoires. Recueil d'expériences des CIVAM », FNCIVAM, Juillet 2007. [www.wwf.fr/content/download/2760/21382/version/3/file/CopieCIVAM.pdf](http://www.wwf.fr/content/download/2760/21382/version/3/file/CopieCIVAM.pdf)

## Forêts

FNCoFor (Fédération Nationale des Communes Forestières) : [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)

ONF (Office National des Forêts) : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Plaquette «Forêt, biodiversité et changements climatiques – Le climat change : comment les forêts vont-elles réagir et comment les préserver ?», FNE, 2010 [www.fne.asso.fr/\\_includes/mods/kb\\_upload/File/FORET/plaquette%20foret%20VFinternet.pdf](http://www.fne.asso.fr/_includes/mods/kb_upload/File/FORET/plaquette%20foret%20VFinternet.pdf)

## Economie

Le site Internet de la démarche EVEIL – Tourisme responsable et solidaire, développé par l'association Citoyens du monde. [www.eveil-tourisme-responsable.org](http://www.eveil-tourisme-responsable.org)

Ecolabels ([www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr) + [www.ecolabels.fr/fr/espace-consommateurs/l-ecolabel-europeen-pour-un-tourisme-responsable](http://www.ecolabels.fr/fr/espace-consommateurs/l-ecolabel-europeen-pour-un-tourisme-responsable)) :

Les écolabels distinguent des produits et des services plus respectueux de l'environnement. Leurs critères garantissent l'aptitude à l'usage des produits et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. Pour les hébergements touristiques, la certification repose sur les éléments clés tels que la réduction de leur consommation d'énergie et d'eau, leur gestion des déchets...

## Consommation responsable

CO2 et activités économiques de la France Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution, CGDD Etudes et documents n°27, août 2010. [www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/Namea.pdf](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/Namea.pdf)

Portail de l'ADEME sur l'éco-responsabilité : [www.ecoresponsabilite.ademe.fr/](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/)

Guide méthodologique et outil de conduite de projet édité par l'ADEME sur l'administration éco-responsable [www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr](http://www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr)

«Guide des collectivités éco-responsables» de l'ADEME (CD ROM) : [www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=48323&p1=03&p2=06&ref=17597](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=48323&p1=03&p2=06&ref=17597)

Kit de communication interne « Clic'ADEME acteurs publics » sur l'éco-responsabilité. Ce DVD propose une série d'outils prêts à l'emploi (fiches techniques, posters, diaporamas...), un studio graphique vous permettant de créer ou de personnaliser vos outils, une photothèque. Renseignements sur : [www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=61467&ref=&nocache=yes&p1=111](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=61467&ref=&nocache=yes&p1=111)

## Achats publics

Portail national d'échange des collectivités sur la commande publique et le développement durable : [www.achatsresponsables.com/](http://www.achatsresponsables.com/) et base de données [www.achatsresponsables-bdd.com/](http://www.achatsresponsables-bdd.com/)

Partie « achats durables » du site Internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/eco-achats](http://www.ademe.fr/eco-achats)

Partie « produits » du site Internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/eco-produit](http://www.ademe.fr/eco-produit) ; voir aussi [www.eco-labels.fr](http://www.eco-labels.fr)

Lien vers les guides des acheteurs publics du Groupe d'Etude des Marchés : [www.minefi.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpem/table.html](http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/table.html)

Guide du MINEFI sur l'achat de produits éco-responsables : [www.minefi.gouv.fr/fonds\\_documentaire/daj/guide/gpem/ecol\\_responsable/eco\\_responsable.html](http://www.minefi.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/ecol_responsable/eco_responsable.html)

Logiciel de l'Observatoire économique de l'achat public au ministère de l'Economie permet de tant d'apprécier le coût global dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux : [www.coutglobal-developpement-durable-gouv.fr](http://www.coutglobal-developpement-durable-gouv.fr)

Manuel d'utilisation de ce logiciel : [www.minefi.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpem/cout\\_global/cout\\_global.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/cout_global/cout_global.pdf)

Achat éco-responsable de papier : [www.minefi.gouv.fr/fonds\\_documentaire/daj/guide/gpem/papier\\_eco-responsable/papier\\_eco-responsable.htm](http://www.minefi.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/papier_eco-responsable/papier_eco-responsable.htm)

« Recourir au bois local dans la commande publique. Guide de recommandations », Etd, décembre 2010. [www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/30889/527370/version/6/file/noteEtdBois-CommandePublique.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/30889/527370/version/6/file/noteEtdBois-CommandePublique.pdf)

Publicité - Paysages de France (<http://paysages-defrance.org/spip.php?rubrique65>) :

Paysages de France est une association de protection de l'environnement créée en février 1992 dont le but est de lutter contre toute forme de pollution visuelle dans les paysages urbains et non-urbains.

Monnaie locale l'ECO : La monnaie locale complémentaire, éco-logique et solidaire. [http://atb.france.free.fr/images/stories/doc/Eco\\_un\\_outil\\_pour\\_une\\_consommation\\_responsable.pdf](http://atb.france.free.fr/images/stories/doc/Eco_un_outil_pour_une_consommation_responsable.pdf)

## Déchets (collecte, gestion et prévention)

Le CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets) est une association spécialisée dans la problématique des déchets. Elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers notamment grâce à leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et à leur détournement de l'incinération et de la mise en décharge. [www.cniid.org](http://www.cniid.org)

Agir localement pour une nouvelle politique déchets, clés de compréhension et bonnes pratiques, CNIID, septembre 2010 : [www.cniid.org/Agir-localement-pour-une-nouvelle-politique,8](http://www.cniid.org/Agir-localement-pour-une-nouvelle-politique,8)

Des gaz à effet de serre dans ma poubelle ?, RAC-F, janvier 2010 : [www.rac-f.org/Des-Gaz-a-effet-de-serre-dans-ma.html](http://www.rac-f.org/Des-Gaz-a-effet-de-serre-dans-ma.html)

Bizi : Groupe de travail Zero Zabor (Zéro déchets : [www.bizimugi.eu/fr/groupes-thematiques/zero-dechet](http://www.bizimugi.eu/fr/groupes-thematiques/zero-dechet)) :

Le groupe Zero Zabor (« Zéro Déchet ») affine une expertise sur un système de collecte sélective des déchets en porte à porte qui au Pays Basque sud a permis d'augmenter le taux de recyclage de certaines communes de manière spectaculaire jusqu'à 80 %. Cette alternative concrète, et d'autres, pourraient être expérimentée par certaines communes du Pays Basque nord.

Réseau européen « Zero Waste » : [www.zerowasteurope.eu/](http://www.zerowasteurope.eu/)

## Espaces verts

« Guide de gestion différenciée » à l'usage des collectivités, Natureparif et ANVL [www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differenciee](http://www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differenciee)

Autre site Internet sur la gestion différenciée : [www.gestiondifferenciee.org](http://www.gestiondifferenciee.org)

## Stratégie

Plaquette de présentation de la démarche de Plan Climat-Energie Territorial destinée aux collectivités et aux acteurs locaux. : <http://www.rac-f.org/PCET-plaquette-de-presentation>

Villes en transition : [www.villesentransition.org/](http://www.villesentransition.org/)

Territoire à énergie positive : TEPOS : <http://www.cler.org/info/spip.php?rubrique686>

Sur le GIEC et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre : <http://www.manicore.com/documentation/serre/GIEC.html>

## Réalisation



Schallenberger Yvan  
sur la base d'un document  
de BIZI

<http://www.bizimugi.eu>

Un immense merci à eux pour le  
travail qu'ils ont fait et pour leur  
dynamisme dans le Pays Basque  
qui rayonne jusque chez nous...

## En partenariat avec :

Le collectif local pour une  
transition citoyenne

&

Le collectif des assises  
transfrontalières  
de la société civil

## Liste des mouvements partenaires

### Sur France

Adifor  
Terre de Lien  
ADP  
Initiaterre  
OdAmap  
Confédération paysanne 74  
ATB  
Bourgeon  
Survie  
SEL du Genevois  
ATTAC divers 74  
Prioriterre  
FRAPNA  
Non au Gaz de Schiste 74

Repère de Cervens  
RCR  
La NEF

Apicy  
Vivre à Ferney  
Vivre à Viry

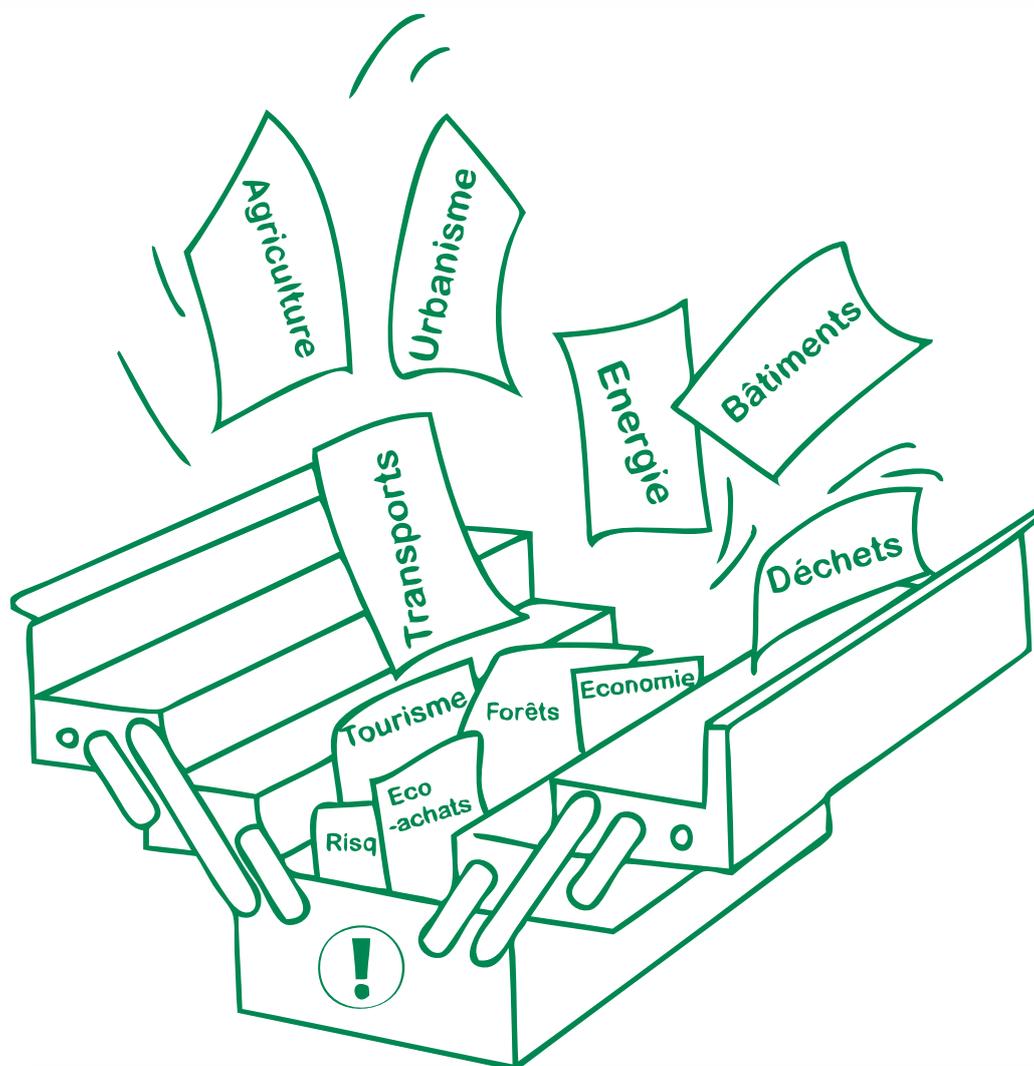
Et fait planete

### Sur Suisse

Ecoattitude  
ROC GE  
Noé 21  
FSL  
Climat et Justice Social  
Après GE

# Les fiches actions

---



p.20	—	<b>Urbanisme (et aménagement du territoire)</b>
p.26	—	<b>Mobilité</b>
p.32	—	<b>Énergie (Gestion, production et distribution)</b>
p.38	—	<b>Bâtiments</b>
p.42	—	<b>Agriculture</b>
p.46	—	<b>Forêts</b>
p.48	—	<b>Eau</b>
p.49	—	<b>Espaces verts</b>
p.50	—	<b>Économie</b>
p.53	—	<b>Consommation responsable</b>
p.58	—	<b>Déchets (Collecte, gestion et prévention)</b>
p.65	—	<b>Risques</b>
p.69	—	<b>Stratégie (+ formation et sensibilisation)</b>

# Organiser le pilotage des documents et des opérations d'urbanisme



1

## Enjeux

Un projet de ville respectueux de l'homme et de l'environnement suppose que son élaboration soit partagée le plus largement possible entre élus, techniciens et habitants.

La formation (préalable indispensable à toute démarche participative), l'information régulière et le dialogue entre tous les acteurs sont la clé d'une concertation véritable visant à concevoir un développement qui prend en compte les enjeux climat-énergie.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### ŒUVRER AU NIVEAU DE L'INTERCOMMUNALITÉ POUR LUI DÉLÉGUER LA COMPÉTENCE « ÉLABORATION DU PLU »

- Objectifs : une meilleure coordination et cohérence ainsi qu'une mutualisation des coûts et des moyens.
- Elaborer un programme de formation de l'ensemble des élus du conseil municipal (1) sur l'aménagement, l'urbanisme, et leurs enjeux majeurs (climat, énergie, mobilité, etc.), en lien avec l'AUDAP, le CAUE, l'ADEME, ...
- Appréhender les documents du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ; le PLU doit être sa déclinaison locale.

### 2 - Avancer

#### INSTALLER UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Sous la responsabilité de l'élu en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement, la commission regroupera des représentants des acteurs économiques et agricoles, des associations environnementales, des usagers...
- Formation de ces acteurs.
- élaboration par la commission des documents d'urbanisme (ou réflexion sur leur mise à jour) et réflexion sur les opérations à mener, avec l'appui d'un technicien de l'intercommunalité ou de l'AUDAP.

### 3 - Accélérer

#### LANCER UN APPEL AUX HABITANTS POUR L'INSTALLATION D'UN GROUPE OUVERT REPRÉSENTANT L'ENSEMBLE DES QUARTIERS

- Formation du groupe aux enjeux de l'Urbanisme.
- Au fur et à mesure de l'avancée des travaux de la commission extra-municipale :
  - comptes-rendus réguliers au Conseil Municipal ;
  - discussions et échanges entre commission extra-municipale et groupes d'habitants.
- Visites d'opérations similaires au(x) projet(s) à l'étude dans d'autres villes ou villages, et/ou réunions publiques sur ces réalisations mises en place ailleurs.

### 4 - Aller plus loin

#### RECHERCHER LE CONSENSUS JUSQUE DANS LA HIÉRARCHISATION DE LA PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS À MENER

- Mise en place « d'enveloppes budgétaires citoyennes » annuelles pour la réalisation de petits aménagements et équipements publics. Un groupe d'habitants (tirés au sort chaque année et représentatifs de la population) retiendra les projets, en s'appuyant sur les services techniques municipaux
- Mise en place d'ateliers dans les écoles communales (urbanisme, architecture, enjeux climat-énergie, etc.)

## Exemples concrets

- Les villes : Morsang-sur-Orge (Essonne), Pont-de-Claix (Isère), La Roche-sur-Yon (Vendée)
- Les villages : Tordères (180 habitants ; Pyrénées-Orientales), Vandoncourt (820 habitants ; Doubs)
- Ailleurs : Marinaleda (Andalousie) ; « Cellules de planification » en Allemagne, appelées « Jurys de citoyens » en Espagne, ou « Conférences de consensus » (Danemark)

(1) Pour le droit à la formation des élus locaux, voir : Statut de l'élu(e) local(e) / Association des Maires de France : [amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=7828&refer=?q=formation](http://amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=7828&refer=?q=formation)

# Élaborer les documents d'urbanisme en tenant compte des enjeux climat-énergie



## Enjeux

L'urbanisme, c'est à la fois l'action de l'urbanisation et l'organisation de la ville ou du village qui tiennent compte du territoire dans lequel on s'insère (intercommunalité, bassin de vie, ...). Cette action et cette organisation ont un impact direct en matière d'énergie, de climat, et d'équilibre du territoire.

PS : cette fiche se consacre aux niveaux communal et intercommunal. Il va de soi que les orientations décidées ici seront portées par les représentants de la commune au niveau du PLU (Plan Local d'Urbanisme) intercommunal et au niveau du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### ÉVALUER SUR LE TERRITOIRE LES ENJEUX CLIMAT-ÉNERGIE

- Qu'il s'agisse d'élaborer un document d'urbanisme ou de modifier un document existant : évaluer les enjeux climat-énergie sur le territoire, notamment les objectifs fixés suite aux lois Grenelle 1 et 2 :
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
  - Maîtrise de l'énergie et production énergétique à partir de sources renouvelables ;
  - Préservation des ressources naturelles ;
  - Lutte contre l'étalement urbain.

### 2 - Avancer

#### ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC SOLIDE

- Du foncier
- Des besoins en habitat et de l'activité,
- Des opportunités de développement des énergies renouvelables, de réduction de consommation de ressources naturelles non renouvelables, et bien sûr de réduction de consommation d'énergie.
- A partir de ce diagnostic, fixer des objectifs de consommation économe des ressources et des sols, de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles

### 3 - Accélérer

#### DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, INTÉGRER :

- Les engagements climat-énergie et ceux découlant des objectifs fixés à partir du diagnostic réalisé. Par exemple : limiter autant que faire se peut l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones. Et fixer aussi :
  - Une densité minimale de construction ;
  - Des objectifs de performances énergétiques et environnementales renforcées pour les constructions, aménagements et équipements ;
  - Des objectifs liés à la mobilité visant notamment à réduire l'usage de la voiture.

### 4 - Aller plus loin

#### ASSOCIER AU PLAN LOCAL D'URBANISME :

- Un plan stratégique de l'économie de l'espace (voir fiche n°3 : « Économiser l'espace ») ;
- Une charte d'aménagement et de construction ;
- Des objectifs en matière d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant, public et privé.
- Etc...

## Exemples concrets

- Ville de Frontignan : pour son choix de déclasser dans son PLU quelque 250 hectares urbanisables afin de privilégier les friches industrielles. Et pour son ambition affichée de « développer la ville en la reconstruisant de l'intérieur ».

## Parmi les outils

- ADEME pour les Collectivités (conseils, formation, outils d'aide à la décision) : [www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=391866BCB80800D3BFB098CEB36CADCC1292322516731.pdf](http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=391866BCB80800D3BFB098CEB36CADCC1292322516731.pdf)

## Objectif n°1 : économiser l'espace

### Enjeux

Pour le seul périmètre du Grand Genève, on estime que l'activité humaine (logement, équipement, activité) va consommer plus de 110 hectares chaque année, d'ici 2030 ! (voir projet d'agglomération 2 PA2) Nous n'avons donc pas d'autre choix ici que d'opérer un changement radical, ce d'autant que pour répondre aux besoins de la population actuelle et faire face à l'installation de quelque 300 000 nouveaux habitants d'ici 2040.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

**DANS LE RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PLU, INTÉGRER UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE DE L'ESPACE, S'APPUYANT SUR TROIS IDÉES FORCE :**

- Accorder la priorité à la réhabilitation (avec mise aux normes énergétiques), de logements ou de bâtiments et locaux commerciaux, industriels, publics ou privés ;
- Accorder la priorité à l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée ;
- Concevoir une densification de ces zones urbanisées (renouvellement urbain) adaptée et en cohérence avec l'existant.

#### 2 - Avancer

**METTRE EN PLACE UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « PRÉ-PERMISS DE CONSTRUIRE »**

- Avec à ses côtés, le CAUE, le PACT, le point Info Energie..., la Commission recevra chaque candidat à la construction (particulier ou entreprise) pour lui présenter les objectifs de la lutte contre l'étalement urbain, et le conseiller pour anticiper la transition énergétique.
- Développer les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC ; pour des opérations de grande envergure).

#### 3 - Accélérer

**PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ZONES AGRICOLES**

- Repérer toutes les terres qui pourraient être exploitables par un paysan et les classer en zone agricole. En concertation avec les paysans, œuvrer au maintien des exploitations et à l'installation de jeunes :
  - Instaurer une Zone Agricole Protégée (ZAP) ;
  - (et/ou) Mettre en place un Périmètre de Protection et de Mise en valeur d'espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN) avec le Conseil Général ;
  - Repérer les exploitations menacées et envisager une ferme communale ou une ferme relais.

#### 4 - Aller plus loin

**UTILISER AUTANT QUE FAIRE SE PEUT LE DPU (DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN)**

- Le DPU permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est mis en vente.
- Instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La THLV est calculée à partir de la valeur locative de l'habitation ; elle ne fait l'objet d'aucun allègement.

### Parmi les outils

- Pour la taxe d'habitation sur les logements vacants : Strasbourg, Barsac (Gironde), Beuvry (Pas-de-Calais).
- Pour leurs commissions extra-municipales « Pré-permiss de construire » : La Grande Fosse (Vosges ; 115 habitants) ; Walbach dans le Haut-Rhin (935 habitants ; la commission est appelée ici « Comité Local de conseil en architecture »).
- Pour sa politique d'économie de l'espace : Faucogney-et-la-Mer (Haute-Saône ; 650 habitants). « Il n'est plus question de construire hors du bourg mais de boucher les dents creuses » (le maire Laurent Seguin ; L'Alsace.fr du 12/12/2012).

# Le PLU : pour inciter ou contraindre à un respect environnemental renforcé



## Enjeux

Avec les lois Grenelle 1 et 2, les Collectivités peuvent inciter ou contraindre à un respect environnemental renforcé. Ainsi, au niveau communal, le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées.

**A signaler ici l'AEU** (Approche Environnementale de l'Urbanisme) : conçu par l'ADEME, cet outil de diagnostic et d'aide à l'élaboration du PLU permet d'intégrer les enjeux énergétiques et plus largement environnementaux. L'ADEME propose d'accompagner les collectivités dans cette démarche et finance les plans réalisés à l'échelle intercommunale.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### CONSEILLER CHAQUE CANDIDAT À LA CONSTRUCTION

- La commission extra-municipale « Pré-permis de construire » (cf. fiche 3 « Economiser l'espace ») reçoit chaque candidat à la construction ou à la réhabilitation pour le conseiller notamment en matière de performance énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'architecture, ...
- Remise au candidat d'une documentation sur les préconisations en matière de maîtrise de l'énergie, les contraintes et objectifs de la lutte contre l'étalement urbain, et les coordonnées du CAUE, du PACT, du Point Info Energie ...).

### 2 - Avancer

#### INCITER À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe des règles de gabarit, d'implantation et d'orientation, de mitoyenneté, etc.
- La Charte d'Aménagement et de Construction associée au PLU (cf. fiche 2) recommande la maîtrise de l'énergie pour toute nouvelle construction ou projet de réhabilitation.
- Décider d'un dispositif d'incitation financière (exonération partielle ou totale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- Instaurer la taxe foncière sur les terrains rendus constructibles.

### 3 - Accélérer

#### INTÉGRER L'OBJECTIF « ENERGIE POSITIVE »

- Généraliser et exiger à minima le niveau « Bâtiment Basse Consommation (BBC) Rénovation » pour la réhabilitation de l'ancien.
- Intégrer l'objectif « Energie positive » à compter de fin 2020, pour tous les bâtiments. Sur toutes les opérations pour lesquelles la Collectivité est maître d'ouvrage, celle-ci construit exclusivement des bâtiments à énergie positive.

### 4 - Aller plus loin

#### ANTICIPER LES FUTURES RÉGLEMENTATIONS

- En s'appuyant sur la loi Grenelle 2, anticiper dès aujourd'hui les futures réglementations en définissant dans le PLU des secteurs de performance énergétique « bâtiment à énergie positive » (BEPOS).
- Dans ces secteurs, toute construction neuve devra atteindre ce niveau, sans attendre fin 2020.
- Systématiser l'utilisation des énergies renouvelables dans toutes les opérations de rénovation et de construction menées par la Collectivité.

## Parmi les outils

- Centre de Ressources du développement territorial (<http://www.projetdeterritoire.com>) •
- L'Observatoire des Bâtiments Basse Consommation ([www.observatoirebbc.org](http://www.observatoirebbc.org))

# Prendre en compte la mobilité dans les documents et projets d'urbanisme



## Enjeux

Déplacements et transports sont l'un des enjeux essentiels de la lutte contre le réchauffement climatique. Si le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) détient le rôle principal dans la définition d'une politique de mobilité à l'échelle du bassin de vie, il n'en reste pas moins que cette préoccupation doit aussi être prise en compte par chaque commune dans son projet de ville ou de village.

Pour prendre en compte la mobilité, le PLU et tout projet d'urbanisme retiendront les principes de mixité entre logements, services et commerces, ainsi que de proximité des transports collectifs, de modes actifs de déplacements, et d'accès aux équipements sportifs, culturels et de loisirs.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX

- Prendre connaissance des études existantes réalisées à l'échelle du bassin de vie : « Enquête Ménages et Déplacements ».
- Réaliser votre état des lieux : repérer les zones génératrices de déplacements dans la commune et identifier les principaux motifs de déplacement ; évaluer les flux et la part des différents modes de déplacement pour les représenter sur une cartographie.

### 2 - Avancer

#### IMAGINER LES ACTIONS VISANT À RÉ- DUIRE LES DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS EN VOITURE

- Mener cette réflexion au sein de la commission extra-municipale Urbanisme en lien avec le groupe d'habitants (voir fiche 1).
- S'inspirer éventuellement ici du document « Comment sortir du tout voiture ? »<sup>(1)</sup> (par l'AUDAP ; 2012).
- Organiser l'information (du Conseil Municipal, de la commission extra-municipale et du groupe d'habitants) avec un représentant du SCOT pour une présentation des orientations en matière de déplacements et de transports.

### 3 - Accélérer

#### INTÉGRER LE PLAN DE TRANSPORTS ET DE DÉPLACEMENTS...

- Dans le rapport de présentation du PLU : intégrer les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains, ainsi que l'état des lieux communal réalisé ;
- Dans le PADD : écrire clairement que la prise en compte de la mobilité constitue le fil rouge du PLU et énumérer les actions à mettre en œuvre (par ex. : réserver des emplacements pour des voies cyclables et piétonnes, préciser le nombre de places de parking par logement,...)

### 4 - Aller plus loin

#### AU-DELÀ DES PRINCIPES DE MIXITÉ ET DE PROXIMITÉ (CF. LES ENJEUX) POUR RÉDUIRE LES MOBILITÉS CONTRAINTES DU QUOTIDIEN :

- Favoriser la convivialité et l'animation des quartiers : aires de jeux pour les enfants, espace public facilitant échanges et rencontres, salles de réunions et d'animations de quartier, ...
- Favoriser partout la mixité sociale et inter-générationnelle, et aussi apporter un soin particulier aux traitements paysagers.  
Bref, faire en sorte que l'habitant se sente bien dans son quartier, dans son village.

## Parmi les outils

- <http://www.certu-catalogue.fr/fiche-de-cas-plan-local-d-urbanisme-plu-theme-deplacements.html>
- Certu, 2008, « PLU et déplacements » : [http://www.certu.fr/catalogue/p1757/PLU\\_ET\\_DEPLACEMENTS/product\\_info.html](http://www.certu.fr/catalogue/p1757/PLU_ET_DEPLACEMENTS/product_info.html)

(1) [http://www.audap.org/downloads/files/note\\_audap\\_espacespartages\\_20120306.pdf](http://www.audap.org/downloads/files/note_audap_espacespartages_20120306.pdf)

## Elaborer une politique de stationnement volontariste



### Enjeux

Que l'on se situe en plein cœur de ville ou à la campagne, la tendance générale est à surestimer les capacités de stationnement. On évalue ainsi que :

- dans des lotissements comprenant des parcelles de 600 m<sup>2</sup>, la voiture exige un quart total de l'espace (voirie comprise) qui doit être ainsi bitumé, entretenu, ... ;
- dans les zones commerciales, la superficie consacrée au stationnement représente une fois et demie celle du bâtiment construit pour un hypermarché ;
- les stationnements publics sont souvent largement surdimensionnés par rapport à leurs usages réels. Diminuer l'emprise du stationnement, c'est bien sûr un geste écologique (consommation d'espace, incitation à utiliser d'autres modes de déplacement que la voiture, ...), mais c'est aussi un acte de bon sens pour mieux utiliser l'argent public.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### ETUDIER L'EXISTANT

- Dénombrer le nombre de places de stationnement public et privé et observer leur occupation à différentes heures de la journée.
- Evaluer leur accessibilité en s'interrogeant sur la facilité ou non d'y accéder selon différents modes de déplacement (en voiture, en transport en commun, à vélo, à pied).
- Etablir un comparatif entre capacité de stationnement et usage des habitants, des salariés et clients réguliers ou de passage (par enquête sur le terrain et questionnaire dans le bulletin municipal).

#### 2 - Avancer

##### ORGANISER LA RÉFLEXION

- Au sein de la commission extra-municipale « Urbanisme » et du groupe « Habitants » (voir fiche 1), organiser une réflexion visant à :
  - Une gestion plus efficace des parkings ;
  - Mettre en œuvre des actions pour réduire le stationnement en centre ville/bourg ;
  - Développer des cheminements cyclables et piétonniers pour mutualiser au maximum les espaces de stationnement.
- Limiter la consommation d'espace des parkings des centres commerciaux et des zones d'activités en incitant à leur ré-organisation pour les mutualiser.

#### 3 - Accélérer

##### LIMITER AU STRICT MINIMUM LE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE/BOURG

- Limiter l'usage des parkings du centre ville/ bourg à ses seuls habitants et travailleurs ou commerçants.
- Limiter l'usage des parkings proches du centre ville/bourg aux habitants des autres quartiers.
- Pour les autres usagers du centre ville/ bourg, aménager en périphérie des parkings-relais (en y prévoyant un espace pour le co-voiturage) ; organiser le transport collectif et aménager des pistes cyclables et piétonnières vers le centre.

#### 4 - Aller plus loin

##### DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME...

- Ne plus imposer de normes minimales de stationnement privé sur parcelle, sauf cas particulier.
- Fixer un objectif maximal de stationnement automobile pour les activités et pour le logement.

### Parmi les outils

- CERTU, PLU et stationnement, déc. 2008 : [http://www.certu.fr/catalogue/p2173/PLU\\_et\\_stationnement/product\\_info.html](http://www.certu.fr/catalogue/p2173/PLU_et_stationnement/product_info.html)

# Développer une politique de mobilité durable



## Enjeux

Nous vivons sur un territoire où une grande partie des émissions de gaz à effet de serre sont directement liées au transport des personnes. Par ailleurs, la fin programmée du pétrole bon marché pénalisera d'abord les couches populaires.

**Dans ce contexte, la définition d'une politique de mobilité durable ainsi que sa mise en œuvre dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement doivent être une priorité.**

Pédagogie et concertation sont indispensables pour faire avancer une politique de mobilité. De plus, l'action publique se doit d'être la plus lisible et cohérente possible pour montrer l'exemple par la pratique.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### S'ENGAGER POLITIQUEMENT PAR LA RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX DES PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

- Identifier vers où se déplacent les gens : services publics, écoles, espaces de sports et de loisirs, centre médicaux, zones commerciales ...
- Faire en sorte que les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement diminuent le besoin de déplacements automobiles vers ces lieux et favoriser l'usage des modes actifs (vélo, marche) et des transports collectifs, lorsqu'ils existent.
- Faire l'état des offres des modes de transport alternatifs à la voiture (piste cyclable, bus, train) ;
- Associer les acteurs (Région, etc.).

### 2 - Avancer

#### ICONDITIONNER L'OUVERTURE À L'URBANISATION À UNE DESSERTE SUFFISANTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS ET MODES ACTIFS

- Toujours privilégier le renouvellement urbain !
- Si l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs est nécessaire, créer des liaisons cyclables et piétonnes reliant le centre-ville/ bourg.
- Anticiper une desserte en bus, pour que les habitants ne soient pas dépendants de la voiture.
- Planifier le renforcement des offres des modes de transport alternatifs à la voiture (piste cyclable, bus, train)

### 3 - Accélérer

#### METTRE EN ŒUVRE VOTRE POLITIQUE DE MOBILITÉ

- Le succès de votre politique de mobilité reposera sur des actions concrètes visibles :
  - Aménagement de parcs de co-voiturage,
  - Service de transport à la demande,
  - Création de cheminement cyclable et promotion de l'usage du vélo,
  - Mise en place d'un pédibus ou d'un vélo- bus,
  - Création d'un pôle de logistique urbaine pour assurer des livraisons en centre ville avec des véhicules propres

### 4 - Aller plus loin

#### ÉVALUER RÉGULIÈREMENT VOTRE POLITIQUE DE MOBILITÉ ; IDENTIFIER DE NOUVELLES ACTIONS ET INCITER AU CHANGEMENT AUTOUR DE VOUS

- Intégrer le réseau des villes cyclables et promouvoir la ville à 30 km/h.
- Être attentif aux expériences innovantes mises en œuvre dans d'autres communes.
- Faire connaître vos actions en faveur d'une mobilité alternative à un usage solo de l'auto.
- Inciter votre communauté de communes à être vertueuse en matière de promotion des alternatives au tout-voiture.

## Exemples concrets

- Le Club des villes et territoires cyclables, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1000 collectivités territoriales de toutes tailles. Acteur majeur en matière de politiques d'aménagement urbain, de promotion de l'usage du vélo et des modes actifs. [www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)
- Comme Lorient (56), de nombreuses villes ont adopté le concept de ville 30 : [www.ville30.org](http://www.ville30.org)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Bayonne et du sud des Landes promeut un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, encourageant le développement de tous les modes de transports alternatifs à la voiture et protégeant les espaces agricoles et naturels.

# Elus et agents territoriaux : montrer l'exemple



## Enjeux

**Une collectivité génère de nombreux déplacements quotidiens** : trajets domicile-travail, ramassage scolaire, collecte des ordures ménagères, réunions, etc.

**Montrer l'exemple par la pratique est essentiel** pour encourager ses concitoyens à changer leur manière de se déplacer chaque jour : prendre le vélo pour des trajets de courte distance, utiliser les transports en commun (bus et train), pratiquer le co-voiturage.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### INFORMER ÉLUS ET AGENTS SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES DÉPLACEMENTS ET LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

- La phase d'information et de sensibilisation est indispensable pour encourager des changements de pratiques de déplacement.
- Présenter les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires et sociétaux des déplacements.
- S'appuyer sur des événements comme « la journée sans voiture », « la semaine de la mobilité », « la fête du vélo », etc. pour encourager à d'autres pratiques de déplacement.

### 2 - Avancer

#### METTRE EN PLACE DE MANIÈRE CONCERTÉE UN PLAN DE DÉPLACEMENT D'ADMINISTRATION

- Le PDA est une démarche qui consiste à élaborer et mettre en place un plan de mobilité autour des agents et des élus pour les déplacements professionnels et le trajet domicile-travail, en privilégiant les solutions alternatives à un usage solo de la voiture (transports collectifs, co-voiturage, vélo, marche).
- Atouts d'un PDA : affirmer le projet « mobilité » de la collectivité ; valoriser son image ; renforcer la cohésion des élus et des agents autour d'un projet commun.

### 3 - Accélérer

#### ÉVALUER VOTRE PDA

- Une fois lancée, la démarche de PDA ne pourra que s'enrichir à l'aide du retour d'expérience, du vécu et de l'évolution des politiques de transport locales.
- élaborer des tableaux de bord pour suivre votre PDA (nombre d'agents venant au travail en bus, à vélo, pratiquant le co-voiturage, etc.).

### 4 - Aller plus loin

#### INCITER D'AUTRES STRUCTURES À ÉLABORER UN PLAN DE DÉPLACEMENT ET MUTUALISER LES OUTILS ET LES MOYENS

- Profiter de la dynamique engagée via le PDA pour élargir la démarche de mobilité exemplaire à d'autres acteurs publics et privés, et les inciter à se lancer dans une telle démarche.

## Pistes d'actions concrètes simples à mettre en œuvre

- **Transports collectifs (bus et train)** : faire connaître et appliquer le dispositif de prise en charge à hauteur de 50% par l'employeur de l'abonnement au transport collectif de l'employé et financer davantage ! Plus d'infos : <http://www.bizimugi.eu/fr/groupes-thematiques/atr/bus-train/> (campagne Bizi ! « si j'allais au travail en train ou en bus »)
- **Vélo** : sur de courtes distances, le vélo est souvent le moyen de déplacement le plus efficace : zéro émission de GES, bon pour la santé, anti-stress. Son utilisation par les élus et les agents est un gage d'exemplarité de la collectivité. Pour favoriser l'utilisation du vélo : aménager des aires de stationnement fermées et couvertes ; mettre à disposition des vélos pour le personnel, ainsi que du matériel de sécurisation (gilets fluos) ; aménager un vestiaire avec douches.
- **Co-voiturage** : encourager la pratique ! Devenir moteur dans l'organisation du co-voiturage au quotidien pour les trajets domicile-travail et pour se rendre en réunion ; assurer la concordance des horaires de travail des agents susceptibles de co-voiturer ; réserver des places de stationnement au co-voiturage. Lien à publier sur votre site Internet et dans votre bulletin municipal.
- **Optimiser la gestion de la flotte de véhicules de la collectivité** : suivre l'entretien des véhicules ; limiter le nombre de véhicules au strict nécessaire ; former agents et élus à la pratique de l'éco-conduite ; en cas de nouvel achat, privilégier les véhicules légers faiblement consommateurs d'énergie ; optimiser les circuits de ramassage scolaire et de collecte des ordures ménagères.

# Développer la pratique quotidienne des modes actifs de déplacement (marche et vélo)



## Enjeux

Une part importante des déplacements en voiture se fait sur de courtes distances de un à deux kilomètres. Or, lors du premier kilomètre, une voiture consomme 50% de carburant en plus et dégage 50% de CO<sub>2</sub> en plus. Pour parcourir un kilomètre, c'est dix minutes de marche ou quatre minutes de vélo.

Développer les modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, d'améliorer le cadre de vie (moins de trafic, moins de bruit), d'agir favorablement sur la santé publique (activité physique et réduction des polluants atmosphériques) et d'améliorer la sécurité routière.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### PRENDRE EN COMPTE L'AVIS DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS POUR AMÉNAGER LA VOIRIE.

- S'appuyer sur l'expertise d'usage : organiser une concertation avec les usagers : associations de cyclistes, de personnes à mobilité réduite, de piétons, etc.
- Cibler en particulier l'action en direction des enfants des écoles et leurs parents, et envisager avec eux l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES) : identifier les pratiques de déplacements et les pistes d'actions pour développer les modes actifs.
- Informer les habitants de vos objectifs pour développer les modes actifs : bulletins municipaux, articles de presse, réunions.

### 2 - Avancer

#### PRENDRE DES MESURES D'APAIEMENT DE LA CIRCULATION ET TRAITER LES POINTS NOIRS PAR DES AMÉNAGEMENTS APPROPRIÉS

- Limiter la vitesse autorisée à 30 km/h per- met d'améliorer la sécurité de TOUS les usagers et réduit les nuisances (bruit, pollution). Mais attention, les panneaux ne suffisent pas !
- Créer des espaces piétonniers et des zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h), en centre ville, aux abords des écoles, etc.
- Identifier et traiter les points noirs présentant un danger pour les piétons et les cyclistes (carrefours dangereux, trottoirs étroits, discontinuités cyclables, etc.).

### 3 - Accélérer

#### ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

- Planifier et réaliser des actions rendant la ville totalement accessible aux piétons, y compris bien sûr ceux à mobilité réduite, et aux cyclistes.
- Prévoir des stationnements pour vélos aux abords des gares, des arrêts de bus et des parkings de co-voiturage pour prendre en compte la complémentarité des modes de déplacement.
- PDES : accompagner la mise en place d'un dispositif de ramassage scolaire à pied (PEDIBUS) ou à vélo (VELOBUS) sur une première école volontaire.

### 4 - Aller plus loin

#### DEVENIR UN VILLAGE OU UNE VILLE 100 % CYCLABLE ET PIÉTON

- Mettre en place une politique globale :
  - Aménagement de voirie (zone apaisée, pistes cyclables, larges trottoirs, etc.),
  - Campagnes de communication,
  - Promotion du vélo pour aller à l'école après avoir formé les enfants à son usage et s'être assuré de la sécurisation des parcours
  - Soutien à la création d'ateliers de réparation vélo,
  - Généraliser les PEDIBUS et VELOBUS.

## Exemples concrets

- Péclet 13 : l'atelier réparation vélo installé avec trois ateliers à Genève (<http://www.peclot13.ch/html/>)
- Le Club des villes et territoires cyclables, rassemble plus de 1000 collectivités territoriales de toutes tailles. C'est un acteur majeur en matière de politiques d'aménagement urbain, de promotion de l'usage du vélo et des modes actifs. Il œuvre en faveur d'un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les alternatives à la voiture : [www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)
- Tournefeuille (31), chaque groupe scolaire dispose depuis 2004 d'un ramassage scolaire à vélo.
- Un guide: « vélo : des clés pour réussir la transition » : [http://www.fubicy.org/IMG/pdf/velo\\_-\\_des\\_clefs\\_pour\\_reussir\\_la\\_transition.pdf](http://www.fubicy.org/IMG/pdf/velo_-_des_clefs_pour_reussir_la_transition.pdf) - édité par la fédération des utilisateurs de la bicyclette : [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

# Mettre en place un service efficace de transports collectifs



## Enjeux

L'utilisation des transports collectifs – lorsqu'ils existent – est aujourd'hui marginale dans le Bassin du Léman où nous nous déplaçons quasi exclusivement en voiture individuelle, en étant souvent seul au volant. La structuration d'une offre performante – en s'appuyant sur l'armature de transport existante (ferroviaire et routière) – doit être une priorité pour pouvoir accroître l'usage des transports collectifs à l'avenir.

Trois catégories de transports collectifs doivent être développées :

- le transport régulier par train et par car est indispensable pour les flux importants et réguliers, - le Transport À la Demande (TAD) qui représente une alternative au transport individuel,
- le co-voiturage qui, avec plusieurs passagers, s'apparente à du transport collectif.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### FAIRE REMONTER L'INFORMATION SUR LES BESOINS EN TRANSPORTS COLLECTIFS (TC)

- L'amélioration de l'offre en TC dépend, en grande partie, d'une analyse pertinente des besoins actuels et potentiels de la population.
- Rassembler les données existantes concernant les besoins et identifier les priorités.
- Mener si besoin une enquête auprès de la population sur ses pratiques actuelles de déplacement et ses attentes.

### 2 - Avancer

#### SOLLICITER LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS COLLECTIFS (TC) POUR OPTIMISER L'OFFRE EXISTANTE

- Solliciter : la Région (TER), le Département (réseau de cars interurbain), les agglomérations (bus urbains).
- Pour convaincre les usagers, outre une communication efficace et large, il est nécessaire de garantir une offre en TC suffisante en termes de fréquence, de ponctualité des bus et de niveau de desserte.
- Faciliter la circulation des bus par l'instauration de voies réservées sur les principaux axes routiers congestionnés aux heures de pointe.

### 3 - Accélérer

#### TRAVAILLER EN SYNERGIE AVEC LES GROS GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

- Traditionnellement, la desserte en transport public s'est toujours ajustée en fonction des horaires des écoles, des entreprises et des services publics. Cette logique peut parfois conduire à une certaine inefficacité quand tout le monde se déplace en même temps. Alors, pourquoi ne pas travailler avec les gros générateurs de déplacements afin qu'ils ajustent leurs horaires pour optimiser l'efficacité des transports collectifs ?

### 4 - Aller plus loin

#### CRÉER DES OFFRES COMPLÉMENTAIRES POUR DÉVELOPPER L'INTER-MODALITÉ

- Chercher à toucher le maximum d'usagers et éviter de ne cibler qu'un seul type de public
- Les solutions peuvent aller de la création d'un transport à la demande (TAD) à celle d'un véritable réseau de bus sur votre périmètre.
- Profiter de l'appel à projets de TAD lancé par le Conseil Général pour mener une étude de définition des besoins (financé à 80%)
- Créer des aires de co-voiturage.

## Exemples concrets

- Bus à Haut Niveau de Service principalement en site propre (BHNS) de l'Agglomération Annemassienne : en 2014
- Transport urbain Bordelais : <http://www.infotbc.com/le-reseau-tbc/tbc-decouverte>

# Inciter à se déplacer autrement



## Enjeux

La réduction de l'utilisation de la voiture implique nécessairement des évolutions comportementales dans notre manière de se déplacer, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises, collectivités, administrations, associations, etc.

Toutefois, marcher, rouler à vélo, prendre le bus ou le train, co-voiturer apparaîtront d'autant plus comme une évidence que la collectivité aura aménagé des cheminements piétonniers et cyclables continus, renforcé et adapté les offres de transports collectifs aux besoins de la population et créé suffisamment d'aires de co-voiturage.

En matière d'alternatives à un usage solo de la voiture, nous ne le répéterons jamais assez, il est primordial que l'offre se mette en place AVANT d'inciter au changement des pratiques.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### **SENSIBILISER LES HABITANTS AUX PRATIQUES DE MOBILITÉ DURABLE**

- Communiquer dans le journal de la collectivité sur les différentes pratiques de mobilité durable (vélo, transports collectifs, covoiturage, etc.).
- Participer aux événements tels que la semaine de la mobilité et sa journée sans voiture, la fête du vélo début juin, etc.
- Organiser des expositions sur la mobilité durable dans les espaces publics.
- Mener des actions pour les enfants : organiser un ramassage scolaire à pied ou en vélo.

### 2 - Avancer

#### **IMPLIQUER LES ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ASSOCIATIONS, ETC. DANS LA DÉMARCHE DE MOBILITÉ DURABLE**

- Engager une réflexion commune avec les entreprises et administrations de votre territoire au sujet de votre politique de mobilité (fiche 1).
- Identifier les plus importants générateurs de déplacements (hôpital, pôle administratif, principales entreprises).
- Partager les expériences qui pourraient déjà exister dans les entreprises et administrations.

### 3 - Accélérer

#### **ENCOURAGER LE CO-VOITURAGE ET INCITER À LA MISE EN PLACE DE PDE/PDA**

- Faciliter le co-voiturage : aménager des aires de co-voiturage, créer un lien sur votre site Internet vers les sites de covoiturage.
- Inciter les acteurs du territoire à la mise en place de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) ou Administration (PDA).
- Se renseigner auprès de l'ADEME et de l'Agence Régionale de l'Environnement, pour un soutien technique et pour connaître les facteurs de réussite des expériences menées localement.

### 4 - Aller plus loin

#### **S'ORGANISER AVEC D'AUTRES TERRITOIRES POUR CRÉER UN CONSEIL EN MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DU PAYS BASQUE**

- Il s'agit de créer un service complet d'appui à la mobilité durable : le conseil en mobilité. Il consiste à aider les gens à réduire leur utilisation journalière de l'automobile. Il s'adresse aux employeurs publics et privés, aux administrations, aux commerces, aux établissements d'enseignements, de soins, de loisirs, aux particuliers (salariés, élèves, parents, touristes, clients.....).

## Exemples concrets

• La commune de Croisilles (61 – 1242 hab) a mené une étude de mobilité durable à l'échelle de la Communauté de communes Sud Arageois (7 508 hab.). Cette étude avait pour objectif d'identifier les gros employeurs et de les aider à mettre en place des plans de déplacement entreprises.

• La page de la ville de Genève : <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/covoiturage-auto-partage/covoiturage/>

• Voir les autres fiches mobilité pour plus d'exemples.

# Lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité



## Enjeux

Au-delà d'un rapport à l'espace, des temps et coûts de transport, la mobilité contrainte pose la question de l'équité sociale : elle a un coût et se caractérise en conséquence par son accessibilité qui diffère d'un ménage à l'autre.

La précarité énergétique liée à la mobilité est également appelée isolement énergétique. En effet, en raison du coût trop élevé de la mobilité (qui va croître avec l'augmentation du prix de l'essence), certaines personnes réduisent très fortement leurs déplacements quotidiens prioritaires, ce qui engendre des situations d'isolement et/ou des répercussions sur la recherche d'emploi par exemple.

L'action de l'aménagement du territoire sur la demande de mobilité est donc essentielle pour permettre à tous d'accéder aux services, équipements et activités souhaités.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### IDENTIFIER LES ACTEURS CLÉS DU TERRITOIRE

- Il s'agit d'identifier les acteurs pouvant intervenir dans la lutte contre la précarité énergétique. Ces acteurs pourront servir de relais dans la phase de mise en œuvre des mesures : PACT Rhône-Alpes, Agence d'urbanisme, Maison Départementale de la Solidarité, etc.
- Organiser un groupe de travail avec les acteurs identifiés afin de définir une méthode d'intervention (collectivités, intervenants sociaux, associations, etc.)

### 2 - Avancer

#### IDENTIFIER LES MÉNAGES SUSCEPTIBLES DE SOUFFRIR D'ISOLEMENT ÉNERGÉTIQUE ET CARTOGRAPHIER LEUR LOCALISATION

- Il s'agit de réaliser un diagnostic du territoire pour localiser les ménages les plus vulnérables, disposant de peu ou pas d'accès aux transports collectifs et autres services à la mobilité.
- L'identification des ménages en situation d'isolement énergétique impose de mesurer le coût représenté par les déplacements contraints en fonction de la localisation résidentielle, et de définir un seuil dans le rapport dépenses déplacements / revenus à partir duquel ils sont en situation de précarité énergétique.

### 3 - Accélérer

#### MONTER UN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS IDENTIFIÉS AFIN D'ÉLABORER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

- Il est essentiel d'informer les ménages des conséquences de leurs choix. La deuxième étape consiste à proposer des solutions pour éviter les déplacements contraints en véhicule individuel et sur de longues distances.
- Le diagnostic réalisé sur les ménages en situation de précarité énergétique est le point de départ d'une opération d'information et de sensibilisation.

### 4 - Aller plus loin

#### ÉVALUER LE RAPPORT COÛTS/BÉNÉFICES DE CES DISPOSITIFS

- L'évaluation de l'action est la suite logique qui permet d'ajuster les prochaines initiatives.
- Déterminez le nombre de personnes informées, les choix réalisés en connaissance de cette dimension de précarité énergétique par les ménages eux-mêmes.

## Exemples concrets

• L'Agence d'Urbanisme de la région Stéphanoise a cherché à caractériser l'impact du lieu de résidence et du mode de déplacement sur le budget des ménages. Le but est de pouvoir ensuite éclairer les choix résidentiels, en observant le budget des ménages consacré aux déplacements domicile-travail. Les conclusions sont que le coût économique de l'éloignement résidentiel est mal appréhendé par les ménages (distance domicile travail et mode de déplacement choisi).

# Suivre les consommations énergétiques et optimiser l'entretien des installations



## Enjeux

Assurer un suivi détaillé et régulier des consommations énergétiques (bois, électricité, gaz, fioul, carburant), et optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques (chaudière, chauffe eau, VMC, etc.) et des véhicules de services sont **deux actions prioritaires essentielles dans une démarche de maîtrise de l'énergie**. De plus, elles génèrent rapidement des économies.

Ces actions peuvent être assurées par un **économe de flux** (ou **conseiller en énergie partagé**) dont l'embauche pourra être mutualisée à l'échelle d'une inter-communalité. Sa mission : rechercher une utilisation performante des appareils existants, contribuer à faire évoluer les équipements, inciter le personnel et les usagers à adopter des pratiques et des comportements plus sobres en énergie, etc.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### S'ORGANISER EN INTERNE POUR ASSURER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DE SON PATRIMOINE

- Désigner un **élu référent** et, si possible, créer un poste « **économe de flux** »
- Identifier et optimiser tous les contrats de fourniture d'énergie (puissances souscrites, fournisseurs, tarification, etc...) et tous les contrats d'entretien et d'exploitation.
- Les équipements à prendre en compte : installation de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation, réseau de chaleur.

### 2 - Avancer

#### FAIRE UN BILAN ÉNERGÉTIQUE ANNUEL DU PATRIMOINE ET EFFECTUER UNE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES INSTALLATIONS

- A partir du bilan, définir des actions pour optimiser les consommations énergétiques.
- L'entretien régulier des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, etc. permet de réduire les consommations d'énergie.
- Choisir des professionnels qualifiés pour effectuer les entretiens.

### 3 - Accélérer

#### ÉLABORER ET SUIVRE UN PLAN D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET EFFECTUER UN SUIVI HEBDOMADAIRE DES PRINCIPAUX POINTS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- établir ce plan sur la base du suivi des consommations d'énergie et du diagnostic du patrimoine bâti. Par exemple : plan de renouvellement de l'éclairage des bâtiments et de l'éclairage public ; plan de renouvellement des chaudières.
- Rappel : la température intérieure recommandée en hiver dans les locaux chauffés est de 19°C.

### 4 - Aller plus loin

#### RENDRE COMPTE DE LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET PROPOSER DES AMÉLIORATIONS

- Rédiger un **rapport annuel** qui permet de vérifier que la dynamique est entretenue grâce à des campagnes actives auprès des utilisateurs, et **programmer si besoin des actions correctives** (par exemple : renégociation de contrats d'exploitation et de maintenance).
- En parallèle au suivi rigoureux des consommations, il est indispensable d'élaborer une stratégie patrimoniale d'amélioration énergétique et de rénovation du patrimoine bâti pour réduire les consommations d'énergie et diminuer les émissions de GES.

## Un outil : le contrat de performance énergétique

• Le contrat de performance énergétique (CPE) permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les consommations énergétiques des bâtiments des collectivités en vue d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Défini par une directive européenne de 2006, le CPE est un accord entre le client et le fournisseur d'énergie prévoyant des investissements pour améliorer l'efficacité énergétique.

• La ville de Montluçon et son agglomération ont signé un Contrat de Performance Énergétique (CPE), pour une durée de 10 ans. Le CPE a ainsi entraîné, sur 94 sites montluçonnais, plus de 170 actions d'amélioration énergétique telles que des travaux d'isolation, le raccordement de bâtiments au réseau de chaleur, le recours au bois-énergie et à l'énergie solaire, etc... Ce CPE permettra de réaliser une économie contractuelle de 16,45 % pour la Ville et de 26,47 % pour la Communauté d'Agglomération.

# Développer les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables (ENR)



## Enjeux

Vous pouvez produire de la chaleur pour la consommer directement sur votre patrimoine (biomasse, solaire thermique) ou la distribuer via un réseau de chaleur (biomasse, géothermie, énergies de récupération) à des usagers publics et/ou privés. Les réseaux de chaleur sont reconnus par le Grenelle de l'environnement comme un vecteur incontournable de valorisation de la chaleur renouvelable dans les bâtiments. Les réseaux de chaleur sont dotés d'une efficacité énergétique très élevée au contraire des petites chaufferies collectives et surtout individuelles. Ce sont de véritables outils locaux d'aménagement du territoire pour les collectivités.

Vous pouvez également produire de l'électricité et l'injecter sur le réseau électrique (solaire photovoltaïque, éolien, petit hydraulique, co-génération).

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RÉALISER UNE ANALYSE D'OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENR ET DE RÉSEAUX DE CHALEUR

- Réaliser un premier état des lieux des possibilités d'installations de systèmes utilisant les ENR.
- Si vous disposez déjà d'un réseau de chaleur alimenté en ENR, commencer par suivre son fonctionnement. Sinon, envisager la création d'un tel réseau.

### 2 - Avancer

#### INSTALLER UN ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Engager au moins un projet pilote énergie renouvelable afin de montrer l'exemple et lancer la dynamique.  
Par exemple : profiter de travaux sous chaussée pour implanter un petit réseau de chaleur alimenté en ENR ; profiter d'une réfection de toiture pour installer du solaire thermique ou du photovoltaïque.

### 3 - Accélérer

#### ÉLABORER UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SUR VOTRE PATRIMOINE

- Ce plan est indispensable pour bien orienter le développement des ENR dans votre patrimoine.
- A minima, ce plan devra avoir pour objectif de porter la part des ENR de votre consommation d'énergie finale à 23% en 2020 (objectif de la France dans son paquet climat énergie).
- Opter pour une électricité 100% renouvelable, par exemple ENERCOOP : [www.enercoop.org](http://www.enercoop.org).

### 4 - Aller plus loin

#### VÉRIFIER QUE LES OBJECTIFS FIXÉS PEUVENT ÊTRE ATTEINTS AVEC LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET SINON, RÉÉVALUER LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ENR

- Mettre gratuitement à disposition les toits des bâtiments publics pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.
- Étendre vos réseaux de chaleurs à tous les projets présents sur le territoire.

## Exemples concrets

• La commune de Felletin (23 – 1889 hab.) envisage en 1999 de repenser le système de chauffage obsolète de certains bâtiments communaux et, par la même occasion, de se poser la question du combustible. La collectivité s'oriente alors vers la création d'un réseau de chaleur alimenté au bois auquel sont raccordés les bâtiments municipaux, tous les HLM, les scolaires, la maison de retraite, le lycée. Outre les intérêts écologiques évidents, cette réalisation innovante a permis la création de dix emplois directs.

• La ville de d'Annemasse a réalisé une chaufferie bois et un réseau de chaleur pour desservir en chauffage et eau chaude sanitaire les bâtiments du quartier de la gare pour 1500 équivalents logements.

# Optimiser l'éclairage public



## Enjeux

L'éclairage public représente en moyenne 20% du budget « énergie » des communes, 18% de leur consommation d'énergie totale et un peu moins de 50% de leur consommation d'électricité. (Source : Energie et Patrimoine Communal. Enquête 2005 publiée par l'ADEME).

**Eteindre l'éclairage public au cœur de la nuit (de 23h à 5h) est une solution simple et efficace** qui permet de faire rapidement des économies, tout en améliorant la vie de la faune nocturne.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RÉALISER UN AUDIT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Désigner 2 référents énergie : 1 élu-e et 1 technicien-ne (économe de flux).
- Faire appel à votre syndicat d'énergie SDEPA ou à un bureau d'étude pour établir cet audit (recensement des points lumineux, des armoires électriques, puissance, détail des équipements).
- Cet audit permettra d'identifier les mesures à prendre en priorité et de bâtir votre plan pluriannuel d'optimisation.
- L'ADEME subventionne la réalisation de l'audit.

### 2 - Avancer

#### METTRE EN PLACE UN SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ENGAGER DES ACTIONS ET TRAVAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- La mise en place d'un suivi des consommations d'énergie est essentielle pour permettre une bonne gestion de ces dernières.
- Se renseigner sur les solutions envisageables pour optimiser l'éclairage public.
- Une solution simple générant immédiatement des économies : éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit (de 23h à 5h par exemple).

### 3 - Accélérer

#### ELABORER UN PLAN PLURIANNUEL D'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Ce « plan lumière » est à réaliser à partir de l'audit et du suivi énergétique de votre éclairage.
- Pistes d'actions : remplacer les luminaires vétustes, les points lumineux de type boules, et les ballasts ferromagnétiques par des électroniques ; mettre en place une maintenance préventive de votre réseau.

### 4 - Aller plus loin

#### VÉRIFIER QUE LES OBJECTIFS FIXÉS PEUVENT ÊTRE ATTEINTS AVEC LES MOYENS MIS EN ŒUVRE. SINON, RÉÉVALUER LE PLAN D'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

- Le but est de vérifier assez tôt que le plan d'optimisation de l'éclairage public est pertinent et assez ambitieux pour atteindre les objectifs fixés, afin de réajuster si besoin ce plan d'actions.
- Il convient d'évaluer la pertinence de l'action et de garder un niveau d'optimisation car l'éclairage est un secteur qui évolue très vite en matière de progrès techniques.

## Exemples concrets

- Le Parc Naturel Régional du Lubéron travaille depuis 2003 sur la réduction des consommations d'énergie et de la pollution lumineuse liées à l'éclairage public : mise en place d'un Conseil en Energie Partagé, réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public, sensibilisation des élus, organisation de conférences sur la pollution lumineuse.
- La commune de Tramayes (71 – 958 hab.) a décidé de couper complètement son éclairage public de minuit à cinq heures du matin. Investissement de 2 400 € (dont 800 € à la charge de la commune). 1 000 € d'économie dès la première année.
- La commune de Mauléon éteint son éclairage public de 00h00 à 5h00 sur les zones périphériques de la commune. Une démarche analogue est testée sur la commune de Bidart, en 2012/2013. Mouguerre éteint son éclairage de 1H00 à 6H00.

# Electricité, gaz, chaleur : optimiser les réseaux de distribution



## Enjeux

La distribution locale d'énergie est une compétence communale depuis la loi du 15 juin 1906. Depuis les lois du 10 février 2000 pour l'électricité et du 3 janvier 2003 pour le gaz, les différentes lois votées sur l'énergie ont confirmé et renforcé le rôle des collectivités locales comme autorités organisatrices du service public de distribution de l'électricité et du gaz.

Toutes les communes de France, généralement groupées en syndicats intercommunaux ou départementaux, sont propriétaires de leurs réseaux de distribution d'électricité (basse et moyenne tension) et, pour celles qui sont desservies, de leurs réseaux de gaz (basse et moyenne pression). Néanmoins, les compétences relatives à la gestion des réseaux dépendent très souvent dans les faits d'ErDF et GrDF. Seules 5% des communes présentent une exception notable : elles n'ont pas l'obligation historique de passer leurs contrats de concession avec ErDF et GrDF.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### FAIRE LE POINT AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE ET ÉVENTUELLEMENT AVEC LE CONCESSIONNAIRE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

- Prendre connaissance de l'état de la distribution d'électricité et de gaz naturel de votre commune grâce au compte rendu annuel de l'activité du concessionnaire.
- Évaluer la qualité de fourniture et les besoins éventuels d'extensions et de renforcements du réseau.
- Faire le point sur les demandes des usagers concernant la qualité de fourniture de l'électricité.

### 2 - Avancer

#### ÉTUDIER AVEC LES GESTIONNAIRES / CONCESSIONNAIRES DES RÉSEAUX LA POSSIBILITÉ D'ÉLABORER DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET D'ENR NON RACCORDÉES

- Depuis 1995, les projets d'installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables peuvent être aidés par le FACE (fond d'amortissement des charges d'électrification).
- Contacter votre Syndicat d'Énergie pour connaître les projets en cours de maîtrise de l'énergie ou d'énergies renouvelables financés par le FACE, et demander des études de faisabilité pour des projets dans votre commune.

### 3 - Accélérer

#### ÉLABORER DES PROGRAMMES LOCALISÉS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (MDE) AVEC LES GESTIONNAIRES / CONCESSIONNAIRES DE RÉSEAUX

- Monter une action pilote de MDE sur une zone particulière, en coordonnant tous les intervenants, en premier lieu le Syndicat d'Énergie et le gestionnaire de réseau électrique.
- Il est par exemple possible de jouer un rôle de conseil et d'incitation auprès du grand public, de travailler sur les bâtiments publics, etc.

### 4 - Aller plus loin

#### EFFECTUER LA PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE À PARTIR DE L'ANALYSE DE LA DEMANDE ET DES POTENTIELS ENR

- Pour être plus rationnelles, les politiques locales climat-énergie doivent nécessairement passer par une analyse initiale approfondie de la situation énergétique sur le territoire concerné.
- Comment, en effet, évaluer de manière optimale les investissements d'efficacité énergétique et de production par énergies renouvelables, ainsi que le dimensionnement des réseaux publics d'énergie, sans connaître précisément les besoins particuliers des territoires ?

## Exemples concrets

- Régie Communale de Montdidier. 2004 : lancement de l'opération « Ville Pilote en maîtrise de l'énergie ». La Régie joue un rôle d'accompagnateur des usagers face aux défis énergétiques, en complément de son rôle traditionnel de distributeur de proximité.
- La DREAL Rhône-Alpes dispose d'un outil permettant à chaque commune de disposer de ses objectifs ENR /au cadre fixé par le Schéma Régional Climat Énergie qui territorialise les possibilités de production ENR sur les territoires (niveaux communal et intercommunal disponible).

# Soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR)



## Enjeux

Les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, citoyens) peuvent produire de l'énergie localement à partir de sources renouvelables (solaire, biomasse, hydraulique, éolien, géothermie).

La production locale d'énergie permet de créer des emplois locaux non délocalisables. Par ailleurs, elle contribue à la réduction de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays lointains et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### FAIRE CONNAÎTRE ET/OU CRÉER DES MÉCANISMES DE SOUTIEN AUX ENR

- Diffuser l'information sur l'existence des mécanismes de soutien existant au niveau national (fond chaleur, crédits d'impôts, tarif d'achat – renseignement auprès de l'ADEME et des points info énergie), au niveau de la Région et du département.
- Créer un mécanisme de soutien aux ENR à l'échelon local qui soit additionnel. Exemple : OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) avec un volet énergie, et des aides spécifiques ENR.

### 2 - Avancer

#### IDENTIFIER ET FAIRE CONNAÎTRE LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR - ÉTUDIER LA CRÉATION DE ZONES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN ZDE

- L'identification du potentiel ENR permet aux habitants et acteurs du territoire de mieux s'approprier la connaissance énergétique de leur bassin de vie.
- La collectivité peut proposer la création de ZDE au préfet. Elle participe directement au choix des zones potentielles d'implantation. Elle a un rôle clé dans la concertation avec la population.
- Modifier le PLU pour faciliter les constructions bioclimatiques et le développement des ENR par les particuliers.

### 3 - Accélérer

#### ELABORER UN PLAN D' ACTIONS PERMETTANT DE DÉVELOPPER L'ENSEMBLE DU POTENTIEL D'ENR SUR LE TERRITOIRE

- Votre plan devra à minima prendre en compte l'objectif national de porter la part des ENR à au moins 23% de la consommation d'énergie finale de votre territoire d'ici 2020.
- Mais vous pouvez certainement faire beaucoup mieux et tendre vers le 100 % renouvelable !

### 4 - Aller plus loin

#### IMPLIQUER ET COORDONNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS À TRAVERS DES MONTAGES D'OPÉRATIONS PARTICIPATIVES

- Le développement des unités de production d'électricité d'origine renouvelable se fait dans la majorité des cas avec l'implication des citoyens et des acteurs du territoire.
- Pour ce faire, créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou une Société Coopérative de Production (SCOP).

## Exemples concrets

- OPAH du Pays Berry Saint-Amandois : Aide de 50 % d'un montant de travaux plafonné à 1 500 € pour les installations solaires thermiques.
- La communauté de communes du Haut-Vivarais a procédé à une étude paysagère et une concertation exemplaires pour le choix de son parc éolien, qui n'a suscité aucune opposition organisée de la part des habitants. Les 6 éoliennes du parc de la Citadelle attirent même des visiteurs !
- La communauté de communes du Mené (6 200 habitants) a pour objectif de devenir un « territoire à énergie positive » (chaleur et électricité), c'est-à-dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme – d'abord en réduisant ses besoins d'énergie puis en subvenant aux besoins restants par des énergies renouvelables locales. Elle a à cet effet mis en place plusieurs actions (mise en route d'une huilerie et de deux réseaux de chaleur au bois).
- Consulter le guide « Construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables » : <http://www.eolien-citoyen.fr/actualitestaranis/guidetaranis.html>



# Optimiser l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables (ENR) sur les réseaux d'eau et d'assainissement

## Enjeux

D'une part, les réseaux d'eau et d'assainissement peuvent être optimisés pour réduire leur consommation d'énergie. D'autre part, il est possible d'y installer des systèmes de production d'énergie renouvelable : récupération de chaleur résiduelle, turbinage des eaux, etc.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- L'objectif est d'identifier les éventuels dysfonctionnements de vos réseaux d'eau et d'assainissement, et de proposer des mesures hiérarchisées d'optimisation énergétique et de développement des énergies renouvelables sur ces réseaux.
- L'audit énergétique aura pour but :
  - D'estimer le potentiel énergétique du réseau,
  - De mettre en évidence les mesures énergétiques réalisables, les investissements qu'elles requièrent et leur rentabilité.

### 2 - Avancer

#### DÉTECTER LES FUITES ET RENOUELER LES CONDUITES

- Avant d'engager des travaux d'optimisation et d'installation d'énergies renouvelables, il est nécessaire de détecter les fuites et de renouveler les conduites responsables des pertes les plus importantes.
- Les fuites peuvent représenter de 15 à 20 % de la consommation d'énergie des réseaux.

### 3 - Accélérer

#### ENGAGER DES TRAVAUX D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX

- L'audit énergétique aura mis en valeur les travaux d'optimisation énergétique à engager. Cela pourra notamment concerner le remplacement des pompes ou des équipements d'aération par des systèmes moins consommateurs d'énergie.

### 4 - Aller plus loin

#### DÉVELOPPER LES ENR SUR LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Tout ou partie du surplus énergétique véhiculé dans les réseaux d'eau potable et d'eaux usées peut être récupéré en production de chaleur ou d'électricité.
- Avec une température comprise entre 15 et 20°C toute l'année, les effluents peuvent être sources de chaleur en hiver et de froid en été, via l'installation d'une pompe à chaleur (PAC).
- Il est également possible de valoriser l'énergie potentielle de l'eau potable ou des eaux usées sous forme d'électricité via le remplacement des brise-

## Communes exemplaires

- Ville de Levallois : elle récupère les calories d'une partie de ses eaux usées pour alimenter cinq logements et un centre aquatique en remplacement d'une chaudière à gaz. L'objectif est de couvrir une partie des besoins énergétiques de la piscine en particulier pour le chauffage et le maintien à température des bassins. En optant pour cette solution, la ville entend diminuer de 24% la consommation d'énergie et de 66% les émissions de GES de son centre aquatique.
- L'Agglomération Côte Basque Adour dans le cadre de son Plan climat a réalisé un audit énergétique qui lui a permis de remplacer des pompes et d'optimiser les consommations énergétiques liées au fonctionnement de son système d'assainissement.

# Réhabiliter énergétiquement le patrimoine bâti public



## Enjeux

Dans le secteur du bâtiment, l'effort majeur à réaliser concerne la rénovation thermique des bâtiments existants. Ces travaux d'améliorations sont très créateurs d'emplois non délocalisables.

Le recrutement d'un conseiller en énergie permettra d'orchestrer le travail d'analyse du profil énergétique des bâtiments existants et d'assister les élus dans la conduite des travaux de rénovation.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### LISTER LES BÂTIMENTS PUBLICS ET SUIVRE LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

- **Recruter un conseiller énergie**, soit exclusif à la commune, soit sur un poste mutualisé avec d'autres collectivités.
- Lister les bâtiments et analyser les factures. Ce suivi des consommations permet une meilleure gestion, une identification des anomalies et un repérage des pistes d'amélioration.
- En parallèle, sensibiliser les occupants à une utilisation raisonnable de l'énergie (limitation des températures de chauffage, de rafraîchissement).

### 2 - Avancer

#### RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET PROGRAMMER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION

- Planifier la réalisation d'audits des bâtiments, en priorisant les plus énergivores (repérés notamment grâce à l'analyse des factures au point 1).
- Coût observé d'un audit : **de 2000 à 3000€ H.T. par bâtiment**. L'ADEME subventionne à hauteur de 50% la réalisation d'audits énergétiques pour les collectivités territoriales.
- Planifier la réalisation de travaux, en priorisant la réhabilitation énergétique des bâtiments les plus énergivores.

### 3 - Accélérer

#### ENGAGER UNE RÉNOVATION TRÈS PERFORMANTE EN VISANT L'OBJECTIF PASSIF

- **Investir sur du long terme** en utilisant les énergies renouvelables. Prendre en compte dès à présent l'impact du changement climatique (jours de canicule, ...).
- **Viser le niveau passif**, c'est-à-dire un besoin annuel de chauffage inférieur à 15 kWh/ m2.
- **Energie grise** → rechercher des matériaux et équipements à faible contenu en énergie grise et privilégier les filières locales.

### 4 - Aller plus loin

#### GÉNÉRALISER LES TRAVAUX PERFORMANTS SUR L'ENSEMBLE DU PARC BÂTI ET RAISONNER SUR LE LONG TERME

- Généraliser les réhabilitations énergétiques performantes de l'ensemble des bâtiments publics.
- **Généraliser le niveau passif sur tous les bâtiments**.
- Mettre en place des énergies renouvelables et proscrire les énergies fossiles. L'investissement peut être supérieur mais il sera assurément rentable à moyen terme.

## Exemples concrets

• Pays de Midi-Quercy – regroupement de quatre communautés de communes (50 000 habitants) : deux conseillers Énergie ont été recrutés pour réaliser des bilans énergétiques des bâtiments communaux. Suite aux premiers rapports, des préconisations ont déjà été émises et des chantiers de réhabilitation réalisés comme à La Salvetat-Belmontet où l'ancien presbytère a été transformé en logements et salles communales alimentés par une chaudière à bois.

• Tramayes – commune de Saône-et-Loire de 1 000 habitants. Le Conseil Municipal a confié une mission d'expertise énergétique de l'ensemble de ses bâtiments à un bureau d'études. Chaque poste d'économies d'énergie a été identifié et quantifié. Cela a permis de réaliser notamment le plan de travaux relatif à la rénovation de la salle des fêtes.

• Saint-Jean Pied de Port – commune du Pays Basque de 1 550 habitants. La consommation en gaz propane de l'internat du lycée de Navarre a été diminuée de 55% grâce à la mise en œuvre de 128 m2 de panneaux solaires et de deux pompes à chaleur de grosse capacité.



## Réaliser des constructions neuves énergétiquement performantes

### Enjeux

Il est nécessaire de privilégier la réhabilitation et/ou réaffectation des bâtiments existants à la construction de bâtiments neufs, souvent trop consommateurs en énergie grise et en espace. Les constructions neuves restent le dernier recours et devront être particulièrement performantes. Le terrain de construction sera choisi en tenant compte de l'optimisation des déplacements des futurs occupants.

Le Grenelle Environnement a fixé un objectif « énergie positive » à compter de fin 2020 pour tous les bâtiments. Il convient pour les élus d'anticiper cette ambition dès la prochaine mandature.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### S'ASSURER DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE EN VIGUEUR (RT 2012)

- Au moment du dépôt de permis de construire, deux pièces sont obligatoires :
  - Etude de faisabilité en approvisionnement en énergie qui évalue les possibilités technico-financières de la mise en œuvre d'énergies renouvelables,
  - Calcul du besoin bioclimatique, qui traduit une architecture performante (orientation, isolation, compacité, confort d'été).
- Exiger une qualité de l'étanchéité du bâti et prévenir en amont architecte et artisans.

#### 2 - Avancer

##### ATTEINDRE LE NIVEAU PASSIF

- Le Passif est le standard de construction en Allemagne :
  - Besoins de chauffage annuels  $\leq 15$  kWh/ m<sup>2</sup>,
  - Prise en compte des consommations liées à l'électroménager, aux multimédias,
  - Traitement des ponts thermiques.
- En parallèle, sensibiliser les futurs occupants à une utilisation raisonnable de l'énergie (limitation des températures de chauffage, de rafraîchissement).

#### 3 - Accélérer

##### CONSTRUIRE UNIQUEMENT DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE

- Anticiper dès aujourd'hui la future réglementation thermique (RT 2020).
- Généraliser les bâtiments à énergie positive :
  - Bâtiment passif (cf. point 2), très peu énergivore,
  - Bâtiment producteur d'énergie renouvelable,
  - Production > Consommation.

#### 4 - Aller plus loin

##### INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉNERGIE GRISE

- Énergie grise → ensemble des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre indirectes :
  - Modes de déplacement des futurs occupants,
  - Contenu en énergie des produits et systèmes utilisés pour le bâtiment tout au long de son cycle de vie (construction, utilisation, démolition).
- Privilégier ainsi le bois-construction, la paille, la laine de chanvre ou de mouton...

### Communes exemplaires

• Burhaupt-le-Haut – commune d'Alsace de 1 600 habitants. En septembre 2012, les enfants du village ont intégré les locaux de la première école passive et positive d'Alsace. En termes de chauffage, une chaudière bois de 15 kW suffit à chauffer l'ensemble de 1 000 m<sup>2</sup>. D'après les premiers retours, il semblerait que ce bâtiment à ossature bois mette trois jours pour refroidir d'un seul degré celsius quand il est inoccupé. Les travaux ont coûté 1,8 millions d'euros pour une surface utile de 1 000 m<sup>2</sup>.



# Inciter les habitants à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments

## Enjeux

Au-delà de l'action sur les bâtiments publics, il est nécessaire d'inciter tous les acteurs du territoire afin de stimuler le lancement de chantiers de réhabilitation performante du parc privé. Pour cela, il faut penser à transformer les règles d'urbanisme de sorte qu'elles ne puissent s'opposer à des travaux d'amélioration du bâti ou de mise en œuvre d'énergies renouvelables (panneaux solaires...).

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### TRAVAILLER AVEC LES STRUCTURES PERTINENTES POUR SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Particuliers et copropriétaires** : communiquer (internet, presse) sur les aides existantes et les structures à contacter (Espaces Info Energie, CAUE, ...). Organiser des permanences de ces structures sur la commune.
- **Professionnels** : promouvoir la qualification des entreprises et informer les artisans de l'existence de formations pratiques aux enjeux énergétiques.

### 2 - Avancer

#### DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FISCALE ET DES AIDES INCITATIVES

- **Politique fiscale** : selon l'article 107 de la loi de finance, les communes ont la possibilité d'exonérer de la Taxe Foncière pendant cinq ans les propriétaires de logements ayant effectué d'importants travaux d'amélioration. Il suffit d'en prendre la délibération.
- **Subventions communales** : la commune a la possibilité de développer des aides économiques adaptées à son territoire.

### 3 - Accélérer

#### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE

- **Typologie** → établir un diagnostic comprenant :
  - Connaissance du parc (date de construction, immeubles accolés ou non, maisons),
  - Connaissance des énergies en jeu pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la cuisson,
  - Connaissance de la situation socio-économique des occupants (revenus, propriétaire ou locataire).
- **Cartographie** → pour chaque typologie, seront estimées la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

### 4 - Aller plus loin

#### LANCER UNE OPÉRATION TERRITORIALE D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cet outil d'intervention publique est adapté aux territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé. **Il existe entre autres une thématique d'OPaH "environnement et énergie"**.
- **Gisement d'économies réalistes** : penser à trouver l'équilibre entre performance de la réhabilitation et possibilité socio-économique des occupants.
- **Calculer les différentes modalités de financement des travaux.**

## Exemples concrets

- Syndicat mixte de Développement Alban, Montredon, Vabre – 29 communes du Tarn, soit 2 500 habitants. Une OPAH a été menée entre 2001 et 2004 avec volet énergétique. Les objectifs relevaient à la fois d'une volonté politique de maintenir les populations en place dans des conditions normales d'habitabilité et d'en accueillir de nouvelles. Cette OPAH a permis de former des artisans, de fournir des conseils énergie aux particuliers ainsi que des subventions pour les travaux conseillés, de réaliser diverses actions de sensibilisation.
- Commune d'Annecy (74) – 50 000 habitants : exonération de la taxe foncière, pendant cinq ans et à concurrence de 50% (de la part communale), des logements construits avant 1989 et qui ont fait l'objet de dépenses d'équipements d'au moins 10 000 €.

# Lutter contre la précarité énergétique liée au logement



## Enjeux

On parle généralement de précarité énergétique lorsque plus de 10% des ressources d'un foyer sont allouées au budget énergie consacré au logement. Les causes sont multiples : faible qualité d'isolation, équipements techniques vétustes, énergies de plus en plus chères. La précarité énergétique conduit aux maladies, à l'endettement et au gaspillage d'énergie.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### IDENTIFIER LES ACTEURS CLÉS

- Avec le CCAS, lister les compétences de chacun : énergie (Espace Info Energies), logement (ANAH), social (Maison de la Solidarité Départementale).
- Prendre connaissance des dispositifs avec L'IERA <http://www.precarite-energie.org/-Rhones-Alpes-IERA-.html>

### 2 - Avancer

#### COMMUNIQUER SUR LE THÈME DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE → CELLES ET CEUX CONCERNÉS DOIVENT S'Y RECONNAÎTRE

- L'identification est une tâche ardue car les publics cibles sont très hétérogènes et ne font pas toujours appel aux aides adaptées (par méconnaissance ou sentiment de honte).
- Solliciter directement les acteurs clés disposant d'informations relatives à la précarité énergétique (fournisseurs d'énergie, CAF, bailleurs sociaux, MSD, ...).

### 3 - Accélérer

#### IMAGINER UN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS IDENTIFIÉS ET LES SENSIBILISER À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Organiser ou relancer une réunion de présentation du constat local et des solutions pour y remédier ; les acteurs identifiés en phases 1 et 2 (cf. ci-dessus) étant les intervenants.
- Renvoyer l'ensemble de ces acteurs vers les formations existantes sur la lutte contre la précarité énergétique, notamment à l'approche des priorités.
- Orienter ou réorienter les familles vers les aides adaptées, en fonction de leur situation.

### 4 - Aller plus loin

#### S'ASSOCIER AUX PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

- Mobiliser les dispositifs existants pour financer des travaux de rénovation des logements.
- Par ailleurs, penser à « l'éco-chèque logement » de la région (pour propriétaires occupants sous conditions de ressources et menant des travaux sur l'enveloppe du bâtiment et sur sa ventilation).
- Réfléchir à la possibilité de créer de nouveaux outils adaptés à votre territoire.
- S'appuyer sur le PACT en Rhône-Alpes et l'Espace Info Energie.

## Interlocuteurs

- Espace Info Energie – Prioriterre (<http://www.prioriterre.org>) cet organisme offre gratuitement des informations objectives sur la maîtrise de l'énergie. Il tient des permanences partout dans la région.
- PACT en Rhône-Alpes <http://www.pact-rhone-alpes.org/pages/pact/act.html>



# Contribuer à une agriculture qui participe à la lutte contre le changement climatique

## Enjeux

Les communes et intercommunalités peuvent jouer un rôle important dans le domaine de l'agriculture : en préservant les terres agricoles dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme, en faisant les bons choix en matière de restauration collective. Néanmoins, il est indispensable qu'elles fédèrent autour d'elles **les différents acteurs du monde agricole afin de co-construire avec eux une stratégie qui participe à la lutte contre les changements climatiques.**

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### EFFECTUER L'ÉTAT DES LIEUX DES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE ET DES ACTEURS ET STRUCTURES CONCERNÉS

- Il s'agit de réaliser un diagnostic agricole en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés : Initiaterre, ADP, ACPCH, Confédération paysanne, AMAP, associations de consommateurs, associations écologistes, etc.
- Cela permet de connaître les productions agricoles, les agriculteurs et les circuits de distribution existants. Le diagnostic permet d'identifier les atouts et les faiblesses de votre territoire et d'établir ensuite un plan d'actions.

### 2 - Avancer

#### IDENTIFIER LES POTENTIALITÉS LOCALES EN TERMES DE COMPLÉMENTARITÉS INTER-FILIÈRES ET LES BESOINS EN TERMES DE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET ACTIVITÉS

- Identifier les filières agricoles et agroalimentaires qui pourraient être complémentaires (amont/aval).
- Favoriser le développement local et réduire les trajets de marchandises agricoles et alimentaires.
- Identifier les demandes alimentaires en interne : crèches, écoles, maisons de retraite...

### 3 - Accélérer

#### RÉALISER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DES ÉMISSIONS DE GES ET DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

- Consulter ou participer à l'élaboration du PCET local et à une étude CLIMAGRI.
- Organiser des sessions de présentation du travail réalisé, en interne et auprès des acteurs agricoles.

### 4 - Aller plus loin

#### CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

- Il s'agit d'établir un plan d'actions fédérant tous les acteurs concernés sur le territoire et identifiant ce que chacun peut faire pour :
  - Favoriser le développement économique local,
  - Réduire les émissions de GES,
  - Maintenir les fermes existantes et faciliter l'installation de nouveaux paysans,
  - Favoriser la consommation économe des ressources naturelles,
  - Protéger et augmenter la biodiversité.

## Communes exemplaires

- Le territoire Biovallée, qui regroupe 4 communautés de communes sur un tiers du département de la Drôme, a effectué l'état des lieux de la production biologique sur son territoire dans le cadre d'un programme pour développer l'agriculture biologique et diminuer les intrants chimiques. [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr)
- L'association Initiaterre œuvre en faveur de la promotion d'une agriculture paysanne durable ;
- Zerain (Gipuzkoa) [www.zerain.com](http://www.zerain.com) : commune rurale de 263 habitants ayant par un projet impliquant les habitants et la mairie réussi à stopper l'exode rural en valorisant une agriculture durable ; [www.zerain.com/zerain-paisaia-kulturala,lista,14,proiektu-sozio-ekonomikoa,16,herria,1](http://www.zerain.com/zerain-paisaia-kulturala,lista,14,proiektu-sozio-ekonomikoa,16,herria,1)
- Mendionde avec le domaine de Garro où sont cultivés des légumes bio destinés à une consommation locale
- Reclassement de zones agricoles dans les PLU : les communes de Bidart et Anglet projettent de reclasser 21 ha en « zone A » pour du maraîchage destiné à la consommation locale et à de la viticulture « vin des sables ».



## Développer des circuits courts de proximité

### Enjeux

Les circuits courts de proximité sont des modalités de commercialisation de produits agricoles répondant à deux caractéristiques : d'une part, le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (vente directe ou un seul intermédiaire), et d'autre part l'ancrage territorial de la transaction (agglomération et communauté de communes). Vous pouvez soutenir le développement de circuits courts alimentaires, mais également des filières locales les plus complètes possible.

Développer les circuits courts de proximité de qualité vous permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et les impacts sur l'environnement, de valoriser des ressources locales, d'encourager le développement local et de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### VALORISER LES PRODUITS LOCAUX, DE SAISON ET DE QUALITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

- Faire la promotion des produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs : habitants, usagers et professionnels de la restauration (collective ou pas), etc.
- Organiser des campagnes d'informations sur l'impact des choix alimentaires sur les changements climatiques.
- Organiser des événements de valorisation des produits locaux, de saison et de qualité
- Créer des jardins d'école.

#### 2 - Avancer

##### S'APPUYER SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR ENGAGER LA STRUCTURATION D'UNE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE QUI CONTRIBUE À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- S'appuyer sur l'achat public, notamment dans la restauration collective, pour entraîner un effet de levier sur le territoire et favoriser le développement et la structuration de filières courtes agricoles et agroalimentaires.
- Inclure de nouveaux critères dans les appels d'offre en commençant avec un ou plusieurs produits locaux de saison issus de l'agriculture paysanne durable et si possible biologique (pain, légumes, fruits, produits laitiers, etc.).

#### 3 - Accélérer

##### ENCADRER LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET DE FILIÈRES LOCALES

- Renforcer la dynamique engendrée par l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, de saison et de qualité, et développer les filières locales non alimentaires.
- Mettre en place des actions qui renforcent les possibilités de vente locale telles que AMAP, magasins de producteurs ou à intermédiaire unique, marchés bio et locaux, groupement d'achats, etc.
- Faciliter l'installation de paysans et d'entreprises de transformation de produits locaux.

#### 4 - Aller plus loin

##### ENTRAÎNER LES TERRITOIRES ENVIRONNANTS DANS LA STRUCTURATION DES CIRCUITS COURTS ET DES FILIÈRES LOCALES

- S'appuyer sur vos expériences pour entraîner les autres communes dans la dynamique de création de circuits courts et de filières locales.
- Faire valoir vos expériences dans les instances supra communales (communautés de communes, Conseil des élus).
- Réaliser une **cartographie et un annuaire des producteurs locaux** engagés dans différentes formes de circuits courts mais aussi **des acheteurs organisés** pour tendre à connecter l'offre et la demande.

### Exemples concrets

- Le lycée de Navarre à Saint Jean Pied de Port intègre près de 20% de produits locaux et biologiques dans sa restauration collective servant 750 repas par jour (<http://www.restaurationbio.org/spip.php?article33>).
- Le label IDOKI : créé par l'Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque ; réseau de 250 producteurs fermiers – ce label permet d'identifier des produits fermiers locaux de qualité.
- Plusieurs associations locales qui sont des référents à solliciter : inter AMAP ; OdAmap ; ACPCH.

# Préserver et développer le foncier agricole

## Enjeux

Suivant les territoires, il est souvent nécessaire de trouver un équilibre entre accueil de nouveaux habitants et entreprises, et maintien, voire développement, de l'activité agricole. L'accès au foncier constitue un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs. Les collectivités disposent d'outils pour réduire ces obstacles et pérenniser le bâti et le foncier agricoles.

Cependant, il est fondamental d'engager ce type de réflexion à l'échelle du bassin de vie (SCoT, territoire de projet et communauté de communes) pour éviter que la préservation du foncier agricole à petite échelle repousse toujours plus loin l'urbanisation.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RECONNAITRE LA VALEUR DU FONCIER AGRICOLE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

- Il s'agit d'engager une réflexion sur la pérennisation de l'activité agricole avec les acteurs de l'agriculture et de l'urbanisme à l'échelle du bassin de vie, pour reconnaître l'importance de l'activité agricole sur le territoire en la prenant en compte de manière adéquate dans les documents de planification et d'urbanisme.
- S'assurer que les orientations données par les documents d'urbanisme définis à l'échelle du bassin de vie (SCOT) soient clairement re-transcrites dans vos documents locaux (PLU).

### 2 - Avancer

#### RÉALISER UN SUIVI (MUTUALISÉ) DU FONCIER ET DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Recenser et suivre les terres et bâtiments agricoles de votre territoire afin de mieux les connaître et d'anticiper les difficultés d'installation ou de transmission d'exploitations.
- Réaliser une enquête et une cartographie, en lien avec les acteurs agricoles locaux.

### 3 - Accélérer

#### METTRE EN PLACE DES BAUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LES TERRES AGRICOLES VOUS APPARTENANT ET SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES À CET OUTIL

- Institué par la loi d'orientation agricole de 2006, le bail environnemental constitue un outil favorisant des pratiques culturelles spécifiques visant à préserver l'environnement, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'eau et des produits.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers par des sessions d'information sur ce bail et proposer des accompagnements techniques.

### 4 - Aller plus loin

#### FACILITER L'INSTALLATION DE PORTEURS DE PROJETS EXEMPLAIRES

- Différents moyens à mobiliser pour l'installation de porteurs de projets agricoles exemplaires :
  - Terre de lien et Initiaterre : acquisition collective de foncier agricole et aide à l'installation. Individus et collectivités peuvent participer : <http://www.terredeliens.org/rhone-alpes>
  - Recherche de biens vacants et de par-celles en friche.
  - Création d'une ferme communale en installant un paysan sur des terres communales.

## Exemples concrets

- Le premier bail environnemental a été signé à Valcivières, dans le Puy-de-Dôme (63). Il concerne plus de 7 ha de terres et comporte 9 prescriptions environnementales spécifiques (maintien des surfaces en herbe, interdiction d'apports en fertilisants, interdiction du drainage, etc.) Ceci a permis de valoriser la production de fourme d'Ambert.
- En Pays Basque, EPFL et SAFER ont signé une convention pour mieux coordonner leur action foncière auprès des collectivités notamment en matière de lutte contre la pression pesant sur le foncier agricole dans les zones littorales et intermédiaires.

# Accompagner les paysans dans la voie de la transition énergétique



## Enjeux

En matière de réduction de gaz à effet de serre (GES), l'agriculture a un rôle important à jouer. Elle représente, en moyenne dans l'Hexagone, 21 % des émissions de GES. Par ailleurs, le secteur de la production agricole représente 4% des consommations d'énergie directe et indirecte.

Pour chaque ferme, la facture d'énergie représente une charge importante.

C'est pourquoi, il est indispensable de promouvoir une agriculture faiblement émettrice de GES, associée à des installations agricoles énergétiquement sobres et efficaces et développant les ENR. Seule, l'agriculture locale paysanne durable et, si possible biologique, est capable d'apporter des réponses à ces enjeux. De plus, elle garantit la production de denrées alimentaires de qualité, dans le respect de la santé des paysans et de la préservation de la biodiversité.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### SENSIBILISER LES AGRICULTEURS

- Identifier les pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>) tout en protégeant les sols, l'eau et la biodiversité, et créer des liens avec les réseaux techniques existants : INTER AMAP, OdAmap, ADP ACPCH, Initiaterre, Terre de Lien...
- Réaliser les premières actions de sensibilisation des agriculteurs, et inciter à la réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations.

### 2 - Avancer

#### PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE LOCALE PAYSANNE ET DURABLE, SI POSSIBLE BIOLOGIQUE

- Organiser des rencontres / débats ou des formations pour sensibiliser l'ensemble des agriculteurs aux enjeux de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique.
- Faciliter (par un soutien financier) la réalisation de diagnostics énergétiques, dans le cadre d'une démarche partenariale (ADEME, organismes agricoles) et collective (plusieurs fermes).

### 3 - Accélérer

#### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE, SI POSSIBLE BIO, ET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D' ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENR

- Soutenir financièrement et/ou technique- ment la mise en place de pratiques agricoles durables.
- Soutenir les filières agricoles locales et si possible biologiques en trouvant des débouchés locaux pour leurs productions.
- Cofinancer des mesures agro-environne- mentales (MAE) notamment dans le cadre des plans d'actions NATURA 2000.

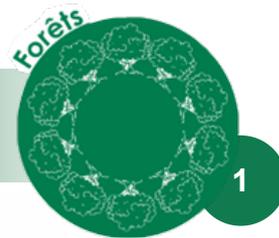
### 4 - Aller plus loin

#### CAPITALISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES, ACCOMPAGNER LA MUTATION GLOBALE DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MUTUALISÉS D'ENR

- Mobiliser les réseaux spécialisés : Club Bio- gaz, Aile, TRAME, Solagro, Hespul, ENERGIE PARTAGEE...
- Renforcer le réseau qui a pu se créer au cours des étapes précédentes et se mobiliser pour généraliser l'agriculture paysanne et durable, si possible biologique, sur le territoire.

## Des acteurs incontournables à mobiliser et des outils de diagnostic

- CLIMAGRI : Outil de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de l'activité agricole construit par l'ADEME : quantification des GES et définition d'un plan d'actions pour les réduire. Etude en cours en 2013 par l'association EHLG et SOLAGRO pour le compte du Conseil des élus et Conseil de Développement du Pays Basque.
- Autre outil : Dia'terre (suite de Planète) permet des analyses énergétiques des exploitations agricoles.



## Enjeux

La gestion de la forêt doit être prise en compte à part entière dans votre politique d'aménagement (SCOT, PLU...) et de développement. L'élaboration d'une **Charte Forestière de Territoire (CFT)** constitue un bon outil pour engager et mettre en œuvre une démarche territoriale concertée sur la forêt.

Une gestion forestière visera à maintenir la forêt dans une phase de croissance, dans laquelle l'accroissement biologique est supérieur à la décomposition biologique (sénescence). Le flux entrant en CO<sub>2</sub> sera ainsi supérieur au flux sortant, **la forêt se comportera comme un « puits de carbone »**.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### EFFECTUER LE DIAGNOSTIC DE LA FORÊT, DE SES USAGES ET DE SES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

- Se rapprocher des organismes forestiers en charge de la gestion durable en forêt (publique et privée) et des associations de protection de l'environnement.
- Effectuer l'inventaire :
  - Des différentes zones boisées,
  - Des différents usages : papier, bois-énergie, bois-construction, loisirs, ...
  - Des acteurs : scieurs, industriels du papier,

### 2 - Avancer

#### ETUDIER LES DIFFÉRENTS POTENTIELS DE LA FORÊT DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE TERRITORIALE CONCERTÉE

- Engager avec l'ensemble des acteurs listés en 1 une réflexion collective pour définir les potentiels de la forêt et les valorisations possibles :
  - Energétique (bois-énergie),
  - Paysagère,
  - Ecologique (biodiversité).
- Elaborer une Charte Forestière de Territoire (document d'orientation pour une gestion durable).

### 3 - Accélérer

#### METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE VALORISATION DE LA FORÊT

- Inscrire dans le PLU et/ou le SCOT les zones boisées.
- Adhérer (en tant que propriétaire) à un système de certification de la gestion durable des forêts.
- Elaborer un plan de préservation et valorisation :
  - Préservation de la capacité de régénération,
  - Canalisation du public sur des chemins,
  - Proscription des loisirs motorisés,
  - Maintien d'une diversité biologique.

### 4 - Aller plus loin

#### COORDONNER UN PLAN D' ACTIONS FAVORISANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

- Inciter les entreprises de transformation de bois (scieries...) à adhérer au système de certification de la gestion durable des forêts.
- Mettre en œuvre des mesures pour améliorer la gestion durable des forêts en lien avec les organismes forestiers et les soutiens publics.
- Favoriser la régénération naturelle des boisements. Créer des conventions de passage avec les propriétaires privés pour des sentiers nature.

## Exemples concrets

• Un Plan de Développement de Massif (2006-2010) a été développé sur la Soule et la Basse-Navarre par le CRPF en partenariat avec les collectivités territoriales (Syndicat mixte Baxe Nafarroa, Communauté de communes de Soule) et les associations syndicales de propriétaires forestiers (ASA de Soule, ASL Baxe Nafarroa). L'animation par le CRPF se poursuit aujourd'hui et est financé dans le cadre du Leader Montagne. L'objectif est de sensibiliser et de regrouper les propriétaires forestiers.

• Pro Silva : association de forestiers privés réunis pour promouvoir une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN). Elle se décline en groupes régionaux, dont la base de fonctionnement s'articule autour de tournées forestières.

# Développer le bois-construction et le bois-énergie

Forêts

2

## Enjeux

La ressource bois peut-être valorisée de deux façons : comme matériau de construction ou comme source d'énergie. Le bois-construction permet de prolonger le stockage de CO<sup>2</sup> de la forêt et évite l'emploi de matières dont la fabrication est énergivore. Le bois-énergie, produit dans une forêt bien gérée, constitue une énergie renouvelable qui permet de valoriser la ressource locale. Il s'agit par exemple de valoriser les déchets de bois (sciures...).

Favoriser et soutenir la création de ces filières sur votre territoire permettra également de valoriser la ressource locale et de générer des emplois locaux.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### SENSIBILISER LES ÉLUS, LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS À L'UTILISATION DU BOIS

- Travailler avec l'Espace-Info-Energie et, si existantes, les structures spécialisées dans les éco-matériaux et le bois-énergie.
- Organiser avec ces structures des actions de sensibilisation :
  - Documentation dans les lieux publics,
  - Organisation de visites d'un bâtiment en bois et d'une chaufferie bois.

### 2 - Avancer

#### ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS DU TERRITOIRE POUR PÉNÉTRER LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION BOIS

- Offre de bois-construction → soutenir les démarches permettant d'améliorer la qualité des bois locaux, d'obtenir des labels type AOC.
- Transformation du bois → accompagner la modernisation et la mise aux normes des petites entreprises (scieries, ...).
- Demande en bois-construction → engager une construction ou rénovation d'un bâtiment public afin de promouvoir le produit et de sensibiliser les artisans.

### 3 - Accélérer

#### ACCOMPAGNER EN PARALLÈLE LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS-ÉNERGIE

- Mobiliser les compétences (Espaces-Info-Energies, ...) pour instaurer le programme.
- Intervenir à la fois :
  - Sur l'offre en bois-énergie (cf. Charte Forestière),
  - Sur la demande en bois-énergie, en accompagnant les projets de chaufferies et de réseaux de chaleur. Cibler notamment le parc de chaufferies dont le renouvellement est programmé pour proposer leur conversion au bois-énergie.

### 4 - Aller plus loin

#### DÉVELOPPER ET SÉCURISER LA FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT BOIS-ÉNERGIE LOCALE

- Planifier et réaliser des plateformes de stockage et de séchage des plaquettes forestières.
- Planifier et réaliser des réseaux de chaleur en intégrant les projets publics et privés.
- Organiser la contractualisation de l'approvisionnement des chaufferies dans le cadre des modalités de gestion des plaquettes forestières.

## Exemples concrets

- Entreprise "Egoin" – Bizkaia, entreprise spécialisée dans la construction en bois. Le bois utilisé provient de bois proches. Pour garantir la gestion durable de la matière première, l'entreprise Egoin s'est dotée d'un Système de Certification Forestier (PEFC) dont le cahier des charges est consultable sur [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)
- Association "Ergarai Bizi" – vallée de Ergarai, regroupant quelques villages de Basse-Navarre. L'association a établi un programme de valorisation du bois de la forêt d'Iraty en bois-énergie. Projet en cours d'étude.
- Communauté de commune Soule-Xiberoa : afin de favoriser l'émergence de chaudières à bois dans les collectivités, associations en entreprises du territoire, un crédit de 15 000 € par an a été réservé à cet effet.



## Enjeux

Economiser l'eau est devenu une nécessité. Les niveaux des nappes phréatiques ne sont plus ce qu'ils étaient et les prix augmentent en conséquence. Il faut donc réduire les consommations et utiliser, quand cela est possible et surtout autorisé, l'eau qui nous vient du ciel : la pluie.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### EFFECTUER LE DIAGNOSTIC RELATIF AU BESOIN ET À LA CONSOMMATION EN EAU

- Lister les risques que le changement climatique induit sur l'eau sur le territoire (ex : irriguer implique une diminution des volumes d'eau et donc un impact sur l'économie du rafting, ...).
- Lister les besoins en eau en anticipant une éventuelle augmentation de la population.
- Réaliser un audit des réseaux de distribution, depuis le captage jusqu'aux puisages, en vue de détecter, puis réparer les éventuelles fuites :
  - Méthode 1 : comptage sectoriel,
  - Méthode 2 : débits de nuit.

### 2 - Avancer

#### ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES

- Editer et distribuer gratuitement un guide pratique des bons comportements à adopter (douches courtes, machines à laver pleines, ...).
- Aider à la mise en place d'équipements hydro-économiques (réducteurs de pression, aérateurs, ...).
- Mettre en place une politique volontariste sur les espaces publics :
  - Chasses d'eau à double-débit,
  - Arrosage des espaces verts la nuit en fonction d'une sonde pluviométrique.

### 3 - Accélérer

#### METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

- L'eau de pluie étant particulièrement abondante dans le Bassin Lémanique, inciter à sa récupération pour arroser le jardin, laver le sol, alimenter les WC, ...
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les espaces verts (parcs, terrains de sport), laver les véhicules municipaux et alimenter la piscine municipale.
- Cf. Annexe pour contraintes réglementaires.

### 4 - Aller plus loin

#### ÉTUDIER LA TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'EAU

- Tarification progressive : plus un particulier consomme de l'eau, plus le prix du m<sup>3</sup> augmente. Il s'agit d'avoir une gratuité pour les usages vitaux.
- La gratuité de l'usage ne peut exister sans la cherté du mésusage. La gratuité de l'eau pour les besoins vitaux va de pair avec une eau chère pour le remplissage d'une piscine privée par exemple.

## Exemples concrets

- Saint-Amans Soubert – département du Tarn (81) – 1 700 habitants. Le diagnostic de réseau et la réparation des fuites qui en ont découlé ont permis d'économiser 50% d'eau potable.
- Anglet – Pays Basque – 40 000 habitants. La Mairie subventionne à hauteur de 60 € l'achat d'une cuve de 300 litres minimum destinée à des propriétaires occupants ou locataires de logements.
- Le Séquestre – département du Tarn (81) – 1 600 habitants. La commune a mis en place une tarification progressive de l'eau avec les 30 premiers m<sup>3</sup> d'eau consommée par foyer gratuits, de même que l'abonnement. Puis le coût augmente par palier. Ce modèle de tarification est environnementalement efficace (baisse de 5% des consommations), socialement juste, économiquement viable (recettes identiques).



# Organiser une gestion différenciée des espaces verts

## Enjeux

Le végétal a une vraie place dans le processus de lutte contre les dérèglements climatiques, tant préventivement que pour l'adaptation aux aléas météorologiques. La gestion et l'entretien des espaces verts génèrent des consommations d'énergie, notamment via les engins des services techniques. Cependant, comme pour l'agriculture, ce sont les engrais et les produits phytosanitaires qui sont responsables de la majeure partie des émissions de GES. En outre, en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques, la place du végétal en ville est très importante car les plantes, par l'évaporation, humidifient et refroidissent l'air, luttant ainsi contre les microclimats engendrés par la densité urbaine.

La gestion différenciée consiste à créer un espace adapté à son milieu local (sol, climat, environnement urbain...) par la limitation de l'entretien et des traitements phytosanitaires en favorisant le développement d'une diversité faunistique et floristique, tout en intégrant les préoccupations de paysage urbain.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### **SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS ET LES AGENTS**

- Organiser des sessions de sensibilisation / formation en interne sur la gestion différenciée des espaces verts, les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires et l'utilisation raisonnée des engins.
- La mise en place d'une gestion différenciée peut se faire progressivement. élus et techniciens concernés doivent suivre des formations adaptées sur les risques d'impact sanitaires et de pollution, et sur l'utilisation des produits et des engins.

### 2 - Avancer

#### **EXPÉRIMENTER CES PRATIQUES SUR UN OU PLUSIEURS ESPACES VERTS ET PROGRAMMER LEUR GÉNÉRALISATION**

- Transformer une parcelle engazonnée en prairie.
- Communiquer avec les habitants sur la démarche : panneau, article de presse, exposition à la mairie...

### 3 - Accélérer

#### **GÉNÉRALISER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

- Mettre en place un plan de gestion différenciée sur l'ensemble des espaces végétalisés.
- Favoriser la biodiversité tout en respectant les contraintes liées à la présence de l'homme.
- Planifier des actions efficaces.
- Suivre l'évolution de la faune et de la flore, en faisant appel à des associations locales ou aux habitants (cf. Ligue pour la Protection des Oiseaux).

### 4 - Aller plus loin

#### **DEVENIR UNE COMMUNE « ZÉRO INTRANT CHIMIQUE »**

- Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires.
- Mettre en place des jardins familiaux, des jardins collectifs, etc. régis par une charte bannissant l'usage de produits chimiques.

## Exemples concrets

• La ville de Bayonne fait un travail important en matière de gestion différenciée de ses espaces verts : identification des zones vulnérables, actions en faveur de la biodiversité (développement des haies et introduction d'insectes auxiliaires et donc élimination d'insectes chimiques), entretien d'espaces par des chèvres plutôt que mécanisés, réduction de 20% des consommations d'eau dans les espaces verts, pratique de mulching, fauche tardive, etc...



## Œuvrer au développement local

### Enjeux

« Penser global, agir local ». La formule de l'agronome et biologiste René Dubos, lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, n'a pas pris une ride au vue des enjeux climatiques actuels et de la « crise » de l'économie et de la finance mondialisées.

Conciliant social, économie, écologie et identité culturelle, le développement local implique la participation du plus grand nombre (élus, entreprises, associations, citoyens), de la définition à la mise en œuvre des actions. Les élus locaux doivent contribuer activement à cette dynamique qui, au-delà de l'ancrage de l'activité économique à son territoire, vise à un mieux-être de ses habitants et un mieux-vivre ensemble.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### INTÉGRER OU IMPULSER LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL COMMUNAL ET/OU INTERCOMMUNAL QUI SOUTIENDRA LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Ce groupe sera composé de chefs d'entreprises, de commerçants et d'artisans, de paysans, d'associations, et de citoyens.
- Simultanément, initier la démarche « pour des achats et des marchés publics qui aient un sens » et être partie prenante de la démarche d'ATB (cf. « Consommation Responsable », fiches 3 et 5).

#### 2 - Avancer

##### EXPLORER LES RICHESSES LOCALES À VALORISER

- Il peut s'agir de richesses naturelles et/ou d'un savoir-faire industriel, artisanal ou agricole, spécifique et de qualité.
- Soutenir cet existant et contribuer à son développement.
- Aider à sa transmission quand la poursuite de ce savoir-faire est menacée (y compris par une aide financière pour former un jeune au métier et/ou à la reprise de l'activité).

#### 3 - Accélérer

##### ENCOURAGER LA CRÉATION D'EMPLOIS PÉRENNES ET NON DÉ-LOCALISABLES

- Par exemple : entreprises de l'économie sociale, solidaire, environnementale ; Comités Locaux d'Épargne pour les Jeunes (CLEJ) ; Clubs Locaux d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE), ...
- Encourager le développement d'éco-systèmes d'entreprises (TPE, PME et PMI).
- Epauler toute initiative visant au développement d'une agriculture paysanne (voir fiches thématiques Agriculture par ailleurs).

#### 4 - Aller plus loin

##### DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES, SCOTS, CONSEIL DES ÉLUS, ŒUVRER AU-DELÀ DES VŒUX PIEUX À :

- Ne pas aggraver l'étalement urbain pour installer de nouvelles activités et choisir au contraire d'aménager des friches industrielles ou de rénover et de mettre aux normes énergétiques des bâtiments existants .
- Rapprocher les entreprises de leurs travail- leurs pour limiter les déplacements.
- Un meilleur équilibre dans l'aménagement du territoire pour une véritable complémentarité entre cœur de ville et campagne.

### Exemples concrets

• Collectif ADP (pour une agriculture durable de proximité) : <http://www.wecf.eu/francais/projets/adp.php>

• InitiaTerre (structure d'accompagnement pour jeunes agriculteurs) : <http://www.wecf.eu/francais/projets/InitiaTerre.php>



## Enjeux

Aux côtés de la CCI, d'organisations professionnelles et environnementales, la collectivité locale doit sensibiliser les entreprises de son territoire à leur pression globale sur le climat, à leur exposition au risque d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles, à leur fragilité par rapport à l'augmentation des coûts énergétiques et, globalement, à leur vulnérabilité par rapport aux ressources. S'engager dans une démarche de ce type implique d'apprendre à travailler ensemble pour mettre en œuvre des partenariats innovants autour des enjeux Climat et énergie.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### HIÉRARCHISER LES ENJEUX ET LES ACTIONS COMMUNES À MENER

- Organiser des réunions d'information et des visites de réalisations contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Informer sur les labels et les normes (démarches ISO 14001 / 26000 ; certification de zones d'activités durables ou EMAS).
- Faire l'état des lieux des ressources sur le territoire.

### 2 - Avancer

#### RELAYER ET SOUTENIR DES ACTIONS GROUPEES DE DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX (ÉNERGIE ET MATIÈRES)

- Ils permettent de mutualiser les moyens, de mettre en valeur les bonnes pratiques, et de créer des coopérations et des synergies (par exemple, les déchets des uns peuvent être les matières premières des autres).
- Réaliser un annuaire des services environnementaux locaux (efficacité énergétique du bâtiment, offre de transports durables ; services de réparations,...).

### 3 - Accélérer

#### FÉDÉRER AUTOUR DES PREMIÈRES ACTIONS. PAR EXEMPLE :

- Plan de déplacements entreprises (PDE) ; optimisation du chauffage et de la climatisation ; gestion des déchets ; etc.
- Organiser des éco-trophées valorisant les bonnes pratiques des entreprises du territoire.
- Animer et faire vivre dans la durée un « club Climat » des entreprises partenaires pour tendre vers l'écologie industrielle.

### 4 - Aller plus loin

#### SOUTENIR LES ENTREPRISES INNOVANTES ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'ÉCO-FILIÈRES

- Privilégier l'incubation et l'accompagnement de projets éco-innovants.
- Encourager les organismes de formation à proposer des formations liées à l'éco-filière (celle-ci regroupe des entreprises de biens et de services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux).

## Exemples concrets

- CCI du Maine-et-Loire : offre de visites énergie dans les entreprises en vue de la mise en œuvre d'actions visant une réduction des consommations d'énergie et de GES.
- Pays de Mulhouse : étude du potentiel du marché de la rénovation de bâtiments en basse consommation.
- Partenariats entre la CCI des Landes et le pôle éco-conception de Saint Etienne pour accompagner les PME vers l'éco-conception : <http://www.eco-conception.fr/>
- Complexe agro-industriel de Bazan (Reims) pour l'écologie industrielle



## Pour un tourisme responsable, respectueux de l'environnement et des habitants

### Enjeux

Si l'industrie du tourisme représente 4% du PIB mondial, on évalue aussi qu'elle serait à l'origine de 4 à 10% des gaz à effet de serre, en grande partie à cause des transports internationaux aériens. Artificialisation des espaces naturels, pollutions des sites, pression foncière, (sur)consommation d'eau et d'énergie, surdimensionnement des réseaux et des routes, et aussi conditions de travail particulièrement rudes pour ses salariés saisonniers mal rémunérés, figurent parmi les autres méfaits de l'activité.

Ces dernières années, avec la prise de conscience de ces dégâts, se développe un tourisme plus responsable, plus respectueux de l'environnement et des populations des territoires touristiques.

En 2012, sur la base des chiffres de l'INSEE, la CCI de Bayonne estimait que le tourisme représentait l'équivalent de près de 8 300 emplois équivalents temps plein en Pays Basque et que son chiffre d'affaire avait augmenté de plus de 10% en cinq ans. On évaluait aussi que l'on avait accueilli l'équivalent de quelque 40 000 touristes par jour sur l'année !

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### INTÉGRER OU IMPULSER LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL COMMUNAL OU INTER-COMMUNAL POUR UN TOURISME ÉCO-RESPONSABLE

- Ce groupe regroupera les professionnels labellisés du secteur (Clef verte, Ecolabel européen, Green Globe, ...), les producteurs de produits locaux de qualité (AOCs, ...), les associations environnementales, culturelles, et de loisirs.
- Actions de sensibilisation auprès des autres professionnels pour les inciter à rejoindre la démarche.

#### 2 - Avancer

##### ELABORER UNE CHARTE QUI ENGAGE VÉRITABLEMENT LES PROFESSIONNELS, NOTAMMENT SUR :

- La gestion environnementale en général ; la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets et des achats ; des conditions de travail dignes pour les salariés ; la mise en valeur de notre identité culturelle ; l'utilisation de l'ECO ; les actions de sensibilisation à l'intention des touristes.
- Dans les instances où vous siégez ou siégerez, faire la promotion du tourisme éco-responsable.
- Initier ou contribuer à augmenter les échanges de maison et le couchsurfing.

#### 3 - Accélérer

##### METTRE EN PLACE DES NAVETTES ENTRE PARKINGS PÉRIPHÉRIQUES, CENTRE VILLE, SITES ET BÂTIMENTS TOURISTIQUES, ... ET DÉVELOPPER DES CIRCUITS CYCLABLES ET PÉDESTRES

- Sur les supports de communication, faire la promotion des modes de mobilité douce.
- Interdire l'accès en voiture pour les zones les plus fréquentées ou sensibles (avec éventuelle exception pour les résidents et salariés).
- Par ailleurs, inciter à ne pas pratiquer certaines activités néfastes qui seront d'ailleurs absentes de vos brochures (golf, 4x4, quad, bateau à moteur...).

#### 4 - Aller plus loin

##### PRIVILÉGIER, AUTANT QUE FAIRE SE PEUT, L'HABITAT PERMANENT À LA RÉSIDENCE SECONDAIRE OU TOURISTIQUE

- Décider d'augmenter (très) fortement le taux d'imposition des taxes locales. Puis, dans une délibération suivante, décider d'exonérer les seules résidences principales de ces augmentations (1).
- Par ailleurs, instituer qu'une part de la contribution économique territoriale (ex- taxe professionnelle) soit redistribuée aux associations environnementales, culturelles, ou œuvrant pour le développement local.

### Exemples concrets

• Informations sur les écolabels : <http://www.ecolabels.fr>

(1) Exemple concret : la commune de Saint-Jean-de-Luz.

# Restauration collective : des menus à base de produits issus de l'agriculture locale éco-responsable



## Enjeux

Ecoles, collèges, lycées, maisons de retraite, centres de loisirs, etc., la restauration collective concerne quotidiennement de nombreuses personnes de tous âges. Elle constitue un important levier pour promouvoir une alimentation saine de qualité basée sur des menus confectionnés à partir de produits issus d'une agriculture locale, paysanne et durable, si possible biologique.

Ce choix aura des effets positifs multiples : diminution des émissions de gaz à effet de serre, maintien et développement d'une agriculture paysanne de proximité pourvoyeuse d'emplois locaux, rapprochement des consommateurs et des producteurs, amélioration de la qualité des repas servis, valorisation du métier de cuisinier dont le rôle de transformateur de produits bruts sera conforté, etc...

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### EFFECTUER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION LOCALE DE QUALITÉ

- Voir la fiche AGRICULTURE n°1.
- L'état des lieux est une étape incontournable pour évaluer l'offre en produits agricoles, connaître les circuits de commercialisation existants en produits de qualité, les motivations des producteurs pour intégrer le projet, etc...

### 2 - Avancer

#### INTRODUIRE AU MOINS UN PRODUIT DE SAISON, LOCAL ET DE QUALITÉ DANS LES MENUS HEBDOMADAIRES, OU UN MENU BIO-LOCAL AU MOINS UN JOUR PAR SEMAINE

- Voir la fiche AGRICULTURE n°2.
- Un bon moyen de démarrer est de se fournir localement pour un ou plusieurs produits (par exemple : pain, légumes, fruits, produits laitiers). Cela permet de faire émerger ou consolider une offre locale pour ces produits et d'accompagner la structuration d'une filière agricole locale.

### 3 - Accélérer

#### INSÉRER UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE D'UNE PART DE PRODUITS DE SAISON, LOCAUX ET DE QUALITÉ DANS LES REPAS

- Renforcer votre démarche en insérant un % minimum de produits locaux, de saison et de qualité (si possible biologiques) dans les repas.
- Cette obligation nécessite pour les services de restauration collective en régie de modifier leur pratique et pour les services délégués à une société extérieure de modifier les contrats en intégrant cette obligation.

### 4 - Aller plus loin

#### ATTEINDRE UN MAXIMUM DE PRODUITS DE SAISON, LOCAUX ET DE QUALITÉ

- Fixer un objectif ambitieux ! Hormis certains produits (chocolat, thé, café), il est possible d'atteindre un objectif de 100% de produits de saison, locaux et de qualité.
- Cet objectif sera atteint progressivement, en planifiant sur plusieurs années les moyens à mobiliser et les financements à budgéter.

## Exemples concrets

- Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises ([http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide\\_restaurant\\_collective.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restaurant_collective.pdf)).
- Larrabetzu (Bizkaia) ([www.larrabetzuko-udala.com](http://www.larrabetzuko-udala.com)) : commune de près de 2000 habitants où la cantine scolaire ([www.larrabetzukoeskola.org](http://www.larrabetzukoeskola.org)) est approvisionnée en produits locaux et bio.
- Le lycée de Navarre à Saint Jean Pied de Port intègre près de 20% de produits locaux et biologiques dans sa restauration collective en servant 750 repas par jour (<http://www.restaurationbio.org/spip.php?article33>).
- Le label IDOKI : Créé par l'Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque - réseau de 250 producteurs fermiers – ce label permet d'identifier des produits fermiers locaux de qualité.
- Des acteurs locaux à mobiliser : Collectif ADP (pour une agriculture durable de proximité) : <http://www.wecf.eu/francais/projets/adp.php> ; Initiaterrre (structure d'accompagnement pour jeunes agriculteurs) : <http://www.wecf.eu/francais/projets/InitiaTerre.php>

# S'abonner à ENERCOOP pour une électricité 100% renouvelable



## Enjeux

Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité en 2004, on peut choisir librement son fournisseur d'électricité et éviter ceux qui proposent de l'électricité majoritairement produite à partir du nucléaire ou des ressources fossiles (charbon, gaz, pétrole).

ENERCOOP propose une électricité 100% d'origine renouvelable (solaire, éolien, hydraulique et biogaz) provenant de petits producteurs. ENERCOOP s'engage à injecter sur le réseau électrique au moins autant d'électricité que la quantité consommée par l'ensemble de ses clients.

En complément d'une politique de sobriété énergétique (isolation des bâtiments publics, optimisation de l'éclairage public) et d'efficacité énergétique (utilisation de matériel électrique de basse consommation), choisir ENERCOOP comme fournisseur d'électricité permet d'orienter votre collectivité sur le chemin de l'indispensable transition écologique de nos sociétés.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### PROPOSER AU CONSEIL MUNICIPAL OU COMMUNAUTAIRE DE CHOISIR ENERCOOP

- Contacter ENERCOOP et organiser une présentation devant le conseil municipal ou le conseil communautaire.
- Organiser une visite de producteurs locaux d'électricité affiliés à ENERCOOP et une rencontre avec des collectivités s'approvisionnant auprès d'ENERCOOP.
- Prendre une délibération autorisant le maire ou le président à passer un contrat de fourniture d'électricité avec ENERCOOP.

### 2 - Avancer

#### PASSER À UNE OFFRE 100% ÉLECTRICITÉ RENEUVELABLE AVEC ENERCOOP

- Pour commencer, vous pouvez choisir d'abonner un bâtiment ayant déjà de bonnes performances énergiques ou n'étant pas chauffé à l'électricité.
- Combien ça coûte ? Chez ENERCOOP, vous paierez un prix juste de l'électricité permettant de développer durablement des réseaux de petits producteurs locaux. C'est plus cher que l'électricité nucléaire. Mais celle-ci va augmenter fortement à l'avenir (+30% d'ici 2016).
- Progressivement, alimenter tous les bâtiments et l'éclairage en électricité 100% renouvelable.

### 3 - Accélérer

#### INCITER LES ACTEURS DE LA COLLECTIVITÉ À CHOISIR ENERCOOP

- La politique menée en matière de consommation d'électricité verte relève de l'exemplarité du secteur public.
- Communiquer sur le choix de votre collectivité et inciter votre communauté de communes et l'ensemble de ses communes membres, ainsi que les citoyens à choisir une électricité 100% renouvelable.

### 4 - Aller plus loin

#### INVESTIR DIRECTEMENT OU VIA UN OUTIL FINANCIER DÉDIÉ DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENEUVELABLE

- Produire localement de l'électricité renouvelable sous le contrôle de la collectivité est une excellente solution pour votre territoire.
- Associer les citoyens et autres acteurs du territoire en construisant un projet participatif (contacter l'association ENERGIE PARTAGEE).

## Exemples concrets

• Trémargat (167 hab.), petite commune située dans les Côtes d'Armor, a souscrit à Enercoop. La salle des fêtes, la mairie et les autres bâtiments municipaux sont branchés à l'écologie. Le maire, dans une interview à la presse locale, a donné les raisons qui ont amené à ce choix écologique et coopératif : « Au-delà d'abandonner le nucléaire, on peut prendre part aux décisions en rejoignant une société coopérative. En souscrivant à Enercoop, la commune de Trémargat montre ce chemin-là. Les autres communes, les autres collectivités d'une manière générale vont être amenées à réfléchir à ces choix. » - ENERCOOP ([www.enercoop.org](http://www.enercoop.org)).

• ENERGIE PARTAGEE : [www.energie-partagee.org/](http://www.energie-partagee.org/) : cette association propose un outil au service des acteurs locaux permettant de recueillir l'investissement des citoyens pour des projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

# Devenir un acteur de la monnaie locale Lémanique, sociale et écologique : ECO



## Enjeux

Adhérer à l'ECO, c'est s'engager :

- Pour la relocalisation de l'économie et les dynamiques locales, par une priorité donnée aux productions locales et aux commerces de proximité dans les villes et villages du Bassin Lémanique,
- Pour le développement de filières locales, la création d'emplois durables et non délocalisables,
- Pour la solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux,
- Pour la prise de conscience par chacun de l'origine de ses achats, et de leurs effets sur le territoire,
- Pour des pratiques plus sociales et plus écologiques,
- Pour la diminution des transports inutiles et partiellement responsables - par leurs émissions de gaz à effet de serre - du changement climatique en cours,
- Pour le renforcement du lien social et de la vie des quartiers et des centres villes.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### ADHÉRER À L'ECO

- Contacter l'association ATB pour faire adhérer votre commune au Collège collectivités locales de l'ECO.
- Prendre une délibération en conseil municipal ou communautaire actant la volonté de votre collectivité d'adhérer à l'ECO.
- Communiquer largement sur votre adhésion (bulletin municipal, affichage dans les bâtiments publics, réunions publiques, etc.).

### 2 - Avancer

#### AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ECO SUR VOTRE COMMUNE

- Inciter les agents, les élus de la commune, les fournisseurs locaux à adhérer à l'ECO.
- Inciter les associations de votre village à utiliser l'ECO dans les fêtes et animations.
- Créer un bureau de change tenu par du personnel municipal dans un des locaux municipaux, ou dans la mairie elle-même.
- Communiquer largement sur les prestataires acceptant l'ECO dans votre commune (bulletin et site internet, affichage municipal, office du tourisme etc.).

### 3 - Accélérer

#### IDENTIFIER LES POSSIBILITÉS D'UTILISER L'ECO

- Avec les autres communes du Collège des collectivités locales, prendre contact avec les représentants du Trésor Public pour demander la possibilité de faire payer des services publics locaux (piscine municipale, abonnement bibliothèque, impôts locaux...) en ECO.
- Verser une partie de vos subventions municipales en ECO. Proposer aux agents de verser une partie de leur traitement ou d'une prime de fin d'année en ECO.

### 4 - Aller plus loin

#### DEVENIR UN AMBASSADEUR DE L'EUSKO SUR VOTRE TERRITOIRE

- Travailler en partenariat avec l'association ATB pour être un relais local efficace et dynamisateur de l'ECO. Proposer aux communes voisines d'adhérer à leur tour à l'ECO. En faire de même auprès de la communauté de communes.
- Organiser une journée ou semaine de l'ECO dans la commune ou la communauté de communes.

## Pour plus d'informations

- [www.atb-france.org](http://www.atb-france.org)
- Projet de monnaie locale Grand Genève : <http://www.monnaiegrandgeneve.org/mcgdge/>

## Devenir un village / une ville « STOP PUB »



4

### Enjeux

La publicité est partout. La pollution visuelle qu'elle provoque est incontestable. Nous subissons sa présence. Partout où se porte notre regard, impossible de ne pas tomber ici sur un panneau 4x3, là sur une sucette déroulante et plus loin sur une enseigne lumineuse surdimensionnée. Et que dire de ces publicités véhiculant une image dégradante de la femme !

La publicité donne l'envie de consommer des biens matériels dont nous n'avons généralement pas besoin. Les ressources naturelles pour produire ces biens de consommations ne sont pas inépuisables. Pour réduire la pression anthropique sur la planète, nous devons impérativement limiter nos consommations matérielles. Une piste à suivre pour cela est de limiter, voire supprimer, l'omniprésence de la publicité. Dites OUI à l'information citoyenne mais NON à la publicité poussant à la surconsommation.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### **S'INFORMER SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET RECENSER TOUS LES PANNEAUX PUBLICITAIRES ET ENSEIGNES COMMERCIALES SUR VOTRE COMMUNE**

- Par la réglementation, vous avez le pouvoir d'agir contre l'omniprésence de la publicité dans votre commune (Zones de Publicité Restreinte).
- Effectuer une veille de la réglementation en matière de publicité.
- Se renseigner sur des pratiques vertueuses de communes qui ont choisi de limiter la publicité.

#### 2 - Avancer

##### **RÉDIGER UN RÈGLEMENT DE LA PUBLICITÉ APPLICABLE SUR VOTRE TERRITOIRE EN VEILLANT À LIMITER, VOIRE SUPPRIMER LA PUB**

- Définir clairement les limites que vous souhaitez poser pour contenir les implantations de panneaux publicitaires.
- Éviter de passer un contrat de mobilier urbain qui ne vous permette pas d'avoir la main sur le type de messages publicitaires affichés sur les abris bus, sur les sucettes, etc. Préférer du mobilier urbain propriété de la ville et géré par elle.

#### 3 - Accélérer

##### **FAIRE CONNAÎTRE VOTRE RÈGLEMENT ET PROCÉDER AU DÉMONTAGE DES PANNEAUX PUBLICITAIRES**

- Communiquer auprès des habitants et des commerçants sur votre position en matière de publicité.
- Faire appliquer strictement le règlement.
- Procéder au démontage des panneaux et faites le savoir notamment au travers de photographies « avant – après ».

#### 4 - Aller plus loin

##### **FAIRE DISPARAÎTRE LA PUBLICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE ET ENCOURAGER LES COMMUNES DU PAYS BASQUE À FAIRE DE MÊME**

- Fixer un objectif ambitieux d'une ville ou d'un village sans pub.
- Au sein de votre intercommunalité et au delà, inciter les équipes municipales à réduire la publicité.

### Exemples concrets

• Forcalquier (4 680 hab. – Alpes de Haute Provence), ville sans pub : A défaut de pouvoir légiférer pour l'ensemble de la planète, Christophe Castaner, le maire de Forcalquier, a pris la décision de bannir la publicité de sa commune, d'interdire sur son territoire ce que cet élu appelle « la pollution visuelle ». « La Pub, explique l'édile, est partout dans l'espace privé comme dans l'espace public. Elle est présente dans le moindre recoin. A un moment, il faut dire stop ! ».

# S'engager pour des achats publics écologiquement responsables



## Enjeux

Papier recyclé ou produits d'entretien biologiques, placements dans des dispositifs financiers en faveur d'investissements éthiques, etc. En agissant sur ses achats et en incitant les habitants à l'imiter, chaque collectivité a son rôle à jouer pour une consommation responsable.

Pour ses marchés publics, elle peut s'appuyer sur le code des marchés publics afin d'intégrer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans ses appels d'offres.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### DÉSIGNER UN RESPONSABLE DES ACHATS

- Le former auprès de l'Association Aquitaine des Achats Publics ([www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)).
- A son tour, le Responsable des Achats forme élus et agents des différents services.
- Par l'intermédiaire de l'association 3AR, contacter une collectivité de taille similaire à la vôtre pour bénéficier de son expérience.

### 2 - Avancer

#### IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES SERVICES :

- Faire recenser les pratiques en matière d'achats et les améliorations possibles.
- Informer fournisseurs et producteurs locaux de la démarche. Informer aussi les collectivités voisines (en vue d'achats responsables groupés afin de réduire leurs prix).
- Avant de repenser l'ensemble des pratiques de consommation, commencer avec quelques produits simples à substituer (par exemple : fournitures de bureau, particulièrement le papier ; produits de nettoyage, etc.).

### 3 - Accélérer

#### FIXER DES PRIORITÉS POUR IDENTIFIER LES MEILLEURS PRODUITS OU SERVICES

- Vérifier auprès des distributeurs, fabricants ou producteurs potentiels que leur offre est suffisante et à un coût raisonnable.
- Formaliser une procédure de gestion des achats (bons de commande, acte d'engagement, guide pratique, ...).
- Voter une délibération pour la mise en œuvre des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les appels d'offre (en ciblant des actions bien identifiées).

### 4 - Aller plus loin

#### ADOPTER PAR DÉLIBÉRATION UN PLAN ÉCO-RESPONSABLE DE VOS ACHATS FIXANT DES OBJECTIFS

- Une fois la démarche engagée sur quelques achats, l'élargir à l'ensemble des achats de la collectivité.
- Dématérialiser les marchés publics (voir site : [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)).
- S'investir dans le fonctionnement d'un réseau local d'achats responsables.

## Exemples concrets

- Tous les deux ans, l'ADEME organise les rencontres des administrations et des collectivités éco-responsables. Sa lettre Ecoacteurs Ensemble ([www.ecoacteurs.ademe.fr](http://www.ecoacteurs.ademe.fr)) présente des exemples d'expériences d'achats durables dans les collectivités.
- La grille de l'ADEME permet à la fois l'auto-diagnostic et la structuration d'une démarche d'achats responsables (<http://www.ademe.fr/internet/achats-responsables/form.asp>).
- L'Agglomération Côte Basque Adour a pris une délibération en 2011 pour intégrer les clauses environnementales et sociales dans ses marchés.
- La ville de Bayonne, lors du renouvellement de son marché sur la restauration collective, a intégré de nombreux critères environnementaux dans son marché (labels de qualité, légumes et fruits de saison, etc.).

# Mettre en œuvre la réduction des déchets à la source



## Enjeux

Réduire les déchets à la source permet de diminuer en amont les émissions liées à la production des biens. La directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets établit le cadre juridique pour le traitement de déchets dans la Communauté. Elle vise à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets. Afin de protéger au mieux l'environnement, les États membres doivent prendre des mesures pour le traitement de leurs déchets conformément à la hiérarchie suivante qui s'applique par ordre de priorité : 1/ Prévention, 2/ Réemploi, 3/ Recyclage, 4/ Valorisation, 5/ Élimination.

La prévention est donc la première action à mettre en œuvre. La réduction peut aller jusqu'à environ 150 kg par an et par habitant.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### TRAVAILLER SUR LA PRÉVENTION EN INTERNE

- Identifier les gisements les plus générateurs de déchets produits par les services municipaux afin de les réduire à la source (impression recto/verso, gobelets réutilisables, etc.) ou de les transformer sur place (biodéchets des cantines en compost...).
- Intégrer des critères d'éco-conditionnalité à la politique d'achat. (cf. fiches Consommation éco-responsable, n°5).
- Prévoir pour les agents des temps de formation / sensibilisation aux gestes de prévention.

### 2 - Avancer

#### FORMER LES HABITANTS AUX GESTES DE PRÉVENTION

- Inviter les habitants à des réunions publiques sur les gestes quotidiens pour réduire les déchets dès le geste d'achat.
- Organiser régulièrement une formation pratique sur le compostage sur des aires de démonstration avec un maître composteur.
- Mettre en place une information / communication efficace au préalable afin que le plus grand nombre de personnes connaisse ces initiatives, le lieu et les dates prévues.

### 3 - Accélérer

#### INSTAURER UNE PRIORITÉ SUR LA PRÉVENTION DES BIODÉCHETS (30 % DU POIDS DE LA POUCELLE D'UN MÉNAGE)

- Développer une politique de compostage de proximité à l'échelle individuelle et/ou collective, ainsi qu'en milieu scolaire en coopération avec les acteurs locaux.
- Développer une campagne de communication et d'information contre le gaspillage alimentaire.
- Accompagner la distribution du matériel de compostage (information, formation et suivi), en liaison avec le service des espaces verts.

### 4 - Aller plus loin

#### ÉLABORER OU ADHÉRER À UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS

- Définir un programme ambitieux d'actions efficaces (tel que le réemploi, cf. fiche Déchets, n° 2), et définir un dispositif d'évaluation et de suivi par gisement, tant pour les ménages que pour les services municipaux.
- Mettre en place une politique de gestion séparée des biodéchets.

## Exemples concrets

- Sacs en plastique : partenariat de la ville de Saint-Denis avec les commerçants des marchés de la ville pour arrêter la distribution de sacs en plastique.
- Formation des habitants : l'association Trièves compostage (38) assure le relais entre le public et les collectivités notamment en animant des ateliers pratiques chez les habitants (<http://trieves-compostage.com/>) et des plate-formes de déballage dans les magasins : [http://cniid.fr/IMG/pdf/200909\\_fiche\\_Cniid\\_plateformes\\_deballage.pdf](http://cniid.fr/IMG/pdf/200909_fiche_Cniid_plateformes_deballage.pdf)
- Collecte séparée des biodéchets à Hernani et Usurbil : <http://www.bizimugi.eu/category/groupes-thematiques/zero-zabor/>
- Politique de réduction des déchets dès l'achat (<http://www.reduisonsnosdechets.fr/>) pour les particuliers mais également pour les collectivités et les entreprises.

# Développer le réemploi local de déchets



## Enjeux

Le réemploi permet de réutiliser, après réparation ou non, des objets destinés aux bennes tout-venant. Cela permet de prolonger la durée de vie des objets et donc de conserver leur énergie grise (l'énergie nécessaire à leur fabrication). Le bénéfice environnemental du réemploi est supérieur à celui du recyclage dans la très grande majorité des cas. Le réemploi est situé en deuxième position dans la hiérarchie européenne de gestion des déchets.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### ÉTABLIR UN GUIDE-ANNUAIRE DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI ET DES ARTISANS RÉPARATEURS

- Identifier les structures de réemploi (Emmaüs, friperie, recyclerie, etc.) et de réparation (cordonnier, boutique de retouche, etc.) et les lister par secteur d'activité.
- Informer sur les enjeux du réemploi par secteur d'activité et diffuser le guide-annuaire.

#### RÉEMPLOYER DANS VOS SERVICES (\*)

- Faire des inventaires de matériel dans vos services et faire réparer ce qui peut l'être ou ré-affecter à un autre service un matériel non utilisé dans le service d'affectation initiale.

### 2 - Avancer

#### ORGANISER ET/OU FACILITER LA CRÉATION DE BOURSES D'ÉCHANGES THÉMATIQUES ET DE CENTRES DE PRÊTS DE MATÉRIELS

- Intervenir comme facilitateur d'un projet porté par une association ou bien comme organisateur principal. Appuyer l'association ou être entièrement responsable de la logistique.
- Varier les thématiques en fonction des événements saisonniers : vélos, plantes, livres, CD, jouets, vêtements, logements, matériel de bricolage ou jardinage...

### 3 - Accélérer

#### TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE RÉEMPLOI

- Les faire connaître.
- Informer les habitants sur les modalités des collectes spécifiques et les organiser.
- Subventionner la ou les structures.
- Leur fournir un local gratuitement ou à prix modique.

### 4 - Aller plus loin

#### ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'UNE RECYCLERIE ATTENANTE À UNE DÉCHETTERIE

- Identifier un porteur de projet ou porter le projet en interne.
- Identifier la déchetterie accessible par le plus grand nombre de personnes.
- Organiser l'accueil des usagers pour effectuer un tri préalable.
- Prévoir un espace de réparation et un espace de vente.

## Parmi les outils

- Guide-annuaire du réemploi et de la réparation de Nancy ([www.grand-nancy.org/le-grand-nancy/missions/developpement-du-rable/guide-de-la-reparation-et-du-reemploi-du-grand-nancy.html](http://www.grand-nancy.org/le-grand-nancy/missions/developpement-du-rable/guide-de-la-reparation-et-du-reemploi-du-grand-nancy.html)) et de de Clermont-Ferrand ([www.moinsdedechets.com](http://www.moinsdedechets.com)).
- Bourse d'échanges de logements montreuillois (<http://bourselogg.ush.makina-corporus.net>).
- Mieux connaître le réemploi via Recycl'eco ([recycleco.fr](http://recycleco.fr)), la ressourcerie Ti Récup pour le réemploi solidaire au Finistère ([tirecup.fr](http://tirecup.fr)) et l'association Y'A MATIERE ! (contribuant à la réduction des déchets par la prévention, la sensibilisation, la revalorisation, la réutilisation et la création).

(\*) Politique d'achat éco-responsable : elle répare ce qui peut l'être ou réaffecte à un autre service un matériel non utilisé dans le service d'affectation initiale (cf Fiche Chapitre Consommation responsable, n°5)

# Instaurer une tarification incitative



## Enjeux

L'instauration d'une tarification incitative est une obligation décidée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Elle permet d'instaurer un lien direct entre la quantité de déchets jetés et le montant de la facture d'enlèvement des poubelles. C'est un moyen d'augmenter les quantités de déchets triés à recycler et de diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR). La tarification incitative est également un levier d'action pour la prévention.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UNE FISCALITÉ INCITATIVE

- Selon que vous ayez la compétence collective :
  - Porter cette action ou l'appuyer au sein de l'EPCI,
  - Rédiger un appel d'offres et sélectionner un bureau d'études (subvention ADEME),
  - Mettre en place un comité de pilotage,
  - Prévoir le passage à la tarification incitative sur une ou plusieurs intercommunalités limitrophes.

### 2 - Avancer

#### INFORMER LES HABITANTS DU NOUVEAU SYSTÈME DE TARIFICATION

- Mettre en place des outils techniques de suivi de la quantité des déchets par foyer.
- Rédiger un dossier explicatif dans le magazine de la commune et sur le site web.
- Instaurer une démarche de facturation à blanc pendant un an.
- Prévoir un accueil téléphonique.

### 3 - Accélérer

#### FIXER UN OBJECTIF DE DIVISION PAR DEUX DES QUANTITÉS DES OMR DANS UN DÉLAI DE 5 À 10 ANS

- Démarrer le programme local de prévention et de compostage (Cf Fiche Déchets 1).
- Soutenir les structures de réemploi (Cf Fiche Déchets 2).

### 4 - Aller plus loin

#### ÉTENDRE LA TARIFICATION INCITATIVE À D'AUTRES FLUX

- Taxer les dépôts de déchets dans la benne tout-venant de la déchetterie par une taxe progressive à partir d'un certain seuil. Les dépôts de déchets triés resteront gratuits.
- Si vous êtes déjà en collecte séparée des biodéchets, instaurer une taxe bonus / ma-lus.

## Interlocuteurs ou exemples

- Régime d'aides technique et financière de l'ADEME : [www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=0E4BE07DD6E98E65C02029F30CB776E1\\_tomcatlocal1332433279941.pdf](http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=0E4BE07DD6E98E65C02029F30CB776E1_tomcatlocal1332433279941.pdf)
- Taxe incitative : Sicotral de Lerrain (88) : <http://pagesperso-orange.fr/sicotral/laredevanceincit/index.html>
- Diminution de la quantité des déchets : Communauté de communes de la Porte d'Alsace : [www.cc-porte-alsace.fr/environnement/baisse-tonnages-dechets.htm](http://www.cc-porte-alsace.fr/environnement/baisse-tonnages-dechets.htm)
- Étude de l'ADEME des fiscalités européennes : [www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=45348&ref=%2012441&nocache=yes&p1=111](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=45348&ref=%2012441&nocache=yes&p1=111)

# Améliorer la politique de tri et de recyclage



## Enjeux

Une partie des matériaux recyclables est aujourd'hui encore incinérée ou mise en décharge. S'ils étaient tous recyclés, l'Europe pourrait éviter l'équivalent d'un retrait de 47 millions de voitures de la circulation et économiserait également de l'énergie.

Exemple : entre une canette issue de matière recyclable et une canette à base de bauxite, l'économie d'énergie est de 94 %. En France, selon l'ADEME, seuls 33,5 % des déchets sont recyclés ; l'objectif du Grenelle est d'atteindre 45 % d'ici 2015.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### INFORMER LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

- Identifier les flux de déchets disposant de systèmes de collecte spécifiques sur le territoire. Réaliser un document synthétique. Orienter les déchets vers les filières de traitement appropriées.
- Créer des espaces dédiés "Point tri" afin de faciliter les démarches des habitants.
- Recruter ou mutualiser un ou des ambassadeurs du tri pouvant aller directement au contact de la population lors d'événements.

### 2 - Avancer

#### INSTAURER DES NOUVELLES COLLECTES SÉLECTIVES ET/OU EN PORTE-À-PORTE

- Installer des poubelles de tri dans les lieux fréquentés par le public comme la bibliothèque municipale, l'école, les parcs et jardins, l'entrée des espaces naturels accueillant des parcours de promenade, le stade, etc. Et informer les habitants sur ces installations.
- Faciliter le tri pour les usagers : mise en place de collectes en porte-à-porte de mélange pertinent ; exemple : papier + emballage.

### 3 - Accélérer

#### METTRE EN PLACE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS ASSIMILÉS AUX DÉCHETS MÉNAGERS (DMA)

- Collecter sélectivement un nouveau flux de déchets professionnels pertinent ; par exemple : les cartons, le verre des cafetiers, etc. en dotant les professionnels de bacs de collecte adéquats.
- Et/ou installer des nouveaux points d'apport volontaire réservés aux professionnels.

### 4 - Aller plus loin

#### RENFORCER LA POLITIQUE DE TRI ET DE RECYCLAGE

- Opérer en amont un tri des macro-déchets des décharges pour retirer ceux qui peuvent être recyclés : bois, cartons encombrants, etc.
- Favoriser les débouchés locaux pour le recyclage afin de minimiser les transports et de permettre un développement économique local.
- Diversifier les catégories de tri pour recyclage dans les déchetteries en fonction des possibilités de reprise au niveau régional (pots de fleurs en plastique, CD/DVD, polystyrène expansé par exemple).

## Interlocuteurs ou exemples

- Bil ta Garbi, Tri Action Environnement (collecte téléphones portables : [taefrance.fr](http://taefrance.fr)) – Cartouch'eco, Hasparren.
- Salies de béarn : meilleur taux de détournement (32,2%) des emballages ménagers des communes gérées par BTG, en collectant en mélange les papiers et les emballages. Contre 16,8% pour l'ACBA.
- Bayonne : collecte sélective des cartons des professionnels dans le Grand Bayonne.
- Carhaix : le personnel des déchetteries est formé afin de détecter ce qui est réutilisable ou réparable dans les apports volontaires et ainsi les mettre dans le circuit des ressourceries/recycleries locales : <http://tirecup.fr/>

# Améliorer la gestion des biodéchets



## Enjeux

L'enfouissement des biodéchets est à l'origine d'une quantité importante de rejets de méthane. Leur incinération est une aberration, ceux-ci étant composés à plus de 60% d'eau. La méthanisation et le compostage de tailles raisonnables et de proximité, sont préférables, si associés à une politique de prévention via une collecte sélective en porte-à-porte en zone urbaine. Le tri à la source des biodéchets est la seule garantie d'un compost de qualité, remplaçant des intrants chimiques, pour garantir une agriculture durable.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### FAIRE LE POINT AVEC LES GROS PRODUCTEURS SUR LEUR OBLIGATION DU 1ER JANVIER 2012

- Rappeler cette obligation (collecte et traitement séparés des biodéchets) et inventorier les solutions choisies par les gros producteurs sur le territoire ou en dehors.
- Identifier les manques de plate-forme de traitement à l'échelle du territoire (compostage, méthanisation,...) dans la perspective de l'extension du système à tous les professionnels et aux particuliers.
- Élaborer des synergies autour des installations existantes et favoriser leurs développements.

### 2 - Avancer

#### METTRE EN PLACE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

- Faire une étude de faisabilité, identifier les zones urbaines où le porte-à-porte est nécessaire.
- Fournir les bacs adéquats à la population, revoir les fréquences des circuits et la nature des collectes.
- Informer la population et les syndicats, s'appuyer sur une taxe incitative pour faciliter l'adhésion (Cf Fiche Déchets 3).
- Mettre en place la collecte sélective au- près des gros producteurs, des professionnels et des particuliers.

### 3 - Accélérer

#### RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LE MONDE AGRICOLE

- Identifier et favoriser les débouchés agricoles locaux pour le compost issu du tri sélectif.
- Mener une campagne d'information auprès des agriculteurs sur l'usage du compost généré par la collecte sélective.
- En milieu rural : élaborer un programme de co-compostage à la ferme (bio-déchets triés à la source, associés aux effluents d'élevage).

### 4 - Aller plus loin

#### VISER UN OBJECTIF DE « ZÉRO BIODÉCHET » DANS LA POUBELLE RÉSIDUELLE

- Fixer des objectifs chiffrés intermédiaires de taux de biodéchets triés / collectés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel.
- Consolider les démarches de compostage à domicile ou de proximité, de collecte sélective en porte-à-porte, de collecte auprès des gros producteurs (via redevance dédiée), de synergie avec le monde agricole.
- Faire partager ces revendications auprès des EPCI responsables de la collecte et du traitement des déchets.

## Exemples concrets

- Installation de compost collectif en pied d'immeuble et usage directe en jardins partagée : [www.transitionannemasseaglo.fr](http://www.transitionannemasseaglo.fr)
- Réseau CompostPlus : collectivités promouvant la collecte sélective des biodéchets : [www.compostplus.org](http://www.compostplus.org).
- ZeroZabor en Pays Basque Sud : [www.bizimugi.eu/fr/video-zero-zabor-zero-dechet-visite-guidee/](http://www.bizimugi.eu/fr/video-zero-zabor-zero-dechet-visite-guidee/).

# Minimiser l'impact environnemental du traitement des déchets



## Enjeux

Les différentes étapes de la gestion des déchets (collecte, transport et traitement) ont des impacts sur le milieu naturel, les paysages et les espaces (pollution atmosphérique, pollution des sols, rejets liquides et solides polluants, émissions de gaz à effet de serre -GES-, consommation énergétique, etc.) mais de façon variable, selon les moyens mis en œuvre et leurs performances techniques. Par ailleurs, en cas de valorisation (recyclage, valorisation énergétique, valorisation organique), les économies de matières premières et un moindre recours à certains process industriels (industrie de première transformation, c'est-à-dire l'exploitation des richesses minières et des sources d'énergie et la transformation des matières premières en produits finis) méritent d'être pris en compte. Ces actions concernent les collectivités ayant la compétence collecte et/ou traitement des ordures ménagères.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### **CAPTER LE BIOGAZ ÉMIS PAR LES ANCIENNES DÉCHARGES**

- Engager la réhabilitation des décharges fermées.
- Effectuer un diagnostic de réhabilitation et élaborer un plan d'actions.
- Installer un système de puits de captage du biogaz résiduel.
- Installer un système de destruction du bio-gaz récupéré, ou de valorisation si les quantités captées le permettent.

#### **DÉVELOPPER LES TRANSPORTS ALTERNATIFS AU CAMION DANS LA GESTION DES DÉCHETS**

- Développer le transfert des déchets par voie fluviale ou ferroviaire, en fonction du territoire.
- Mettre en place la collecte en voiture à cheval pour certains flux de déchets.

### 2 - Avancer

#### **OPTIMISER LE CAPTAGE DU BIOGAZ SUR LES DÉCHARGES EN EXPLOITATION**

- Réaliser un diagnostic afin d'évaluer les quantités de biogaz émises.
- A minima : installer un système de captage du biogaz émis après ouverture d'un casier.
- Au mieux : installer un système de captage à l'avancement permettant de capter le biogaz au fur et à mesure de l'exploitation du casier.

### 3 - Accélérer

#### **POSER DES CLAUSES DE RÉDUCTION ANNUELLE DES QUANTITÉS ENFOUIES DANS LES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

- Peut être mis en œuvre lors du renouvellement du contrat de DSP, lors de sa création, ou bien en modifiant le contrat existant par un avenant.
- Intégrer dans la rédaction des contrats de DSP une clause précisant un objectif annuel de diminution du tonnage de déchets collectés.
- Pour les collectivités disposant d'une installation de traitement gérée en régie : fixer un objectif annuel de diminution du tonnage des déchets entrant dans cette installation.

### 4 - Aller plus loin

#### **NE PLUS ORIENTER LES DÉCHETS RECYCLABLES VERS L'ENFOUISSEMENT ET LES BIODÉCHETS VERS LA TMB**

- Les collectivités ayant délégué leurs compétences en collecte et traitement peuvent porter des demandes dans ce sens auprès des organes délibérants des EPCI concernés.
- Réaliser un bilan des émissions de GES des collectes et installations de traitement des déchets afin de connaître les traitements les plus émetteurs de GES.
- Adapter le schéma de gestion des déchets pour favoriser les options les moins émettrices de GES (cf. Déchets 1, 2, 4 et 5).

## Interlocuteurs ou exemples

- Captage du biogaz sur la décharge de Togas à Nantes, ou à l'île Napoléon à l'est de l'agglomération de Mulhouse.
- Site d'enfouissement du Plessis-Glassot (95): taux de captage du biogaz affiché à 90%.
- Bilan Carbone du Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA- <http://www.sila.fr>): cette étude a démontré que 76% des émissions totales de GES étaient dûs à l'incinération des déchets. Le potentiel de réduction des GES a donc résidé dans une meilleure valorisation de la chaleur produite par l'usine d'incinération, la mise en place de la méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères ainsi que l'arrêt d'un four de l'usine d'incinération existante.

# Optimiser la valorisation énergétique



## Enjeux

La hiérarchie européenne de gestion des déchets (\*) impose de mettre en œuvre d'abord la prévention, puis le réemploi, puis le recyclage/compostage, avant d'opter pour la valorisation énergétique et de terminer par l'élimination des déchets ultimes.

La valorisation énergétique consiste à récupérer l'énergie issue des déchets par méthanisation dans le cas de biodéchets, et par combustion en incinérateur pour les déchets mélangés. Les rendements énergétiques sont plus ou moins élevés selon le type de valorisation de l'énergie : électricité, chaleur, etc. En dessous d'un seuil d'efficacité énergétique, il ne s'agit plus d'une opération de «valorisation énergétique» mais d'«élimination».

(\*) directive cadre européenne 2008/98/ CE sur les déchets et dont l'application est imposée aux Etats Membres.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### EFFECTUER L'ÉTAT DES LIEUX DU POTENTIEL D'OPTIMISATION DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

- Evaluer l'énergie actuellement produite à partir des déchets.
- Identifier le potentiel d'amélioration de la valorisation énergétique du gisement de déchets du territoire, dans le respect de la hiérarchie européenne de gestion des déchets.
- Effectuer un diagnostic d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de traitement.

### 2 - Avancer

#### VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT LE BIO-GAZ CAPTÉ SUR LES DÉCHARGES

- Valoriser énergétiquement le biogaz capté sur les décharges.
- Installer des systèmes de valorisation du méthane capté dans les décharges afin de transformer le biogaz en électricité et/ou en chaleur, via des turbines à gaz, via une combinaison de chaudières et de turbines à vapeur, via la production de biogaz carburant ou de biométhane.
- Optimiser la valorisation énergétique du biogaz de décharge passe par une amélioration sensible de la valorisation thermique. La chaleur peut notamment être utilisée pour les bâtiments présents sur le site, ou transportée par des réseaux de

### 3 - Accélérer

#### OPTIMISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LES UNITÉS D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES (UIOM) ET USINES DE MÉTHANISATION EN PRIVILÉGIANT LA COGÉNÉRATION

- Réaliser une étude d'optimisation de la valorisation énergétique des UIOM ou usines de méthanisation, et engager les travaux techniques nécessaires (modification des fours, de la nature des déchets entrants, etc.).
- Pour les UIOM, veiller au respect du seuil d'efficacité énergétique fixé par la directive cadre européenne 2008/98/CE sur les déchets.

### 4 - Aller plus loin

#### DÉVELOPPER LES SYNERGIES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE FAVORISER L'INSTALLATION D'UTILISATEURS D'ÉNERGIE À PROXIMITÉ DES SITES DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS PRODUCTEURS D'ÉNERGIE

- Favoriser l'implantation des sites de traitement des déchets producteurs d'énergie à proximité d'utilisateurs d'énergie. Cela permet de valoriser l'énergie sous forme de chaleur et ainsi d'augmenter l'efficacité énergétique des usines de traitement.
- Il est nécessaire de veiller à la cohérence des projets d'implantation des sites de traitement avec les politiques d'aménagement du territoire.

## Interlocuteurs ou exemples

- Site de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) concernant les déchets : voir Domaine d'Intervention (Déchets) ou [www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12614](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12614).
- Démarche exemplaire du type : « Les biodéchets en Neuchâtelois, que de la valeur ! » : [www.bioenergie-promotion.fr/23234/les-bio-dechets-en-neuchatelois-que-de-la-valeur](http://www.bioenergie-promotion.fr/23234/les-bio-dechets-en-neuchatelois-que-de-la-valeur). Elles privilégient les petites unités de proximité.

# S'adapter aux risques de canicule



## Enjeux

La canicule exceptionnelle de 2003 a entraîné une surmortalité incontestable. Ce phénomène a mis en évidence la nécessité d'adapter les différents dispositifs mis en œuvre localement.

Pour diminuer la vulnérabilité d'un territoire face à ce risque, il est souhaitable de mettre en place une série d'actions préventives.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES

- Îlot de chaleur urbain : microclimat caractérisé par des températures diurnes et nocturnes excessives par rapport aux zones rurales ou forestières voisines.
- Personnes à risque :
  - Personnes âgées,
  - Nourrissons et enfants,
  - Travailleurs œuvrant à l'extérieur.

### 2 - Avancer

#### ÉLABORER UN PLAN CANICULE ET INTÉGRER LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT

- Élaborer un Plan Communal de Sauve-garde (PCS) afin de préparer préventivement les acteurs à la gestion de risques.
- Concernant les risques de canicule, trois axes principaux :
  - Information sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs,
  - Gestion du registre des personnes vulnérables et isolées sur votre territoire,
  - Mobilisation des services et bénévoles.

### 3 - Accélérer

#### INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES ENCOURUS AINSI QUE SUR LES COMPORTEMENTS À ADOPTER (CF. PCS)

- Éditer et distribuer gratuitement un guide pratique des bons comportements à adopter (fermeture des volets, aération nocturne, boire régulièrement, ...).
- Mettre en place un numéro vert et en informer les personnes à risque (cf. point 1) : le numéro pourra renvoyer vers la police municipale ou un employé municipal par exemple.
- Inciter les entreprises à adapter les horaires de travail des maçons, charpentiers, ...

### 4 - Aller plus loin

#### METTRE EN PLACE DES ACTIONS VISANT À RÉDUIRE LES EFFETS DE LA CANICULE

- Augmenter les surfaces végétalisées : la végétalisation des espaces urbains et la création de plans d'eau permettent de rafraîchir la ville par évapo-transpiration des plantes qui transpirent l'eau qu'elles ont puisée dans le sol.
- Mettre en place des points d'eau :
  - Des fontaines intelligemment réparties permettront aux personnes se trouvant à l'extérieur de boire régulièrement,
  - Penser à récupérer l'eau sous les fontaines pour l'arrosage des espaces verts.

## Exemples concrets

• Grand Lyon – département du Rhône (69) – 1 300 000 habitants, regroupant 58 communes. Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Grand Lyon, il a été développé la connaissance des îlots de chaleur sur ce territoire afin d'en comprendre les effets et de mettre en place une stratégie pour répondre aux risques générés. Toutes les réflexions engagées ont démontré le rôle central de la végétation pour s'adapter aux effets attendus des changements climatiques.

• Hasparren – Pays Basque – 6 000 habitants. En 2011, dans le cadre du dispositif de veille et d'alerte en matière de prévention des risques exceptionnels liés à la canicule, le CCAS d'Hasparren a organisé le recensement, à titre préventif, des personnes âgées, handicapées ou isolées. Ces personnes ont été inscrites sur une liste de veille sanitaire.

# S'adapter aux risques d'inondation



## Enjeux

Les phénomènes d'inondation sont aggravés par la construction en zone inondable et par le changement climatique ; celui-ci a pour conséquence l'augmentation de la densité des précipitations, la fonte des glaciers, la montée du niveau des mers.

Pour diminuer la vulnérabilité d'un territoire, il est souhaitable de mettre en place des actions préventives, depuis l'identification des zones à risque jusqu'à la mise en place d'actions de gestion des eaux de pluie ou l'utilisation de matériaux perméables.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RENFORCER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RISQUES D'INONDATION

- Cartographier les zones inondables : cf. la méthode « hydro-géomorphologique » qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées.
- Modéliser le comportement des cours d'eau et eaux pluviales : cette modélisation permet de recenser les zones à risque et les zones devant faire l'objet d'aménagements spécifiques.

### 2 - Avancer

#### INFORMER LA POPULATION SUR LES ZONES À RISQUE AINSI QUE LES COMPORTEMENTS À ADOPTER

- Mettre en place un panneau d'affichage sur les zones inondables.
- Mettre en place un numéro vert et en informer la population : le numéro pourra renvoyer vers la police municipale ou un employé municipal par exemple. Il s'agit d'alerter d'un risque imminent d'inondation.

### 3 - Accélérer

#### RÉVISER LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) ET INTERDIRE LES CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES À RISQUE

- Ces documents, communaux ou inter-communaux, contribuent à adapter votre territoire au changement climatique, face aux risques croissants d'inondation.
- Les documents graphiques en constituent la clé. Ils délimitent les zones où la réglementation du PPRI s'applique. Ces documents permettent de rendre inconstructibles certaines zones particulièrement à risque.

### 4 - Aller plus loin

#### UTILISER DES MATÉRIAUX PERMÉABLES ET DÉVELOPPER LES SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX DE PLUIE

- Utiliser des matériaux de revêtement perméables (asphalte, béton poreux) qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.
- Lors des dépôts de permis de construire notamment, inciter les propriétaires à utiliser de tels matériaux.
- Développer un véritable système de gestion des eaux de pluie compensant les effets négatifs de l'imperméabilisation des sols (bassins secs et en eau, noues, chaussées réservoirs, puits d'infiltration, tranchées drainantes).

## Exemples concrets

• Grenoble – département de l'Isère (38) – 150 000 habitants. A la jonction de trois quartiers, le parc Ouagadougou assure grâce à une topographie remodelée le stockage et l'infiltration de l'ensemble des eaux collectées en toiture et sur les espaces publics alentours. Malgré une topographie plane, une pente douce a été créée. La grande pelouse répond ainsi aux contraintes d'écoulement par gravité, au sein d'un parcours à ciel ouvert. Une noue de récupération draine les écoulements jusqu'à un canal. En cas de fortes précipitations, deux bassins supplémentaires écrètent les débits, des plantes y assurent la filtration des eaux pluviales et les eaux irriguent ensuite les jardins où l'infiltration se produit.

# S'adapter à la sécheresse



## Enjeux

La sécheresse soulève deux questions principales : la gestion de crise et la gestion quantitative des ressources en eau. S'adapter à la sécheresse sur un territoire revient à prendre la mesure des risques encourus, informer la population sur les zones à risque, définir de nouvelles normes, développer des actions de réduction de cette vulnérabilité.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### RENFORCER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SÉCHERESSE

- Identifier les périodes durant lesquelles le risque apparaît important.
- Recenser les activités susceptibles d'être touchées par ce phénomène. Cette étape consiste à mieux appréhender le risque de sécheresse sur le territoire afin d'être en mesure de communiquer une information claire et précise sur le sujet.

### 2 - Avancer

#### LÉGIFÉRER SUR CERTAINS COMPORTEMENTS

- Le Maire a compétence pour prendre un arrêté municipal de restriction des usages de l'eau en cas de sécheresse, même si le Préfet n'a pas pris d'arrêté au niveau départemental.
- Interdire le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des voitures.

### 3 - Accélérer

#### DÉFINIR DES NORMES DE CONSTRUCTION EN ZONE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)

- Prendre en compte le risque de mouvements de terrain liés au phénomène de RGA.
- Règles constructives dans ces zones à risque :
  - Approfondissement des fondations (vide sanitaire, ...),
  - Chaînage des murs porteurs,
  - Interdiction de planter à proximité du bâti,
  - Évacuation des eaux usées et pluviales dans le réseau collectif.

### 4 - Aller plus loin

#### UTILISER DES ESSENCES VÉGÉTALES RÉSISTANTES À LA SÉCHERESSE ET DÉVELOPPER LES SYSTÈMES RÉCUPÉRATEURS

- Privilégier les essences sèches aux plantes standard souvent gourmandes en eau.
- Développer des systèmes de récupération des eaux de pluie. L'utilisation d'eau de pluie permet non seulement de profiter d'une eau gratuite mais, également, de conserver une autonomie en cas de sécheresse ou de restriction à l'usage.

## Exemples concrets

• Grenoble – département de l'Isère (38) – 150 000 habitants. A la jonction de trois quartiers, le parc Ouagadougou est entièrement arrosé par un système original de récupération d'eau de pluie → cf. « S'adapter aux risques d'inondation ».

Ce parc permet certes de régler les problèmes d'inondation, mais il assure en plus une alimentation économe à cet espace vert tout au long de l'année. En effet, le parc est continuellement irrigué par l'eau de pluie provenant de l'ensemble des eaux collectées en toiture et sur les espaces publics alentours.

• Pays Basque : un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est en cours d'élaboration au niveau des côtiers basques. L'objectif est de satisfaire en premier lieu les usages prioritaires nécessaires à la santé, la salubrité publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable de la population.

• Anglet – Pays Basque – 40 000 habitants. La Mairie subventionne à hauteur de 60 € l'achat d'une cuve de 300 litres minimum destinée à des propriétaires occupants ou locataires de logements.

# Réduire la vulnérabilité de la biodiversité



## Enjeux

Au cours des prochaines décennies, les conséquences du changement climatique sur la biodiversité devraient devenir de plus en plus perceptibles. On observe d'ores et déjà une réduction de l'aire de répartition de certaines espèces.

## Méthodologie par étape

### 1 - Démarrer

#### IDENTIFIER LES RÉSERVOIRS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES EXISTANTS

- Réservoir : espace qui présente une biodiversité et dans lequel vivent des espèces à sauvegarder.
- Corridor écologique : axe de communication, emprunté par la faune et la flore, liant les réservoirs.
- Cartographier ces 2 éléments afin :
  - De conserver et améliorer les réservoirs écologiques,
  - D'éviter l'urbanisation de ces zones.

### 2 - Avancer

#### UTILISER LA BIODIVERSITÉ COMME MOYEN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Utiliser la biodiversité comme moyen d'adaptation au changement climatique.
- La place du végétal en ville est importante : par leur processus d'évaporation, les plantes humidifient et refroidissent l'air → réduction des risques de canicule.
- Espaces verts et toitures végétalisées limitent les espaces imperméabilisés et diminuent les rejets en égouts → réduction des risques d'inondation.
- Mettre en place une politique de végétalisation : espaces verts, toitures végétalisées, espaces publics.

### 3 - Accélérer

#### ÉTUDIER LA VULNÉRABILITÉ DES ESPÈCES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Renforcer les réseaux de suivi de la biodiversité, en travaillant particulièrement sur le suivi en continu des évolutions des territoires.
- Mettre en place des outils visant à empêcher les nouvelles atteintes aux milieux et aux espèces.
- Intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme afin de limiter la consommation et la fragmentation des espaces naturels.

### 4 - Aller plus loin

#### METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE RECONQUÊTE D'ESPACES VERTS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AFIN DE PERMETTRE L'ADAPTATION DE LA BIODIVERSITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mettre en place des trames vertes et bleues (cf. [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)) → permet d'intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets du territoire.
- Mettre en place des plans de protection et de gestion des espèces sauvages.

## Exemples concrets

- Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre – département du Nord (59) – 102 000 habitants. La vallée de la Sambre est marquée par l'activité industrielle ayant entraîné une dégradation du paysage. La Trame Verte est considérée aujourd'hui comme une réponse essentielle pour contribuer à arrêter l'érosion de la biodiversité. Cette démarche a fait l'objet d'une expertise (inventaire des espaces verts, des mares, ...) et d'opérations concrètes (restauration d'une zone humide d'un hectare, création d'une réserve naturelle) → cf. [www.amvs.fr](http://www.amvs.fr)
- 17 communes des départements Hautes-Pyrénées (65) et Gers (32) – définition d'un espace de mobilité pour l'Adour. A partir des années 1960, l'Adour a connu d'importantes extractions de granulats, entraînant un encaissement du lit mineur. En recherchant en permanence son profil d'équilibre, des érosions de berges sont apparues conduisant l'Homme à entreprendre régulièrement des confortements des protections de berges. Pour cesser d'y répondre de façon ponctuelle, une réflexion intercommunale a été entreprise et une Trame Bleue a été pensée pour préserver le milieu aquatique.
- Pays Basque : une étude a été menée dans le cadre de l'élaboration du SCOT Bayonne Sud Landes afin d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Cette trame verte et bleue a notamment pour objectif de permettre à la faune et à la flore de s'adapter par la migration dans un contexte de changements climatiques.



## Plan climat energie Territorial (PCET) : une construction collective

### Enjeux

Le PCET constitue un cadre d'engagement visant deux objectifs : d'une part, limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (le GIEC préconise de 25% à 40% de réduction d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050) ; d'autre part, réduire la vulnérabilité de ce territoire au changement climatique.

Parce que le PCET se caractérise par des objectifs concrets chiffrés, son élaboration et sa mise en œuvre impliquent la participation active de tous les acteurs : commune, intercommunalité, département et région ; chambres consulaires, entreprises, et fédérations professionnelles ; bailleurs sociaux, syndicats d'énergie, de transports, de déchets ; distributeurs d'énergie ; associations locales et d'habitants, etc. tous mobilisés pour agir contre le changement climatique et pour la transition énergétique.

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### MOBILISER LES ACTEURS

- Proposer la rédaction d'une charte qui établira une démarche commune et une mutualisation des actions à engager.
- Mettre en place un collège de citoyens (par tirage au sort, par élaboration d'un panel représentatif ou par appel à participation).
- Informer :
  - Dans les lieux publics : mise à disposition de documentations (de l'ADEME, de l'Espace Info Energie, d'ONG, d'associations locales,...) ;
  - Dans le bulletin municipal, sur le site internet, dans les médias locaux, dans les réseaux de la société civile...

#### 2 - Avancer

##### METTRE EN PLACE UN LIVRE BLANC QUI ALIMENTERA LE PROGRAMME D'ACTIONS

- Organiser des ateliers thématiques (ci- né-débat, conférences, réunions de synthèse,...) pour recueillir avis et propositions d'actions.
- Mettre en forme le livre blanc et organiser une manifestation pour annoncer sa publication via Internet en incitant chacun à apporter ses propositions d'amélioration.
- Simultanément, penser à relayer l'information sur les événements nationaux et internationaux (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité, climate week,...).

#### 3 - Accélérer

##### METTRE EN VALEUR LES BONNES PRATIQUES LOCALES ET ORGANISER DES APPELS À PROJET

- Valoriser les bonnes pratiques et expériences positives menées sur le territoire.
- Organiser une rencontre annuelle avec les signataires de la charte pour un point sur l'avancement des actions.
- Organiser des concours thématiques (par exemple : « la famille à énergie positive ») et donner carte blanche aux artistes autour d'une thématique (expo, art de rue, pièce de théâtre,...).

#### 4 - Aller plus loin

##### POURSUIVRE INFORMATION ET SENSIBILISATION, ET ÉVALUER LES ACTIONS

- Lancer chaque année une campagne de sensibilisation sur une thématique donnée (conférences et expos, ateliers dans les écoles, partenariats avec les magasins spécialisés...).
- Evaluer auprès des acteurs professionnels et des habitants l'efficacité des actions engagées.
- Mutualiser avec d'autres collectivités ; challenge (ligue ENR), retours d'expérience.

### Exemples concrets

- Conseil de développement du Pays Basque (LURRALDEA) : le livre blanc du Plan Climat Energie du Pays Basque (<http://www.lurraldea.net/fr/travaux-en-cours/climat-energie.html>)
- Les membres du « collectif pour une transition citoyenne » délivre sur demande des formations complètes aux mécanismes et conséquences du changement climatique et à la crise énergétique : <http://www.avenir-sans-petrole.org>
- Commune du Mené en Bretagne en 2030 (<http://www.mene.fr/>)



## Stratégie Climat – Energie : les étapes clés

### Enjeux

La réussite d'une stratégie Climat – Energie repose sur sa construction collective par tous les acteurs du territoire (cf. fiche 1). Cependant, avant d'organiser cette mise en œuvre, la Commune (ou l'Intercommunalité) aura d'abord à sensibiliser en interne. Objectif : insuffler à ses équipes d'élus et d'agents territoriaux une culture commune Climat-Energie qu'ils s'approprieront pour mieux mobiliser autour d'eux.

La mise en œuvre pratique d'une stratégie Climat – Energie distinguera ensuite trois étapes clés :

- Le diagnostic ou l'estimation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) et l'analyse de la vulnérabilité du territoire ; elles permettront une prise de conscience de l'ensemble des acteurs, quel que soit leur niveau de technicité.
- La définition des objectifs à court, moyen et long terme selon un tableau de bord pour faciliter le suivi.
- L'élaboration du programme annuel d'actions thématiques (agriculture, bâtiment, ...) qui s'adaptera en fonction des études, des obstacles...

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### MOBILISER ÉLUS ET AGENTS TERRITORIAUX

- Autour d'un élu (et si possible d'un technicien), mettre en place un comité de pilotage réunissant les élus, les directeurs des services et les structures compétentes (ADEME, agence locale de l'énergie, régies et/ou syndicats, ...).
- Organiser des équipes-projet par thématique.
- Former élus et agents territoriaux aux enjeux du changement climatique et aux éco-gestes.
- Partager, discuter et générer des idées de scénarios possibles du territoire de demain(1).

#### 2 - Avancer

##### RÉALISER LE DIAGNOSTIC

- Consulter les études existantes et les données disponibles (Agenda 21, Noé 21, Negawatt ...), et contacter le chargé de mission au Conseil de Développement.
- Effectuer un bilan interne des consommations énergétiques et émissions de GES, et réaliser un profil climat sur le territoire.
- En préalable, se renseigner auprès de l'ADEME(2).

#### 3 - Accélérer

##### DÉFINIR OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS

- Une fois la démarche engagée par délibération(3), fixer les objectifs et les chiffrer. Fixer également des objectifs spécifiques par secteur (bâtiments, activités, déchets, transports, etc.).
- Délibérer sur les axes stratégiques pour le mandat et sur le programme d'actions annuel avec ses mesures immédiates (par exemple : réduction des consommations internes, déplacements des agents territoriaux, ...).
- Les actions seront présentées par secteur : objectifs, budget, critères d'évaluation...

#### 4 - Aller plus loin

##### INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LA QUESTION DU CLIMAT ET DE L'ÉNERGIE DANS CHAQUE DÉCISION, DANS CHAQUE ACTION

- Faire des analyses et des études environnementales pour chaque projet.
- Poser votre candidature auprès de la Région pour devenir un territoire à énergie positive.
- Au-delà-de la commune, fixer comme objectif de développer sur le territoire l'ensemble du potentiel de sobriété, d'efficacité et de production des énergies renouvelables (ENR).

### Exemples concrets

• Le Pays de l'Albigeois et des Bastides (81) étudie notamment la production et la consommation d'énergie, les émissions GES ainsi que les principaux risques liés aux effets du changement climatique sur le territoire : <http://www.observatoire-albigeois.org/index.php> • Otxandio (Bizkaia) [www.otxandio.net](http://www.otxandio.net) : commune de près de 1300 habitants ayant mis en place un outil participatif (impliquant la mairie, les citoyens et les acteurs économiques) pour une transition écologique et énergétique ([www.otxandio.net/udala/herri-ola/zer-da/zer-da-herri-ol a](http://www.otxandio.net/udala/herri-ola/zer-da/zer-da-herri-ol-a)).

(1) Scénarios climat-énergie » du site du RAC-F : <http://www.rac-f.org/-Scenarios-Climat-Energie-.html>

(2) Dispositif CEP : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=73731&p1=00&p2=07&ref=17597>

(3) Ex. de délibérations: <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=23353#theme1>



## La prise en compte de la stratégie Climat – Energie dans le budget

### Enjeux

S'engager dans une stratégie Climat – Energie offre à la Collectivité locale de raisonner en termes de coût global, c'est-à-dire de prendre en compte tous les coûts liés à un projet donné. Ainsi, en plus du coût de l'investissement lui-même, seront pris en compte les dépenses de consommations d'énergie, d'eau et autres fluides, celles d'entretien courant, les dépenses de personnel, les frais de maintenance et de réparation, les dépenses de fin de vie (enlèvement, déconstruction, recyclage)...

### Méthodologie par étape

#### 1 - Démarrer

##### SE RENSEIGNER SUR LES AIDES FINANCIÈRES

- Financement ADEME (animation et accompagnement de projets, aide à la décision et à l'investissement).
- Dispositifs régionaux et infra.
- Par exemple : appel d'offre des territoires à énergies positives (TEPOS) : <http://www.cler.org/info/spip.php?rubrique686>
- Fonds de concours intercommunaux.
- Dispositifs européens (FEDER, FEADER).

#### 2 - Avancer

##### DÉFINIR UN BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

- Il couvrira le financement des actions de sensibilisation, d'études, d'animation et de suivi.
- Prévoir une part du budget pour le travail effectué par les économes de flux, les conseillers en énergie partagés, et pour les analyses environnementales.
- Par ailleurs, pour contribuer à réduire les dépenses d'énergie et de consommation de matières de la commune, définir des critères d'éligibilité environnementale pour chaque service de la collectivité.

#### 3 - Accélérer

##### ÉTUDIER DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE DES ACTIONS

- Créer une SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs) ou une SCA (Société en Commandite par Action) et encourager la participation financière citoyenne.
- Étudier le dispositif « contrat de performance énergétique » (économie partagée) et celui des « certificats d'économie d'énergie ».
- Étudier et privilégier des partenariats locaux public-privé, gagnant-gagnant.

#### 4 - Aller plus loin

##### ÊTRE TRANSPARENT DANS SES DÉPENSES

- S'inspirer de la démarche « Bleu budgétaire » de la ville de Paris qui a pour objectif d'assurer une meilleure lisibilité des moyens consacrés à sa stratégie climat – énergie dans son budget.
- Mettre en place une plateforme de financement participatif pour les projets de la commune.

### Exemples concrets

- La ville de Tramayes, bien qu'endettée, a réussi à financer une chaufferie en bois en démontrant que le coût global sur 30 ans sera moins élevé avec cette solution qu'avec une chaufferie classique. Pour en savoir plus sur ces logiques d'investissement : conférence du maire de Tramayes sur le site de Bizi ! : <http://www.bizimugi.eu/fr/alternatives-ecologiques-et-energetiques-au-niveau-municipal/>
- Les plateformes de financement participatif comme KISSKISSBANKBANK (<http://www.kisskissbankbank.com>), les cigales, les systèmes d'échanges locaux, sont autant de moyens pour mettre en place des projets collaboratifs.

# Transition

ici !

